

Université de Lausanne.

Procès-verbaux des séances du Conseil
de la Faculté des Sciences.

Vol. 1.

Du 11 octobre 1890 au 26 mai 1903.

Séance du 11 octobre 1890

Présidence de M. Forel, doyen

Ordre du jour : Nomination d'actuelles

Sur le présent : M. M. C. Dupuis, Schmeckle,
Renoux, Brummer, Gaudard, Falat,
J. Dupuis, Lemer, Blanc, Amstel,
Galluz, Chuard et Sacombe

Le dernier procès verbal de la faculté
des Sciences de l'Académie est lu et
adopté.

M. le doyen ouvre la séance du
nouveau conseil de faculté de l'Un.
= vertié. Il est ensuite passé à la
nomination du doyen. M. Brummer
propose que M. Forel continue ses fonc.
tions, proposition qui est vivement
appuyée. M. Forel déclare cet
honneur, vu son état de santé et
le fait qu'il ne demeure pas à Lausanne.
Il est voté 14 bulletins, majorité
absolue 8. M. Blanc obtient 11
voix, M. M. Amstel, J. Dupuis
et Renoux, chacun 1 voix. M.
Blanc est en conséquence nommé doyen;
il remercie le conseil de l'honneur qui
lui a été fait. M. Sacombe est nommé
secrétaire. M. Brummer, au nom
de la faculté remercie M. Forel, pour
le dévouement et l'amabilité qu'il a
mis au service des fonctions qu'il
n'est de quitter.

2

Il est décidé que M. M. Blane, Chaud et J. Dufour, fonctionneront pour les examens complémentaires.

Le Secrétaire
M. Lacombe

Séance du 1^{er} nov. 1890.

Votre du jour: Règlement pour la faculté
Sont présents: M. M. Amstel, Brunner,
Renoue, Blane, Forel, Balaz, Bretat,
Schmetzler, Dapples, Gaudard, Frenier,
Farat et Lacombe.

Candidats au
baccalauréat
Pignet & Lely.

M. Forel preside le commencement de la séance pour l'inauguration qui concerne l'Académie. Il rapporte que le cas de deux candidats malheureux au baccalauréat, M. M. Pignet et Lely. Il déclare ensuite clôturé la dernière séance du conseil de faculté des Sciences de l'Académie de Lausanne. Il fait des voeux pour que la nouvelle faculté se développe.

Règlement de la
Faculté des Sciences.

M. Blane prend la présidence. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Puis il est passé à la discussion du règlement, d'après un projet élaboré par les 2 docteurs de Section M. M. Brunner et Frenier et le Vice doyen M. Forel. L'importante question des connaissances nécessaires

pour l'abonnement des grades est renvoyé à une prochaine Séance. Une Commission composée du doyen, des directeurs de section et de M. Amstel est chargée de préparer un projet.

Le Secrétaire

M. Lacombe

Séance du 14 nov 1890

Présidence de M. Blane, doyen.

Ordre du jour : Règlement de la Faculté/Section Technique.

Sont présents : M. m. Rencurel, Gallois, Blane, Brilaz, Schmetzler, Dappé, Gaudard, Fremet, et Lacombe

Sont excusés : M. m. Farat, Chuard et Falas, Foul et Brumer

Le Procès verbal de la précédente Séance est lu et adopté.

M. Fremet donne lecture du projet de règlement de l'école d'ingénieurs. Le règlement est quelques articles nouveaux sont renvoyés adopté, sauf au Conseil de l'école d'ingénieurs. les articles

Le Conseil est ébracht par M. Fremet renvoyé, d'un fait qui s'est passé en l'amie technique.

Le Secrétaire

M. Lacombe

Séance du 29 nov. 1890

Présidence de M. Blane, doyen,

Ordre du jour : Doctorat en Sciences.

Sont présents : M. M. Amoson, J. Dupuis,
Brumee, Remerier, Blane, Forel, Palat,
Dapples, Farat et La combe.

Sont excusés : M. M. premier et Chnard.

Le procès verbal de la précédente séance
est lu et adopté, après avoir fait droit
à une observation de M. Remerier.

Règlement pour le Dr. Blane donne lecture du projet
doctorat sciences. Règlement pour le doctorat en Sciences
élaboré par la Commission. Une discussion
qui anime l'engagement sur la situation
respective de la licence et du doctorat;
pour les uns, la licence devrait être
nécessaire pour obtenir le doctorat;
pour les autres, la licence est un
diplôme d'Etat et le doctorat un
diplôme universitaire ne conférant aucun
droit. M. Forel fait observer que
cette question doit être tranchée par
le Sénat universitaire et le gouvernement.
Il est en conséquence passé à la
discussion du projet de règlement, qui
est adopté, sauf quelques modifications
de détail.

La Commission qui vient de fonctionner est
chargée de présenter un projet de règlement
pour les licences.

Le Secrétaire,
M. Lecomte

Séance du 23 décembre 1890.

Présidence de M. Blanç, doyen.

Ordre du jour : Règlement des licences

Membres présents : M. M. Amshem, Gallois,
Bruneel, René, Jollis, Blanç, Chmelik,
Ferrier, Farah et Lacombe.

Membres excusés : M. M. Forel et Chuard

M. le président explique que la discussion
du ^{projet de} règlement des licences doit interrompre
maintenant, afin qu'il puisse le faire
autographier et le remettre à chacun
durant les vacances.

M. le président donne lecture du
projet de règlement ; une discussion
interviendra ensuite ; cette discussion
portera surtout sur les questions générales.

Il est décidé qu'il y aura les 3 licences
suivantes : licence en sciences mathématiques
et physiques ; lic. en sciences physiques et
naturelle ; lic. en sciences pharmaceutiques.

En outre les épreuves seront théoriques
et pratiques ; la réussite des épreuves
théoriques sera conditionnelle de
l'admission aux examens pratiques.

Il est ensuite passé à l'examen des
connaissances demandées pour chaque
licence. Une nouvelle discussion
interviendra lorsque le projet de
règlement sera autographié.

Le Secrétaire
M. Lacombel

Séance du 14 Janvier 1891

Présidence de M. Blane, doyen.

Ordre du jour : Règlement général de la faculté.

Sont présents : M. M. Anthonem, J. Dufour,
Brenier, Gollis, Blane Fouel, Falaz, Gaudard, premire Farah et Lacombe.

Sont excusés : M. M. Brunner et Chuard.

M. Fouel avoue qu'il n'a pas fait de tanki.
Confusus de géographie il ne pourra pas donner les conférences de
géographie qu'il aurait annoncées. M. Blane
lui en prêtera ses répits et espère qu'il
pourra les donner plus tard.

M. M. Pignat et Jaccard, précédemment
étudiants de l'Académie de Lausanne,

demandent à être mis au bénéfice des
dispositions antérieures pour l'obtention
des licences. Après discussion, il est
décidé qu'ils seront mis au bénéfice
des examens oraux qu'ils ont réussis.

M. Schärdt demande à être admis
comme privat-docent à l'Université. Il
présente les diplômes de bachelier ^{et de docteur} et sciences
ainsi que différents travaux. Il est
décidé que la Faculté priviliera par-
ticularlement sur cette demande auprès
de la Commission universitaire.

Les étudiants de la section technique
qui viennent d'obtenir le diplôme
d'ingénierie demandent, par une
pétition adressée à leur directeur,

Pétition des ing^{en}

que le diplôme qu'ils leur sera délivré, le
soit au nom de l'Université et non de
l'Académie de Lausanne. Il suffit leurs
études sous le régime de l'Académie et payé
la finance exigée par le règlement académique;
d'après cette estime, leurs examens de concours
ont eu lieu depuis le 15 octobre 1890 et dont
la Commission universitaire qui a prononcé.

Il est décidé après discussion, qu'on leur
donnera l'ancien diplôme académique; puis,
s'il y a lieu, et si les autres facultés font
de même, on leur enverra un diplôme au
nom de l'Université.

Le programme du Semestre d'été ^{programme}
1891 est envoié lui et adopté. M.^r. ^{semestre d'été}
le Recteur sur la fini du pourvoi à ce ^{excusions géologiques}
qu'il soit nommé quelqu'un chargé des
excursions géologiques.

Il est ensuite passé à une dernière ^{ultimement}
discussion du règlement de la faculté;
quelques détails sont encore renvoyés à
une Commission de rédaction composée ^{composée}
de M. M. Blane, Renervi et Farat.
Un l'heure avancée, la discussion continue
dans une prochaine séance.

M. Blane a pris la peine d'héboraphier
le projet de règlement pendant la réunion;
M. Fournier lui a adressé à ce propos les
remerciements du Conseil.

Le Secrétaire
M. Sacombel

Séance du 17 Janvier 1891

Présidence de M^r Blane, doyen

Ordre du jour: Règlement de la faculté

Sur les présents: M^r. M. Amstel, Ch. Dufau,
J. Dufau, Brunner, Renouer Blane,
Forel, Fremer, Farret et Lacombe.

Est excusé: M^r. Jollie.

M^r. Blane rapporte au nom de la
Commission de rédaction.

M^r. Jollie, empêché d'assister à la
Séance, fait parvenir ses observations
par lettre. Il demande que les
conditions d'obtention de la licence
soient précisées, en ce sens que le règlement
fasse mention d'une moyenne. Ensuite,
il propose que tous les bacheliers ès-sciences
de l'Académie de Lausanne qui dédi-
-raient obtenu la licence, ne soient
sousmis qu'aux examens écrits; les 2
propositions sont repoussées. Il est
par contre fait droit au ~~succès~~^{désir} de
M^r. Jollie, de renouveler la mention
parmi les branches principales pour
l'obtention du doctorat.

Sur la proposition de M^r. Renouer,
il est décidé, après discussion, que
les épreuves pratiques pour la licence
ès-sciences mathématiques, comportent
composante d'un travail graphique
d'géométrie et d'une manipulation
physique ou chimique.

Règlement

Mr. Foul propose que le dépôt de la dissertation ait lieu après que le candidat au grade de docteur a réussi ses examens. Après une longue discussion, cette proposition est repoussée, et la dissertation devra être déposée au moment de l'inscription.

Le règlement est adopté et remis à la Commission de rédaction.

Le Secrétaire
Mr. Sacombe

Séance du 11 février 1891

Président : Mr. Blane doyen.

Ordre du jour : Question disciplinaire

Conseil : Mr. M. Amstel, P. Dufour,
Chuard, Renévier, Blanc, Schmetzler,
Dapple, Jaudard, Gremier, Fornat
et Sacombe.

Conseil excusé : Mr. M. Brummer et Foul. Interprétation
Art 20 du règl.
inutile.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr. Frouillet demande des instructions au Conseil sur l'interprétation à donner à l'art. 20 du règlement universitaire ; il s'agit des candidats à l'entrée en Section technique, qui, dans le but de gagner une année, quittent l'école industrielle un an avant l'examen de maturité. Après une longue discussion, durant laquelle différentes solutions sont proposées, il est décidé que Mr. le directeur de la Section technique demandera

10

des instructions au Département.
affair disciplinaire Il est ensuite passé à l'ordre du jour
et M. le Directeur général expose les circons-
tances dans lesquelles s'est passé le fait
disciplinaire qui a motivé la réunion du conseil.
Il s'agit de la 1^e année, Section technique,
dont la conduite laisse fort à désirer ;
en suite, ces jeunes gens n'ont pas assisté
aux exercices de calcul et un modèle
de dessin a disparu. Ces faits ont
engagé M. le Directeur à donner à ces
étudiants une lourde admonestation.

Mais quelques jours après, l'étudiant
Victor Mercier s'étant trouvé mal conduit
dans une leçon, s'est fait expulser
par son professeur. Comme il y a
là une sorte de récidive, M. général a
transmis M. le Directeur quelques-uns
deuxième le fait devant le Conseil.

Après discussion, il est décidé que Victor
Mercier sera censuré par le doyen
en présence du conseil ; cette décision
sera affichée dans le bâtiment de
la Section technique. La censure
est appliquée immédiatement.

Le Secrétaire
M. Lacombe

Séance du 22 avril 1891

Président : M. Blane, doyen.

Ordre du jour : Licence de M. Ducret et Secrétaire

Sorti présent : M. M. Renoult, Golliez, Léonard Dautz et ^{*Lutteur} Blane, Schmetzler et Lacombe.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le doyen rappelle les dispositions établies pour l'obtention de la licence ; il annonce que M. le chef du département a fait savoir au Recteur que nous étions autorisés à faire subir les épreuves prévues par le nouveau règlement, quoique celles-ci n'aient pas encore été approuvées. Les professeurs enseignants ont fonctionné en grande partie d'éexaminateurs ; sauf M. Schmetzler, absent, qui a fait remplacer par M. M. Farat et Jean Dupont.

Il est donné lecture des rapports et les résultats obtenus peuvent sortir les suivants : Pour M. Ducret, - Minéralogi, bien. - Botanique, passable. - Préparation microscopique, très bien. - Physique, bien. - Détermination de formes, bien.

Pour M. Secrétaire : Minéralogi, insuffisant. - Botanique, bien. - Détermination de plantes, très bien. - Physique, très bien. - Paléontolog, passable. -

Après discussion, il est décidé que ~~le doyen et Secrétaire~~ en vertu de la réglementation de la licence de M. M. Ducret et Secrétaire

82
liencias ès-sciences physiques et naturelles
de l'Université de Lausanne. Le résultat
sera transmis au Recteur.

Doutours honoris.
causa.
M. Jollier émet l'idée de proclamer
des docteurs honoris causa, en la
personne d'hommes illustres qui seraient
nos hôtes lors des fêtes universitaires. M.
Renier croit qu'il faudrait agir
avec beaucoup de prudence, car
l'Université vient de naître et il ne
faudrait pas que l'on se magnifie de
nous. L'idée de M. Jollier sera
soumise à la commission universitaire.

Le Secrétaire

M. Lacombe

Séance du 8 mai 1891

Président : M. Blanc, doyen.

Pétition d'étudiants. Ordre du jour : Pétition d'audience.

Sorti présent : M. M. Amthor, A. Depuy,
Brunner, Lenerer, Blanc, Gaudard,
Fremy et Lacombe

Sorti excusé : M. M. Chuard et Fouf

Le procès-verbal de la Séance précédente
est lu et adopté après une observation
de M. Blanc.

Enseignement du
dessin et de la
géométrie descriptive
M. le Doyen donne lecture d'une
lettre du Recteur qui propose grande
cours de géom. descriptif et de
dessin. Sont inscrits au programme
donnés durant ce Semestre ; cette

13

lettre appuie une pétition de deux
étudiants allemands qui demandent
l'ouverture d'un cours de dessin et d'art ;
celle pétition est soumise au Conseil.

M. Frenier espère qu'il est imminent de donner
un nouveau cours de géom. descriptive,
puisque il y en a déjà un inclus au
programme ; par contre, il sera peut-être
possible d'organiser un enseignement
spécial de dessin car il ne peut
être question de laisser dessiner les profs.
honnorairement avec les techniciens. M.
Amstel fait valoir que la section technique
ne peut pas être traitée comme
Université ; sans être complètement débarrassée ;
toutefois, il est d'accord que l'on organise
un cours spécial de dessin. M.
Dufour fait remarquer que le programme
devrait modifier si un cours est nouveau
si s'il n'est que la suite d'un cours
donné dans un précédent Semestre ; de
la sorte, beaucoup d'inconvénients seraient
évités, car les étudiants lauraient à
peu près s'en tenir au renvoi à Lussem.

M. Frenier propose d'inclure un
cours de dessin linéaire dans la
faculté des Sciences (^{Faculté des Sciences math.})
qui ne bouchererait pas la section technique ;
la finance serait de 50 frs ; celle
proposition est adoptée. Il est
entendu que ce cours aura lieu

aux heures midiennes par le tableau des leçons de la Section technique, P^r. Amie; toutefois, il se donnera dans un auditoire spécial.

M^r. Blane expose que la Commission D^r-Honoris causa universitaire s'est occupée de la proposition de M^r. Fallot, sit de crise des docteures honoris causa. Il ne sera pas donné suite à cette idée, car une Université délivre des diplômes de docteur honoris causa, lorsqu'elle fêtera un jubilé et non pas à l'occasion de son ^{baptême} ~~naissance~~.

Le Secrétaire

M^r. Lacombe

Séance du 19 juin 1891

Présidence de M^r. Blane, doyen.

Ordre du jour: Recueil universitaire.

Sont présents: M^m. Ch. Dupuis, Roberet Blane, Schmetzler, Dapple, Gaudard, W. Guérin et Farat et Lacombe.

Sont absents: M^m. Ch. Dupuis est malade.

M^r. le Doyen donne lecture au Conseil de diverses demandes de renseignements concernant le doctorat ès-Sciences; il annonce en outre qu'un candidat a envoyé sa thèse et que celle-ci paraît bonne.

Recueil universitaire. L'idée de publier un recueil universitaire en l'honneur des fêtes est reprise; il se composera de 2 volumes: l'un contiendra les adresses

15

reques par l'Université; ainsi que les discours prononcés au théâtre; l'œuvre contiendra les publications des professeurs. Chaque faculté disposerá de ses pages; ces haraux, qui devront être originaux, seront remis au commencement du Semestre d'hiver s'ils sont accompagnés de planches et dans le cas contraire au commencement de décembre. Un tirage à part du travail. auteur aura droit à 50 tirages à part de son travail. Des fascicules contenant tous les haraux d'une même faculté pourront être mis en vente.

La Secrétaire
M. Lacombe

Séance du 6 juillet 1891
Présidence de M. Blane, doyen
Ordre du jour: Admission de candidats
au doctorat

Sont présents: M. M. Ch. Dupont, Brunet,
Renerie, Blane, Bretar, W. Frenier,
et Lacombe.

Le procès verbal de la séance précédente
est lu et adopté.

M. M. Schiffé de la province chirmane ^{Candidats au}
et Chuna Kibarsky de Bessarabie ^{Doctorat.}
ont acheté à M. le doyen des haraux
de chimie pour l'obtention du doctorat;
à ces haraux étaient jointes les pièces
réclamées par le règlement.

Commission
examens de doctorat

M. le doyen a nommé une commission composée des 2 professeurs de chimie M. M. Brunner et Brilar, chargé d'examiner ces travaux.

M. Brunner rapporte au nom de la Commission. Le travail de M. Schiff est bon et neaurait été refusé ; il a du reste été accepté à Bâle et si le candidat y a échoué, c'est grâce à l'examen oral. Le travail de M. Krasnky est consciencieux et difficile, aussi la Commission préfère-t-elle faire face de l'acceptation. Pour répondre à une observation de M. Fénié, M. Brunner fait remarquer que ce candidat ayant fait ses études au Polytechnicum de Stuttgart, ne pourrait être admis au doctorat devant une Université allemande.

Les travaux sont admis par le Conseil.

Octave Rachat demande dispensation pour les examens.

M. Octave Rachat a demandé à l'école d'ingénieurs d'obtenir la licence ès-sciences mathématiques ; comme il a déjà subi des examens en section technique, il demande s'il sera dispensé d'une partie des (exams) de licence.

Il semblerait naturel de l'en dispenser d'une partie ; mais, par contre, nous avons souhaité associer les examens schématiques. Aussi, sur la proposition de M. Fénié, le Conseil

17

décide de que M^r. Rochat subira toutes les épreuves exigées pour la licence ; mais le Conseil de la Section technique pourra le dispenser d'une partie des épreuves nécessaires pour l'obtention du diplôme d'infirmier.

Le Secrétaire
M^r. Lacombe

S'ouvre le 24 juillet 1891.

Présidence de M^r. Blane moyen.

Ordonnance : Précis sur les examens de licence et de doctorat
lecture du règlement modifié.

Sont présents : M^s les prof Brumen, Dapples, Foul
Bustaz, Junier.

Tout excusé M^r. Lacombe Ghars. Ch. Sufue
Le présent travail au la dernière séance est le 24 adopté dispensé partiellement
Le présentement est une lettre au M^r. Rochat qui demande si les examens d'^{utamens} M^r. Rochat
les épreuves qui il subira pour le diplôme d'ingénieur
seront à renouveler pour la licence en ce qui concerne les
branches communes à ces deux diplômes.

Le conseil décide qu'il sera tenu compte de ces examens
Le conseil refuse d'admettre à nouveau le docteur demandé doctorat
faite par M^r. Giorni de Gimelosf, le jeune homme ^{Tonin}
n'ayant que la "Tertia du gymnasium et n'ayant travaillé la chimie
que dans un laboratoire particulier."

Le conseil communique les résultats des examens fait
par M^r. Jaccard

moyenne des examens oraux 8.

" écrit 6,3 des examens pratiques 8,5

Examens de Jaccard.

Le conseil dispensant M^r Jaccard au l'examen pratique de physiologie M^r Dufour étant malade présente pour la promotion de M^r Jaccard au grade de licencie.

Doctorat Kitoovsky.

Le pr^{es}ident lit ensuite le proc^{ess}-verbal des épreuves subies par M^r Kitoovsky pour l'obtention du grade de docteur ès-sciences. Le proc^{ess}-verbal étant adopté, le conseil prononce favorablement la promotion du candidat au grade de docteur ès-sciences.

Le pr^{es}ident lit ensuite le règlement modifié.

Règlement.

Il est adopté avec deux réserves qui seront communiquées à M^r le chef du département le 1^{er} et qu'il soit nommé par un expert par le département ou bien les deux, le second que l'échelle d'estimation des épreuves soit conforme à l'échelle des examens prédictifs et de matières?

P^r le 1^{er} Janvier.

Henri Blanc

Séance du 6 nov 1891

Présidence de M^r Blanc, doyen

Ordre du jour : Questions diverses.

Sont présents : M^r M. Amstel, P. Dupuy, Brunner, Renierie, Gallez, Blanc Foul, Pafaz, Dappi, Landard, W. Fremet, Jean Dufour et Lacombe

M^r le président donne lecture du proc^{ess}-verbal des épreuves subies par M^r Schiffer pour l'obtention du grade de docteur. Ce proc^{ess}-verbal est adopté, de sorte que le conseil prenne l'arrangement suivant cette demande.

Doctorat
H. Schiffer.

Le doyen consulte ensuite le conseil

Mr Franck
causer au docteur

Sur le cas de Mr. Franck de Wiesbaden, il ne passe pas de diplôme de mathématique, mais a passé quelques Semestres chez M. Tiedemann. Il demande si l'on peut (après ce) obtenir le grade de docteur. Mr. Breunner fait remarquer que nous devons être larges avec les étrangers, pourvu qu'ils puissent être immatriculés; c'est ce qui se fait du reste ailleurs. Quant au sujet d'immatriculation, c'est à la Commission universitaire à le donner et si elle se déclare incomptente, elle pourra consulter le Conseil, Toujours, dans le cas particulier, le doyen est autorisé à refuser, cas échéant, l'immatriculation si le candidat n'envoie pas d'autres preuves.

Le président donne lecture d'un projet Règlement pour de règlement pour le laboratoire de Zoologie, le laboratoire de Zoologie. Il pourra s'appliquer facilement aux autres laboratoires. Une discussion s'engage (sur ce projet) et quelques amendements sont apportés à ce projet.

Sur une question de Mr. Fennet, il est décidé qu'on prie la Comm. universitaire de proposer un règlement pour le mode d'appréciation des concours.

Enfin, Mr. Goller est chargé de préparer un projet de règlement pour les docteurs de laboratoire.

Le Secrétaire
Mr. Sacombel

Seance du 19 fevrier 1892

Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour : Affaires diverses, examens de licence, rapport annuel, règlement de laboratoire.

Sont présents : M. M. Amsheri, J. Dufour,

Renier, Jollier, Blanc, Fouet, Jandard,

W. Preuer, Jean Dufour, Mayer et Lamotte.

Sont excusés : M. M. Ch. Dufour et Seppi.

Causé au doctoral
domaine de physique

M. Fred. Brachat même, étudiant

en Sciences mathématiques, ditre faire son
doctorat et demande à être dispensé
d'examen de physique ; comme il a
subi un examen de physique expérimentale

pour obtenir son diplôme d'ingénieur et
que le résultat ^{du deuxième} en a été appris par
notre Supérieure à 6, le Conseil accorde
cette dispense ; toutefois, il est entendu
qu'il subira un examen de phys. mathématique.

Causé à la bachelier

M. Guignard, bachelier en Sciences de
l'Académie de Lausanne, ditre corriger

son baccalaureat en licence, en profitant
des dispositions brancifères prises par le
règlement. Comme il ne lui a pas été
possible de venir ^{au type} travailler fut dans les
laboratoires, il demande à être mis au
bénéfice de ces dispositions jusqu'au 25
juillet 1892. C'est le département
qui décidera, mais le Conseil prononce
favorablement.

examens de licence

M. le doyen annonce qu'il fixera les
examens de licence à partir du 10 mars;

les candidats sont M. Benoît étudiant et trois bacheliers M. M. Bertheau, Brocard et Jefas.

Il est ensuite donné lecture des rapports de sections qui réunis formeront le rapport annuel de la faculté des Sciences.

Le doyen lit le projet de règlement pour laboratoires pris à l'abord avec M. Fallier, Règlement des laboratoires. Les questions de finance et de régime d'administration sont laissées de côté parce qu'elles sont imprévables. Elles seront fixées par le département, sur préavis des directeurs intéressés ; celles pourront être manuscrites.

Le Secrétaire
M. Lacombe

Séance du 23 mars 1892.

Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour : Questions ouvertes.

Sont présents : M. M. Amshem, J. Dupour, Renier, Fallier, Blanc, Forel, Brézaz, Saugard, W. Lemire, J. Dupour et Lacombe.
Sont excusés : M. M. Ch. Dupour, Dapples et Mayar.

M. le doyen donne lecture du procès-verbal des examens de licencie subis par M. M. Benoît, Bertheau, Brocard et Jefas ; les conclusions sont adoptées par le Conseil et il sera prié (favorablement) au nom de la Commission mixte faire en

22 Farçue de tous les candidats.

Demande h. Dicker I est suivi me demande d'm Mr.
administ. commun Heckel que désire enseigner la chimie
privat-docent pure comme privat-docent. Ce candidat
ne possède pas la maturité, une discussion
s'engage à ce propos. Il en résulte qu'il
est impossible d'exiger la maturité. Ainsi
j'ai en demandant aux candidats la preuve
de travaux séniors, nous aurons
toujours le moyen de refuser ceux qui
ne présentent pas de garanties suffisantes.
Dans le cas particulier, le Conseil donne
à l'unanimité son avis défavorable; les
travaux du candidat, à part ^{la} ~~la~~ ^{diligence},
étant insuffisants.

date de rentrée Mr. le doyen étant empêché de combiner
à préfider, est remplacé par Mr. le Vice-doyen.
Sur une question de Mr. Feniex, une discussion
s'engage à propos de la date de la rentrée;
il est décidé que l'on rentrera si possible le
lundi 11 avril et cela quoique Pâques
est le dimanche suivant.

Le Secrétaire
Mr. Lacombe

Séance du 27 mai 1892

Présidence de Mr. Blane, doyen.

Ordre du jour : Affaires diverses.
Sont présents : M. M. J. Dupont, Brunner,
Blane, Bolar, Rappo, Jaudard,
W. Feniex et Lacombe.

M. Mayer fait excuse son absence.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté après une observation de M. Lemire.

M. le doyen donne lecture d'une circulaire du département concernant la Bibliothèque cantonale; M. M. les professeurs sont priés de faire leurs propositions d'achat de livres avant le 20 juillet, en ayant soin d'indiquer les prix.

Propositions
d'achat à la
bibliothèque
cantonale.

M. Dueret, licencie ès-sciences naturelles, demande une dispense de devenir docteur en vertu de l'art. 44 du règlement. Après discussion, il est décidé qu'il sera dispensé du travail écrit. M. Dueret a toutefois pour but de se rendre compte, si la thèse a été faite par le candidat; mais, dans le cas particulier, M. Dueret ayant préparé son travail à Lausanne, il n'y a pas de doute sur son auteur. M. J. P. Dufour propose de prendre une décision générale, exemptant les licenciés qui se présenteront au doctorat, de l'examen écrit. Mais le Conseil, voulant réservé la liberté d'action, décide qu'il se prononcera dans chaque cas particulier.

Le Conseil charge ensuite M. doyen de veiller à ce que le cours de physique mathématique nécessaire pour les candidats à la licence ès-sciences math., soit donné le semestre prochain.

M. Kitzastky, qui a réussi ses examens de Doctorat Kitzastky docteur, n'a pas encore envoyé les exemplaires

Demande de dispense
part. pr. doctorat

Decision générale
concernant les
dispenses accordées
aux licenciés -

de sa thèse que réclame le règlement ; il est évident que son diplôme ne lui sera pas adressé avant qu'il fuit en règle.

Réunion familial
des professeurs & étudiants

Sur une proposition de M. H. Lemire, le Conseil se montre favorable à une réunion familiale des professeurs et étudiants de la faculté des Sciences. Le doyen et les directeurs de section sont chargés de l'organisation.

Le Secrétaire
M. Lacombe

Séance du 20 juillet 1892
Présidence de M. Blanc, doyen.
André du Four : Nomination du doyen et du Secrétaire.

Tous présents : Mr. M. Amstel, Brunner, Chuard, Renoult, Sollier, Blanc, Faul, Pafar, Dapples, Faudard, H. Lemire, Jean Dupont, Mayet et Lacombe.
Mr. Gh. Dupont est excusé.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Nomination du doyen. M. Blanc lit les articles du règlement concernant la nomination du doyen, les deux premiers voix de Scrutin se font à la majorité absolue et le dernier à la majorité relative.

M. Blanc exprime au Conseil l'envie de faire de président lui

a paru facile et il s'en remercie.
L'annonce de la création d'une Commission
de la bibliothèque de l'Université a été
décidée ; elle se composera de 5 membres, un
par faculté.

Nomination du doyen : Totant 13, majorité 7.
M. Fouc. obt obtemp des voix : M. M.
Amstern 4, Lacombe 3, Foul 2,
Renouvi 2 et Jolliez 2

M. Amstern décline toute candidature.
M. Lacombe fait de même et pour les
membres du Conseil qui ont voté pour lui
de reporter leurs voix sur un collégial plus off.
2^e tour : Totant 13, majorité 7 - obt
obtemp des voix : M. M. Amstern 3,
Foul 3, Jolliez 3, Lacombe 2, Renouvi
et Chiard 1.

M. Blanx tient au Conseil la question Prix de faculté...
Suivante : Deux étudiants en médecine
ont fait de travaux, dans l'intention d'obtenir
un prix de faculté ; comme il n'y a qu'un
prix de 200 francs par faculté, l'un d'eux
demande l'autorisation de présenter son
travail à la faculté des Sciences. Après
discussion, la question est renvoyée à la
Commission ministériale avec un
avis négatif du Conseil.

3^e tour. - Majorité relative. —
M. M. Foul 5 voix, Jolliez 4, Amstern 2,
Renouvi 2.

M. Foul nommé doyen, déclare nomination du doyen

qu'il ne peut accepter la nomination
mais il propose Mr. Jollis, lequel a obtenu
le plus grand nombre de voix après lui.
En conséquence Mr. Jollis est nommé
nomination du Sénateur ~~du~~^{par acclamation} Mr. Mayeur est nommé
Secrétaire et Mr. Lacombe délégué du
délégué du Conseil dans le Conseil dans la commission de la
commission de la biblioth. Bibliothèque.

Le Secrétaire
Mr. Lacombe

Séance du 19 juillet 1892

Présidence de Mr. Blane, Doyen.

Ordre du jour : Licences.

Sont présents : M. M. Ch. Dupoux,
H. Dupoux, Renerux, Jollis, Blane,
Jean Dupoux, Mayeur et Lacombe.

Mr. le doyen donne lecture des procé-
rbaux des examens complémentaires pour
l'obtention de la licence Subi par
M. M. Guignard et Roorda.

L'unanimité le Conseil propose d'accorder
au premier la licence ci-Sciences Naturelles
et au second la licence ci-Sciences mathé-
matiques.

Demande d'immatrikel.
Dupon.

M. au directeur, Mr. Dupoux, déclare
regulariser sa situation, demande à
Subir un examen d'immatrication.
Mr. Jollis ^{malade qu'il a} propose de procéder comme
dans le cas de Mr. Speck, auquel on
a accordé l'immatrication l'inspirer

27

posséde pas de titre secondaire. L'ordre
d'a fait suivre dans le Conseil une
longue discussion et il est décidé à
l'unanimité de renvoyer ce cas à la
Commission universitaire ; le Conseil adopte
en suite le priéris suivant : Le dépar-
tement est prié d'annuler l'immatriculation
de M. Speer et de lui délivrer une inscription
universitaire. Il sera procédé
de même dans le cas de M. Dufour, ce
qui lui donnera le temps de se présenter
devant les commissions de matricule soit
du gymnase, soit de l'école industrielle.

M. Blane amorce au Conseil que Prix de faculté
la Commission universitaire n'a pas
admis son priéris dans la question des
prix de faculté. Un des candidats,
étudiant en médecine, a été admis
à se présenter devant la faculté des sciences.

Le Secrétaire
M. Lacombe

Séance du 20 Novembre 1892.

Présidence de M. Golliez, doyen.

Ordre du jour: Licence Dutot, Demandes
de licences, Immatriculations, Divers.

M. Mayor ayant été nommé secrétaire de la ^{dimission de M. Mayor} ^{sur place}
Section technique, révise ses fonctions de
secrétaire de la faculté. M. Wilezell ^{Nomination de M. Wilezell}
est nommé à sa place.

Tout présent: M. M. Lacombe, Ch. Dufour, Brunet

Renucci, Gollez, Blanc, Palaz, Gaudard
 Guerier, T. Dufour, Bayor et Vilorek
 sont excusés M. M. Acustico, et H. Dufour.

L'heure estivaine
 physique-mathémat.

M. La Loube demande quelles relations doivent exister entre la chimie, la physique et les mathématiques, pour les étudiants qui se préparent à la licence en sciences mathématiques.

Il propose à cet effet que les dits étudiants ne soient admissibles qu'à un seul après-midi de laboratoire pendant 2 semestres de l'une ou de l'autre des laboratoires de chimie et de physique.

M. Renucci propose un après-midi de chaque branche par semestre.

M. Brunner pense qu'il faut assurer les étudiants en mathématiques une rémunération pour le laboratoire de chimie et propose: 1 $\frac{1}{2}$ après-midi pendant le semestre d'hiver ou hiver 2 après-midi pendant le semestre d'été.

M. Guerier propose 2 après-midis de ^{l'une ou l'autre} branche par semestre

Dans la suite de la discussion M. Brunner modifie sa proposition et demande un après-midi de physique en hiver et 2 après-midis de chimie pendant l'été.

M. T. Dufour, impose de laisser aux étudiants le choix entre l'une ou l'autre des 2 branches.

Une longue discussion a été tenue sur tous les objets de ces propositions et au cours de laquelle chaque des membres présents a émis son avis. Après clôture, M. le doyen

a mis au vote les 2 propositions suivantes:

Y le candidat aura-t-il le choix entre le laboratoire de chimie et le laboratoire de physique?

Oui 6. voix. Non. 5 voix.

Y dans ce cas les candidats auront ~~à faire~~ à faire 1 après-midi de physique pendant 2 semaines ou 2 après-midi de chimie pendant un semestre.

Oui à l'unanimité

Maintenant ces 2 votes les autres propositions tombent.

Le doyen fait observer qu'il ne faut être qu'étonné de contraindre les étudiants à se conformer à ces décisions, qu'il s'agit seulement de conseils à donner aux étudiants qui s'adressent au doyen ou aux professeurs pour avoir des directions dans leurs études.

Le doyen fait encore observer que les décisions ci-dessus comportent un usage définitif dans la procédure du examens de licence en sciences mathématiques et règle une fois pour toutes l'interprétation de l'article 30, § 2 du règlement de la faculté des sciences de 1891.

Motion Golliez. M. Golliez fait remarquer que l'appréciation mathématique des candidats à la licence. Il demande la rétabillement d'un cours de calcul différentiel. Il demande que cet objet soit introduit dans le calcul intégral et l'usage des étudiants en sciences naturelles. Il demande que cet objet soit

porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.
Demande de licence.

Conseil à la licence
Th. Bieler & H. Henchoz

M. Th. Bieler et M. Henchoz, bacheliers de l'ancienne académie demandent à être envoiés au bénéfice des dispositions transitoires (règlement chap. 4, article 52.). Bien que le temps accordé soit écoulé, ils basent leurs demandes sur le fait qu'ils ont été absents du pays. Le département préconise de ranger à l'air de la faculté. Le l'unanimité la faculté primaire favorablement.

Équivalence de licence
Aubert.

Équivalence de licence, demande Aubert.

M. Aubert, porteur d'un diplôme IV. B. de l'école polytechnique demande l'équivalence de son diplôme avec la licence des sciences physiques et naturelles. La faculté n'étant incompetente est donnée à M. Aubert le conseil de s'adresser directement au département de l'instruction publique.

licence Tauxard.

Licence Tauxard. M. Maurice Tauxard élève de l'école de chimie de l'école polytechnique demande si la faculté peut lui accorder des facilités pour l'examen de licence sur le rez de l'examen propositif (liberaungsdiplom) de Zürich. La faculté a pris antérieurement lors de l'élaboration du règlement une décision qui fait règle dans ces matières, savoir : qu'elle admettra l'équivalence de titres complets tels que baccalauréat, licences, mais non pas des équivalences d'examens partiels francs ailleurs que chez elle. La demande de M. Tauxard est donc écartée.

demande d'immatriulation Demande d'immatriulation

A. Nicolle int² M. Alciss Nicolle, régent au Lycée demande

a été immatriculié. Le bureau de l'université demande le prénom de la faculté. étant donné que M. Nicolle a son diplôme de l'école normale et surtout qu'il a exercé ses fonctions pendant plusieurs années, la faculté estime que M. Nicolle a une insatiable s'élit suffisante pour être régulièrement immatriculé. le sera à M. Nicolle lui-même de veiller aux lacunes de sa préparation scientifique précédente. Les propos de la faculté est favorable.

Pour M. H. Heer et Conte dont les titres ne sont pas Immatriculation suffisants pour l'immatriculation la faculté.
Hur & Conte.
 priavie en faveur d'une inscription provisoire et d'un délai d'un an pour régularisation de la situation.

Licence Dutoit Sur le vu des examens de M. Licence Dutoit.
Constant Dutoit la faculté prieavie de la collation du titre de licencieé en sciences physiques et nat.
Licence en pharmacie et Licence en sciences Sur la proposition de M. Foul, Renuart et Gollez une discussion s'engage pour fixer quelques points de la procedure des examens de ^{dif.} licences.

Il est entendu que le Directeur de l'école de pharmacie d'une part et le Doyen, président de la section des sciences nat. phys. et nat. l'autre part, dirigeront les examens de leurs licences respectives au vu des intérêts de leur section et ^{auront} ~~ont~~ les pouvoirs nécessaires pour admettre les candidats aux épreuves orales et pratiques dans les cas moins douteux.

le secrétaire

Milerey

Séance du 25. II. 1873.

Présidence de M. H. Golliez, Doyen.

Ordre du jour: forme et texte des différents diplômes universitaires. Doctorat de M. Duvrot, licence de M. Rochat, divers.

Tous présents. M. M. Golliez, Ch. Dufour, H. Dufour Brunner, Chuard, Remoix Blanc, Gaudet, Guérin et Witsch. M. J. Dufour est examiné.
Le pour-référe du docteur Duvrot est lu et adopté.
La commission universitaire a

prise la décision de simplifier les diplômes. Ils seront imprimés sur parchemin en tête français. Quelques spécimens circulent comme échantillon. Le texte adopté par la commission universitaire dit: L'université de Lausanne sur le rapport de la faculté de ... confère à M. ... le grade de ...

M. Blanc prie le doyen de faire observer à la commission universitaire la disproportion entre les grandeurs du diplôme et des lettres universitaires adopté.

La faculté exprime le voeu qu'il faut ajouter aux textes des diplômes de doctorat le titre de la dissertation et, sur les épreuves requises. Pour les diplômes de licence on maintiendra dans le texte les épreuves requises. Différentes rédactions sont proposées. Ces dernières disent soit les mots de "diplôme de licencié, etc." en tête, d'autres dans le texte.

M. Chuard propose de renvoyer la question devant une commission spéciale. M. Remoix propose de renvoyer la question à la commission

Formule des diplômes

universitaire en la priant de veilloir tenir compte de ces voeux.
Cette dernière proposition est adoptée à l'unanimité.

M. H. Dupont fait remarquer qu'il existe une différence entre
les mots "diplôme" et "licence".

La faculté décide enfin que les directeurs des écoles
d'Ingénieurs et de Pharmacie ajouteront leur
signature à leurs diplômes respectifs.

Monsieur Ducrest de Bourdon demande à faire son Doctorat Dunt.
doctorat avant la fin du semestre. Malgré les
examens de licence il est fait droit à sa demande
et la date de ses examens est fixée au 23. Mars.

M. H. Blaize lit un rapport favorable sur le
travail de M. Ducrest et en recommande l'acce-
ptation après que le candidat aura tenu compte
des observations ^{Mr. Blaize} qui lui fera sur quelques points
de son travail

M. Ducrest est admis à faire son examen de
Doctorat à la date ci-dessus indiquée.

M. le doyen annonce qu'il a pris connaissance Rapport de la faculté
des rapports de la faculté et qu'il les a directement
transmis à M. le Recteur

M. Brunner déclare avoir perdu de la même manière.

M. Rochat, chef des travaux pratiques à M. Rochat, professeur
d'école d'Ingénieurs, se basant sur les examens partielle d'examen
qui il a déjà subis, demande que des facilités
lui soient accordées pour la licence en les
sciences mathématiques qu'il se propose de faire.
Cette question est renvoyée au prochain conseil

E. Milcak

Present: H. B.

Séance du 23 Mars 1893.

Jollie, H. Dupon.

Présidence de M^r. H. Jollie, doyen.

Bruner, Chuard, Blanu, ordre du jour: Résultat des examens de licence de Renvier, Fréd. Jeun, M. H. Renchoz, Nicollie, Lugeon et Faccard.

D^r. Dupon Mayor, Doctorat de M^r. Ducrest. Demande de facilité pour les examens de M^r. Rochat.

Lima Hanchor

M^r. Renchoz qui bénéficie des facilités accordées aux bacheliers de l'ancienne académie n'a en rien obtenu que les examens théoriques.

Le résultat étant bon, M^r. Renchoz est créé licencié.

Lima hanchor Lugeon M. H. Nicollie, Lugeon et Faccard ont eu à faire des examens complets. Les 2 premiers sont admis sans autre, pour le cas de M^r. Faccard une longue discussion s'engage.

M^r. Faccard a obtenu une moyenne de 3,9 pour les examens théoriques et de 3,75 pour les examens pratiques. Le chiffre qui lui permettrait de passer, n'a été obtenu que grâce aux excellents notes de chimie qu'il a obtenus. Le candidat, une grande partie des autres succès varies entre insuffisant et passable. Vu la situation du candidat et vu surtout l'accumulation de toutes ces nombreuses épreuves en quelques jours, M^r. Brunner et Renvier proposent de laisser passer le candidat, ce qui est adopté. La licence est donc accordée à M^r. Faccard.

Doctorat Dunc.

Doctorat de M^r. Ducrest. Le rapport de la commission d'examen dit que M^r. Ducrest a présenté une excellente thèse, mais que les examens théoriques ont été très insuffisants.

Un cas analogue s'était déjà présenté antérieurement chez un chimiste, une partie du conseil voulait tout en acceptant la thèse, renvoyer le candidat à refaire les examens théoriques dans 6 mois. La discussion s'engage pour savoir, il fallait tenir compte d'avantage de la thèse que des examens théoriques où il fallait coordonner les deux. La votation donne 5 voix pour et 5 voix contre l'admission du candidat. Le Docteur départage en faveur de ce dernier.

Mr. Ducret est donc créé docteur es sciences. Administ^{re} Dr^t Ducret.

Vu les difficultés qui se sont présentées dans cette séance pour l'interprétation du règlement, Mr. Wilcock propose d'examiner, Proposition Wilcock
s'il n'y aurait pas utilité d'introduire dans comment le règlement
le règlement des examens le paragraphe des examens - suivant: le candidat qui aura dans plus de branches la note mal, ou dans plus de branches la note insuffisant aura échoué, quelle que soit toujours la moyenne obtenue. Cette proposition est adoptée par une commission composée de Mr. M. H. Blane, J. Dufour et R. Golliez, doyen Commission p^r examen
est chargé d'examiner la question ainsi que la proposition Wilcock.
elle concernant la corrélation entre les et la conclusion de la
épreuves théoriques et la thèse pour le doctorat.
Le conseil décide en principe que pour éviter aux candidats à la licence les inconvenients d'une agglomération des épreuves théoriques sur quelques jours, il faut les distribuer sur un laps de temps plus long.

Lionel O'Rocheat. M. O'Rocheat chef du travail graphique à l'école d'ingénieurs fait sa licence et sciences mathématiques. Il demande à être exempté d'un certain nombre d'épreuves qu'il a subies précédemment.
La demande de M. O'Rocheat est accordée.

Elliott.

Séance du 23/VI/93.

Présidence de M. Gobiez, doyen.

Sont en outre présents : MM. Amstlein, Blanc, Henri Dubur, Jean Dubur, Lacombe, Renier et Major.

MM. Fazet, Grenier et Wilczek sont excusés leur absence.

Le procès verbal de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

Le doyen présente un travail exécuté par M. Lugon dans le but d'obtenir un pips de faculté. M. Lugon ne remplit pas les conditions exigées par l'article 110 du règlement général de l'université en ce sens qu'il est en possession d'un grade de licencie^{acquispendant l'enseignement} d'hiver 1892-93. Le conseil décide cependant de prendre en considération ce travail, le département de l'instruction publique et des cultes ne mettant aucune opposition à une interprétation plus large de l'article 110.

Travail de M. Lugon pour obtenir un pips de faculté

Communication est ensuite donnée

Décisions de la commission universitaire
aux diplômes de licence & doctorat

des décisions de la commission universitaire relatives aux diplômes de licence et de doctorat Appelé à décider si le diplôme de licencie doit renfermer une appréciation des épreuves subies par le porteur, le conseil décide qu'aucun mention de ce genre ne figurera dans le corps du diplôme.

M. Renouvier insiste encore le conseil que la commission universitaire ait décidé de conserver copie, dans un registre spécial, de tous les diplômes délivrés par l'Université. Ces copies permettent non seulement de reconstituer des diplômes égarés, mais facilitent aussi les recherches en cas de falsification de titres.

Le doyen annonce au conseil que m.m Dumas et Hofmann suivent à la fin du semestre les épreuves exigées pour l'obtention du grade de licencie ès sciences mathématiques et physiques et que M. Bicker, bachelier de l'Académie, suit les épreuves complémentaires pour l'obtention du grade de licencie ès sciences physiques et naturelles.

Laudiats à la licence
Dumas. Hoffmann Bicker

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. Bachmétic demande que le grade de docteur lui soit accordé sur simple présentation de ses titres et travaux. ^(épreuve en absente) Après avoir entendu M. H. Dufur qui aurait été chargé d'examiner les travaux présentés, le

Candidature Bachmétic pour
obtenir le doctorat

conseil, tout en reconnaissant les mérites scientifiques du M. Bachmuth, rejette cette demande et décide ~~existe~~ ~~existe~~ en principe qui est essentiellement antithétique à l'esprit du règlement et de plus décide en principe qu'il en sera fait de même pour dans tous les cas analogues.

Projet de règlement relatif à la manière dont seront effectuées les épreuves pures par le règlement.

Étalon est encore donné par le projet d'un règlement relatif à la manière dont seront effectuées les épreuves pures par le règlement de la faculté et qui, en outre, détermine d'une manière précise les cas dans lesquels une répétition sera accordée. Ce projet de règlement est adopté après quelques légères modifications.

Épreuves relatives à la licence mathématique physique

Il est ensuite décidé qu'un travail écrit de mécanique sera adjoint aux épreuves relatives à la licence des sciences mathématiques et physiques.

Institution de la licence mathématique pure.

Commission chargée d'établir le règlement de la licence mathématique pure.

Sur la proposition de M. Lecomte le conseil décide qu'il sera instituée une licence des sciences mathématiques pures. Une commission composée de MM. Arstén, Lecomte et Mouyot est chargée d'établir le projet de règlement.

Commission chargée de la question de l'introduction d'un cours de calcul différentiel par les 15 physiques & naturelles.

Enfin le conseil charge une commission composée de MM. Arstén, Dufour et Lecomte d'examiner la question de savoir si l'il n'y aurait pas lieu d'introduire un cours de calcul différentiel et intégral

obligatoire pour les candidats au grade de
licencie ès sciences physiques et naturelles.

Séance du 24. 7. 1893.

Séance du 24. 7. 93. Présidée par M. H. Golliez, doyen
tout présent. M. M. H. Golliez, ch. Dufour, H. Dufour,
Bruneau, Amourin, Fouc, Millet, Gaudard, M.
Jenni, Major, Millerich.

Sur le résultat des œuvres écrits Doctorat Brau
et voulus subis par M. M. Henri Brau, de
Strasbourg, et après présentation d'une thèse que
le Jury a qualifiée de bonne, M. Brau
est proclamé Docteur en sciences.

Le conseil accorde en outre le grade de Licencie. Bille, Dumas,
licencie ès sc. physiques et naturelles à M. Bille,
Hoffmann.
Le grade de licencie ès sc. physiques et mathématiques
est confié à M. M. Dumas et Hoffmann.

Mr Stoeck attire l'attention du conseil sur le fait d'observation fait sur
que depuis le règlement antérieurement élaboré par une
commission nommée ad hoc, (composée de M. H. Blane,
Golliez et J. Dufour), un candidat brillant, M.
Dumas aurait échoué. Le règlement qui nous
sert de norme, prévoit en effet que si le
candidat échoue dans plus de 4/5 des œuvres
pratiques, il aura échoué. M. Dumas se
trouverait dans ce cas, vu que son 2 examen
postérieur qu'il a obtenu, il a eu une note insuffisante.
Le règlement est défectueux, d'autant plus que le
conseil a été renommé à conférer le grade de
licencie à M. Dumas.

à la discussion très nuancée qui s'en suit demandé
par M.M. Forel, Jolliez, Genies, R. Dufour, Ch. Dupont
et Remond. Il résulte en résultat que la commission
exception pour les candidats
mathématiques pure.
décide qu'il y aura lieu de faire une exception
pour les candidats en mathématiques pure. Une
proposition de M. Genies, recommandant le recours
au ce règlement à la commission des votations,
est adoptée.

Admission des candidats
au doctorat. Angelerus
& Leiss.

Il est demandé à M. le doyen d'accorder
des audiences de Doctorat général pour le commencement
du semestre d'hiver. Les 2 candidats peuvent être
admis à passer leurs examens à la rentrée.

Les candidats sont M.M. Angelerus et Leiss.

M. Angelerus demande à être libéré
de l'examen écrit, où qu'il a fait une
licence en pharmacie à Bonn-Rhein.
(comme art. 44. du rgl. de la faculté.) Le cas
que des étrangers demandent l'application de
l'art. 44, se présente très souvent, la

commission d'immunité. commission sera d'immunité, nommée
par le senat, sera prié de s'occuper aussi de
l'équivalence des grades la question de l'équivalence des grades
conférés dans des hautes écoles étrangères.

Le cas de M. Angelerus sera traité pour
lui-même par le bureau de la faculté.

M. Leiss demande aussi ~~échappé~~
à être dispensé de l'examen oral en produisant
un diplôme de pharmacien allemand. Sur le
modèle formelle de M. Brüner, cette facilité
est accordée à M. Leiss.

Rapport de la Commission
Licence mathématiques pures.

La commission nommée pour l'élaboration d'un règlement
de licence et sciences mathématiques pures présente
ce règlement qui est le même que celui pour la
licence en sciences mathématiques et physiques,
moins les sciences profondément dites. Ce projet de règlement
est adopté et sera soumis à la ratification par la
commission universitaire et par le département de
l'instruction publique. M^r. R. Dufour fait observer à la H^e D^r
que cette licence se fera tout de suite avec
gros qui se rattachent au haut enseignement, et
qu'elle ne concernait pas le droit de l'enseigne-
ment des sciences naturelles dans les collèges. Il y
aura donc lieu d'en autoriser les étudiants qui
auraient l'intention d'acquérir ce grade. Les
observations de M^r. Dufour seront transmises avec un rapport
du département de l'instruction publique.

M^r. le recteur fait demander
quelles établissements notre faculté devra faire pour leur
usage. La commission n'ayant pas l'opinion
à ce sujet, M^r. Gobiez offre de nous faire
quelques croquis, ce qui est accepté avec
renommement.

M^r. le Recteur le cœur ayant terminé des travaux
décidé que l'on étudie la question suivante:
« Serait-il utile que chaque faculté publie
à tour de rôle, un recueil de travaux, tel
qu'il en a fait un lors des fêtes universitaires.
~~Mr. Focle~~ ~~Focle~~ M. Wilson trouve que
les travaux originaires publiés dans ces recueils
ont une qualité de publication trop faible, pour qu'on
se décide volontiers à les publier dans une

publication de ce genre. M. Foul estime qu'on ne peut ^{plus} demander, qu'à une époque déterminée tous les professeurs d'une même faculté ayent un travail prêt pour l'imprimer. Il propose de maintenir le recueil et de demander chaque année 1 travail par faculté. M. Reucroix partage la manie de voir de M. Gillet grand œuvre de publicité de ces recueils, qui contiennent traité de sujets très hétérogènes. Il ^{demande} que les travaux d'imprimier ~~sont~~ soient détaillés et qu'ils pourraient être laissés dans le commerce comme tels. Mais tous les travaux de l'Université seraient imprimés dans le même format sur le même papier etc. Les différentes propositions seront communiquées à la commission universitaire.

Commission d'université

modification art 17 réglement: L'université entraîne une modification de l'art. 17, de sorte également, à l'avenir nous serons obligés de demander un examen de maturité à chaque candidat qui se présenterait aux épreuves exigées par une licence ou le doctorat. La question se posera également pour examens à noter et concision de règlement.

H Schardt, privat docteur.
en congé.

M. le doyen annonça que Mr. H. Schardt, privat-docteur à l'Université, ferait son droit d'enseigner, si ne donnait pas de cours à son école d'here. M. Schardt se trouvait en Allemagne pour y compléter ses études de minéralogie, le conseil le considère

comme étant régulièrement en congé et
avide un peu plus favorable en ce sens à la
commission universitaire. Le congé de Mr.
Schmidt avait donc prolongé jusqu'au prochain
semestre d'été.

Edelzech.

Séance du 10 janvier 1894

Présidence du Doyen M^{me} Galliez

Ses présents -

M^{me} Galliez - Blanc - Renier - Gaudard - H. Dufour
F. Dorel - W. Grenier - Bouget - Breizy - Palaz -
Ouard et lacombe -

Congé de M^{me} Brunner

Le Doyen fait lecture d'une lettre du département
à l'université touchant un congé demandé par
M^{me} Brunner pour six semaines pour cause de
santé. La lettre demande de bien vouloir faire des
propositions pour le remplacement de M^{me} Brunner.

D'autre part le Doyen expose que suivant une
communication verbale faite par M^{me} Duperey, au
nom de M^{me} Brunner à M^{me} le Recteur ainsi que suivant
une communication téléphonique de M^{me} Brunner
au doyen, M^{me} Brunner compte reprendre ses cours vers
le 1^{er} février ce qui ne fait que 3 semaines de congé.
Sous ces conditions, M^{me} Brunner estime qu'il
ne faut pas le remplacer.

La situation est donc délicate. Le département, dans
un avis officiel demande qu'on lui
fasse des propositions de remplacement. L'intérêt
en entraîne d'abord que ce n'est pas 6 semaines de
congé mais 3 qu'il prendra et par conséquent il
ne veut pas de remplacement.

Avant d'en avoir reçu l'avis par téléphone
le Doyen pour répondre à la demande du Département
avait réuni le Bureau, soit le vice-doyen ^{sur} puisque

le secrétaire est absent. Il avait prié M^r Chuard d'assister également à l'interview.

Devant déigner des remplaçants, le bureau a ^{REMPLACEMENT DE M^r BRUNNER} bien fait en proposant un préavis à la Faculté. Ce préavis est le suivant : M^r Chuard serait disposé à accepter le cours de chimie inorganique et le laboratoire des commençants, M^r Seiler pourrait se charger du reste des cours et du laboratoire des avancés.

Le Doyen pose donc la discussion de la façon suivante :

- 1^o Il convient de répondre au département conformément à la demande et proposer les remplaçants ; alors lesquels ?
- 2^o Dans le cas d'une absence de M^r Brunner jusqu'en février seulement, y a-t-il lieu d'accepter la proposition de M^r Brunner ou a-t-il à remplacer ?

M^r H. Dufour et Chuard proposent par motion l'ordre de ne pas remplacer ni les dernières propositions de M^r Brunner - M^r Grenier estime qu'on rendrait service à M^r Brunner en le forçant pour ainsi dire à prendre un congé qui nécessite sa fatigue -

M^r M. Forel - Palaz & Renuzier - estiment qu'il faut faire répondre à la demande officielle du département & à l'unanimité le conseil prévisse en faveur du remplacement de M^r Brunner et on passe à la discussion des propositions du bureau.

M^r Chuard espère qu'il serait forcée de le remercier si M^r Brunner faisait des difficultés. M^r Grenier & Bonget estiment que le conseil doit prendre la responsabilité du remplacement et l'imposer à M^r Chuard - M^r Golliez fait remarquer que les présentations ont faites au département ne pourra dans la présentation y introduire les réclamations de M^r Chuard. Dans ces conditions, le conseil adopte les propositions du bureau

et exprime à M. Chuard & Seiter sa reconnaissance.

La deuxième question, savoir la proposition de M. Brunner de prendre 3 semaines de congé sans remplacement est en discussion. Il ressort des divers avis qui ont été donnés, que les étudiants se plaignent du manque de chimie qu'ils ont en ce semestre et qu'il serait dangereux de suspendre les cours sans autre. En outre il paraît difficile de laisser le laboratoire sans qu'il y ait à sa tête un professeur responsable. Au vote, par 5 voix contre 3 le conseil décide de remplacer M. Brunner pour ses cours et pour le laboratoire. M. Bonget est prié de prendre la surveillance des laboratoires.

Ces décisions seront transmises au département.

Don de M. Lucas de Prangins. Le doyen annonce enfin que M. Lucas de Prangins vient d'offrir à la ville de Lausanne la belle orangerie qu'il possède sur sa campagne de Prangins. La ville trouvant l'offre intéressante en a fait part à l'Etat comme intéressant l'université. D'après un devis il seraient nécessaires une dépense de 10000 fr. à faire comme transport et reconstruction. L'Etat trouve que c'est un peu cher tout pris si une souscription publique lui venait en aide il ferait le reste. Le doyen demande donc à l'Etat l'autorisation à lancer une souscription publique au nom de la Faculté, à laquelle se joindront la faculté de médecine, la Soc. Acad. des Sc. nat., la Société académique, la Société de développement.

Rédigé sur les notes de M. Lacambre par
Y. Tolliez.

Séance du 10. Mai 1894.

Présidence de M. H. Golleg, doyen.

Tout présent M. M. Lacombe, Ch. Dufour, Brunner

Reverier, Golleg, Blane, Foul, J. Dufour, W. Greuer
Bouget et Wilcock.

Le fait examen M. H. Dufour.

La lecture des procès-verbal de la

dernière séance est prononcée

ordre du jour. L'interprétation de l'article 44 du règlement, accordant des facilités aux candidats au doctorat, porteurs de Diplômes de licence en sc. physiques et naturelles ou de pharmacien,

Il que maintenant on a procédé de différentes manières ; il s'agit à présent d'établir une procédure fixe, applicable à tout le monde. Après de longs débats, auxquels prennent part M. M. le doyen, Brunner, Bouget, J. Dufour, W. Greuer, Reverier et Ch. Dufour, l'interprétation le conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Le conseil de la faculté dispensera les candidats au doctorat, porteurs du diplôme de licencié en sciences ou d'autres titres jugés équivalents, des branches accessoires prescrites par le règlement.

[par la voie respective] (*)

Sont considérés comme équivalents les diplômes fidescaux de Médecin et de Pharmacien, les diplômes délivrés par

(*) adjonction demandée par M.
H. Dufour. L'att. E. Chevall.

Interprétation art 44
du règlement du 10.5.94
portant diplômes de
licence etc.

Interprétation art 44

les sections II et II a et b. de l'école fédérale polytechnique à Zurich, les diplômes de médecine et pharmacie Allemands, Autrichiens et Roumains.

Les titres délivrés par d'autres pays, devront être examinés, avant que leur équivalence soit reconnue. —

Dissertation de
M^r Braun

M^r Brummer porte à la connaissance du conseil que M^r Braun, Docteur de notre université, a publié sa thèse, sans tenir compte des observations qui lui auraient été faites lors de l'examen de son travail.

Le diplôme n'ayant pas encore été délivré à M^r Braun, il le doyen s'occupera de cette affaire.

Imprimerie pr.
les thèses de la
faculté des SG

M^r le doyen fait remarquer que personne ne donne "l'imprimerie" pour les thèses de la faculté des sciences. C'est l'autorisation du doyen, de faire imprimer la ^{gagner} thèse était obligatoire, le cas de M^r Braun qui aurait pas pris ce présenter.

On décide que seraient
décision au sujet "l'imprimerie" sera éligié et qu'il sera
de l'imprimerie donné par le doyen, sur le préavis de
la commission chargée d'examiner la thèse.
Les deux documents finis devront
être affichés.

Authorisation du
Départ. pour délivrer
la licence math. pour

M^r le doyen annonce que le chef du
Département de l'Instruction publique et

des cellules autorise la faculté de délivrer
de diplômes de licenciate en mathématiques pures,
autorise la demande d'exiger un examen écrit
de mécanique pour la licence en mathématiques pures,
et autorise aussi de faire donner un cours de ^{calcul}
calcul diff. et intégral à la section des sciences ^{differentiel}
et naturelles avec sanction par un examen lors ^{physique}
des examens de l'Académie. —

Séance du 14.6.94.

Présidence de M. Galliez Doyen.

Présents. M. Renvier, H. Dufour, C. Dapples, W. Grenier, Ch. Galliez. Se font excuser: M. J. Dufour, H. Blanc, A. Brunner, H. Lacombe, H. Aenstein, A. Galaz, E. Wilczek. —

Les précédents procès-verbaux sont lus et acceptés.

M le Doyen lit une lettre du Département annonçant la
regrettable nouvelle de la démission de M. Grenier comme Directeur
de l'Ecole d'ingénieurs. Il demande une proposition de
présentation. Le Collège de l'Ecole d'ingénieurs s'en est occupé
et désigne H. Lacombe comme le mieux qualifié pour succéder
à M. Grenier. Le Collège de la Faculté le range à cette désignation. M le Doyen exprime à M. Grenier les regrets et les remerciements
de la Faculté avec ses vœux les plus ardents pour la guérison de
M. Grenier.

Demande de M. Werner Schmidt cand. doct. — M. W. Schmidt
candidat demande l'équivalence de ses certificats monédois
avec la licence et en conséquence une dispensation d'examen de
doctorat. M. H. Dufour auquel se fait le doctorat
propose l'accèsion à la demande; il déclare toutefois que

Demande de M. Werner Schmidt
cand. doct. pour l'équivalence de ses certificats
monédois.

les professeurs de mathématique sont consultés
sur ce cas et examinent surtout si au point de
vue des mathématiques le candidat peut être
considéré comme suffisamment jugé.

Le Collège adopte cette manière de voir et accorde au favori
la faculté de trancher le cas ensuite du présidé de
l'U.M les professeurs de mathématiques.

Aggégation P. Jacot — Aggégation P. Jacot — M. Paul Jacot de ces soins
demande à être amplié au nombre des privat-docents à
la Faculté, il apprécie sa demande de ses titres et de ses
publications.

Les conditions supplémentaires étant remplies Mr D. Jacot
dit être admis et le Collège prescrit en faveur de
l'acceptation de Mr P. Jacot comme Privat Docent de
botanique.

Relations internationales — Relations internationales — Le doyen lit deux pièces
1^{re} de l'alliance universitaire internationale (statuts
et lettres)

2^e des Hochschulnachrichten.

La 1^{re} tend à la création d'un lien universitaire international
la 2^e tend à donner à la publication des H.N une
plus grande étendue & un caractère d'officialité.

La 2^e de ces deux demandes est rejetée comme
inutile.

La 1^{re} est acceptée

Le Sénat est avisé.

Rédigé sur les notes de M. Chauard

M. Galliez

Seance du 20 juillet 1894

Présidence du doyen H. Jolliez.

Sont présents M. Dapples, Grenier, Gaudard, Forel,
Renerie, Brunner, Blanc, Mayor.

Le doyen excuse M. Wilczek, J. Dufour, Charles
Austein, Ch. Dufour.

Le procès verbal est lu et adopté.

Le doyen informe le conseil que M. Lacombe a été nommé directeur du Département de l'École polytechnique de Winterthour, appelé comme professeur à l'école polytechnique de Winterthour, connue aussi sous le nom de Neuchâtel, par M. Dapples, comme directeur de l'école d'ingénieurs.

Pour remplacer M. Lacombe comme prof. le Département avait l'intention de faire un concours. Le doyen expose qu'il a cru bien faire de s'opposer à ce mode de procédure que l'on applique plus dans les autres facultés. Il a demandé au Département que la faculté des sciences soit mise sur le même pied que les autres. Le Département a déposé à ce sujet et chargé la faculté de faire des présentations.

M. Forel remercie le doyen de l'attitude qu'il a prise et pense qu'il faut déléguer la tâche de faire des présentations à une commission de spécialistes.

Cette proposition étant adoptée la commission désignée se compose de M. Austein, Mayor et Dapples présidée par le doyen.

Les grades suivants sont conférés ensuite des épreuves bâties et de la discussion de leurs résultats :

Licences Mack. Licences es Sciences physiques et naturelles ~
 Gaillard. Schenk M. Paul Gemin, S. Schenk, Georges Gaillard,
 Licences es Sciences physique et mathématiques
 M. Ed Mack

Doctorat es Sciences

Doctorats Koch M. Koch, Koatz et Nagelschmitz.
 Kraeg & Hagelstein à ce propos M. Blane fait remarquer que les journaux
 ont annoncé ces grades avant la collation officielle qui
 ne sera faite en dernier resort que par la commission
 d'observations universitaire. Il propose qu'on en fasse l'observation
 aux deux journaux. Adopté.

Impression thesis M. Brunner rapporte sur le cas de M. Braun Leon
 de Strasbourg, qui avait fait imprimer sa thèse
 avant l'assentiment définitif de M. Brunner. Suite
 des explications fournies par M. Braun qui s'est
 justifié devant M. Brunner, ce dernier propose de
 terminer la malentendue qui a débâillé le texte de
 la dissertation Braun ayant été approuvé par le
 professeur dirigeant du laboratoire où M. Braun avait
 travaillé. Le grade de docteur est définitivement
 accordé à M. Braun.

Demande M. Bieler Lecture est donnée de deux demandes de Privat Dozent
 privilégié dont : l'une de M. Bieler directeur de l'Institut agricole
 l'autre de M. Martinet " " la Station laitière.
 Les conditions requises par le règlement étant
 pleinement satisfaites, ces deux demandes sont
 accordées.

M. Le Doyen fait observer que M. Bieler a déjà
 fait l'école comme professeur à la Faculté

des sciences dans l'académie. Il convient d'aut
sans doute de lui accorder le titre de professeur
sans autre qualificatif, comme cela a bien été fait par
dans l'autre cas. Le Conseil adopte.

Nomination de doyen.

1er tour.

Nomination du

Bulletins délivrés 9. Rentsch 9
Amstel 3 mix Chuard 6 mix

Doyen.

M. Chuard

M. Chuard est élu doyen de la faculté

Nomination du Secrétaire

Nomination du

M. Wilczek est élu par acclamation

Secrétaire Wilczek

Le Doyen présente une proposition de la Faculté
des sciences votée qui demande si la Faculté des
Sciences consentirait à nommer M. Moser H.
le célèbre géographe voyageur de l'Asie centrale comme
Docteur honoris causa.

La faculté estime qu'elle avait d'autres
noms à proposer avant celui-là.

Proposition de la Faculté
du nom de M. Moser
Docteur honoris causa.

Réfugié sur les vots de M. Mayor.

par le Doyen

J. Jolliez

Séance du 2 Novembre 1894.

Présidence de M. Jolliez, doyen.

Tout présent: M. W. Jolliez, Chuard, T. Dufour, Gaudard,
Brunner, Mayor, Foul, H. Dufour, Pelag, Jeunier,
Renier, Toly et Wilczek.

Le tout excusé M. B. Amstel et Blaue.

M. Joly nommé
bibliothécaire
des thèses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. le doyen souhaite la bienvenue au nouveau professeur de géométrie, M. Joly. M. Joly est un jeune bibliothécaire du Théâtre de la faculté des sciences en remplacement de M. Racoude, appelé à Genève.
Sur la proposition de M. le doyen, la faculté

Le sujet doit communiquer officiellement aux étudiants la collection des grades officiellement aux nouveaux la collation des

grades aux candidats cotisés de la faculté

Licences

et Licence et sciences mathématiques pures.

Candidat: Melle. Wedell, Danosie et M. Hungot, Roumain.

Licence Mme Wedell
M. Hungot.

Vu les bons résultats des examens des deux candidats, le grade de licence et sciences mathématiques pures leur est conféré sans autre.

et Licence et sciences physiques et naturelles

Candidat. M. Cherkassoff. Russe

Suspension des études
du M. Cherkassoff.

Vu le mauvais résultat des examens oraux, le doyen a simplement suspendu les examens, ce qui est approuvé par la faculté. M. Cherkassoff a donc échoué.

Doctorat et sciences.

Doctorat confié à
M. Schmidt.

Le grade de Docteur et sciences est conféré à M. W. Schmidt, d'Elberfeld sur le rapport du Prof. composé de M. M. H. Dufour Paley et Joly.

M. Jolley, doyen sortant de charge, exprime ses remerciements à ses collègues pour la sympathie qu'il a trouvée auprès d'eux pendant toute la durée de son doyennat.

Il passe ensuite la présidence au nouveau doyen
M. Chuard, qui est salué par acclamation.

M. Brunier remercie M. Golliez pour la façon
 remarquable avec laquelle il a dirigé les affaires de
 la faculté et souhaite la bienvenue à M. Chuard,
 en l'assurant des bonnes intentions et de la collaboration
 de ses collègues.

M. Chuard après quelques paroles de renouvellement
 informe la faculté, que nous nous trouvons en présence
 de

Deux demandes d'agrégation

[Demandes d'agrégation
 M. Ossent-Pontet, M. Faccard]

pour un cours public de photographie.

Les demandes ont été présentées par :

Y M. L. Ossent-Pontet, photographe à Lausanne
 Y M. M. Faccard, assistant de chimie.

Après une longue discussion, à
 laquelle participent tous les membres de la faculté,
 on décide de priver favorablement pour la
 candidature de M. Faccard, et défavorablement à M. Ossent.
 Pour cela la faculté adopte

le point de vue suivant : Le règlement de
 l'université prévoit que pour être Privat-Dozent, il
 faut être porteur de titres académiques.

Or, seul M. Faccard remplit ces conditions. M. Faccard présente toutes les garanties voulues pour
 pouvoir donner un excellent cours théorique et
 pratique de photographie; il est attaché à l'université
 comme assistant et possède sur M. Ossent l'avantage
 d'être chimiste, c. a. d. de pouvoir exposer les
 réactions chimiques de la photographie.

Apposition du règlement pour le privat-dozent.

Le Bureau de la faculté est chargé de la rédaction du priant négatif pour la candidature brevet. Il l'obtiendra le plus possible et pourra faire entrover au Département de l'Instruction publique que M^r Dugent pourrait mettre son laboratoire ^{à la disposition des} étudiants en dehors de l'université au même titre que le maître d'école de l'université p. ex. —

M^r le doyen donne connaissance d'une lettre de visa du Département M^r Hergot demandant que son diplôme de ^{un diplôme de bachelier} Docteur en sciences soit visé par le Département de l'Instruction publique. Adopté.

Leur inauguration M^r le doyen envoie que M^r le Dr Paul Gaccard fera sa leçon inaugurale sur l'embryologie végétale, lundi, 12 Nov. à 5 heures.

M^r le doyen constate qu'il serait désirable que les séances de la faculté eussent lieu toujours au même endroit.

M^r Brunner met gracieusement son bureau à la disposition de la faculté, à qui est accepté un renouvellement.

Tous entre prof. & étudiants. M^r Jolliez propose d'organiser dans le courant des semaines d'hiver une "tente" entre professeurs et étudiants de la faculté.

Le doyen, les directeurs de l'école de pharmacie et de l'école d'ingénieurs sont chargés de l'organisation
le secrétaire

Ehlers

Séance du 22 Mars 1895.

Présidence de M^r. Chuard, doyen.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Tous présents M^r. Chuard, Amstutz, Blaue, Brilay, H. Dufour, Golliez, W. Jequier, Fouet, Neuvrier et Nicolle. tous absents la M^r. T. Dufour, Ed. Dufour, Dapples, Hely et Palaz. Amstutz

M^r. le doyen explique que la "tene" pénale pour le lèvement d'âme n'a pas pu avoir lieu à cause des decess de M^r le prof. Secrétan et les nombreux cas de maladie qui se sont produits dans le command de l'âme. Elle se fera au semestre d'été.

Ordre du jour: Licences, participation de l'université à l'exposition de Genève, condition d'admission aux examens pour l'obtention de grades. Nomination d'un correspondant de "l'Academische Revue", Adoption d'une nouvelle échelle pour l'évaluation des succès obtenus par les candidats aux examens. — Divers.

Licences.

cf) les sciences physiques et naturelles.

Deux candidats M^r. M. Lassucu et Nicollier

Vu le mauvais résultat des examens théoriques et oraux, les 2 candidats ne sont pas admis aux examens pratiques, il sont donc échoués

cf) les sciences mathématiques

Deux candidats M^r. M. Leyvraz et Vey

Vu les bons résultats des examens, le grade de confégi Licencie en sciences mathématiques leur est confié sans autre.

Exposition nationale à Genève 1896.

La commission universitaire a décidé que notre

L'ordre du jour
et les deux candidats

Licencie en sciences
mathématiques

L'Exposition

Université participerait à l'exposition nationale de la façon la plus complète possible.

Notre faculté est réunie pour examiner quelle serait la manière de procéder et de quelles surfaces elle aurait besoin.

M. Golliez expose qu'on attend beaucoup de nous.

Genève se prépare depuis 4 ans et fera une exposition somptueuse. Ne pouvant pas concourir avec Genève pour la quantité, il faut le faire au moins pour la qualité.

L'Ecole d'ingénieurs, seule de son genre, pourra faire une exposition très originale avec les travaux des élèves. Ceci n'est pas le cas pour la faculté proprement dite; il y a donc lieu d'élaboier soigneusement un programme.

M. Chuard. M. Dapples, directeur de l'Ecole d'ingénieurs. Tant que des signatures de la circulaire se rapportent à l'exposition, nous devons pas à nous occuper de l'exposition de l'école d'inge la dite Ecole. La commission universitaire pensait exposer un nouveau Recueil universitaire formé de travaux de professeurs et des travaux d'étudiants.

M. Forel. n'est pas d'accord qu'il faille faire un nouveau recueil. Nous n'avons plus le temps nécessaire pour cela et l'expérience prouve qu'il en faut beaucoup. Il ne faut pas exposer non plus les publications des professeurs. Une exposition de ce genre n'est pas décorative, le public ne la regarde pas.

Il propose de faire, aussi que les Genevois l'ont fait pour Zurich, un catalogue contenant les

A. Travau
Professeur.

titres des ouvrages et publications des professeurs.

Il sera là un travail d'une utilité durable qui l'on consultera souvent. Il pourrait contenir aussi les travaux de nos prédécesseurs.

M. Chuard remercie M. Forel de son excellente idée.

On pourrait ajouter à cette brochure une notice historique sur l'université forte jusqu'à l'époque actuelle.

M. Forel expose qu'il y a deux manières de procéder.

Y ou ne citerait que les professeurs qui ont été nommés à l'université

Y ou bien on citerait tous les professeurs du siècle ou on pourrait encore partir d'une époque déterminée.

M. Blanc propose que chaque professeur fasse ce peu le concerne lui et son prédécesseur, ou que chaque professeur écrive l'histoire de sa chaire.

M. le Doyen constate que la faculté entière est décidée à enposer à Genève.

La proposition de M. Forel est adoptée à l'unanimité. Elle sera soumise dorénavant à la commission universitaire.

L'étude du détail d'execution de la proposition Forel sera renvoyée à la prochaine séance.

On propose la faculté propose dorénavant à la commission universitaire :

Y Il ne sera pas publié de volume universitaire.

Y au lieu de cela il sera publié une brochure selon la proposition développée par M. Forel.

L'étendue de l'époque qui embrassera cette brochure sera fixée ultérieurement.

3) L'état sera invité à consacrer l'argent que coûterait

ce volume, à notre exposition à Genève. (Prof. Jolliet).

B. Travaux des étudiants.

On pourra exposer les travaux de concours, les dissertations et les préparations qui pourraient les accompagner. En premier lieu, M. Jolliet fait remarquer que l'article du règlement de l'exposition qui limite les travaux à exposer à ceux faits en 1894/95, ne s'applique pas aux travaux des étudiants de l'université; mais ce concerne que les travaux des écoles primaires, moyennes et supérieures.

Nous avons donc suffisamment de choses à exposer. Une discussion très suinte s'engage sur la manière de faire cette exposition.

La faculté décide qu'on exposera :

1) quelques bons types de concours, en y joignant les matériaux, si l'y a lieu

2) la série complète des dissertations de 1883/96

3) la liste complète de tous les concours et dissertations sera publié comme appendice à la brochure contenant les travaux des professeurs.

La faculté décide ensuite
qu'elle exposerait

4) les matériaux d'enseignement.

Il est bien entendu qu'on exposera que des choses ayant un caractère original.

Different membres du conseil auront une et déjà exposé leurs travaux:

M. Jolliet, sa machine à scier les minéraux, pour laquelle il lui faudra 3 hommes et une force de deux chevaux,

- M. Blanc, une collection type d'anatomie comparée pour laquelle il demande un crédit de Fr. 350.-
 M. Renouvin, des profils, son nouveau tableau stratigraphique
 M. H. Dufour, des appareils de démonstration
 M. Wilcock des photogrammes et hubiers d'enseignement
 etc.

M. Foel fait remarquer que l'absence de plusieurs de nos collègues ne nous permet pas de fixer, combien notre exposition prendra de place.

Une circulaire sera envoyée et chaque professeur indiquera, avant le 1^{er} Avril, combien il lui faudra de surface horizontale et verticale.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de "l'Academische Revue" demandant un correspondant. Celui-ci est désigné dans la personne de M. Wilcock, secrétaire de la faculté.

Conditions d'admission aux examens.
 La commission universitaire ayant adopté le point de vue, qu'il faut faciliter le plus possible l'immatrication à notre université, nous nous trouvons dans l'obligation de modifier le règlement, qui admet aux examens universitaires chaque étudiant immatriculé.

M. Jolles propose d'ajouter au paragraphe du règlement en question la phrase suivante : est exigé

3. Un certificat de maturité suisse, ou tout juge équivalent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Question 7^e cent.

La commission universitaire ayant表达é le voeu que la faculté ne repousse pas les offres de M. Obrecht,

*M. Wilcock correspondant
de l'Academische Revue*

*Conditions d'admission
aux examens - modification
du règlement*

bulletin officiel photographique

photographe à Lausanne, (voir séance précédente), la faculté maintient sa décision du 1 Nov. 1894. Il appartient au Département de l'Instruction publique de nommer, s'il le veut, M. Issent, photographe de l'université, au même titre que le maître d'armes de l'université p. ex.

Duis de
M^r Aug. Faucon

M. le Doyen annonce la mort de M^r le Dr Aug. Faucon professeur à Neuchâtel. M. le Doyen a représenté la faculté à l'ensevelissement de notre décent collègue. Il donne lecture d'une lettre de commémoration du doyen de la faculté des sciences de Neuchâtel.

Révision
du règlement

Changements apportés au règlement de la faculté.

M. Blanc fait observer que de nombreux changements ont été faits au règlement de la faculté. Il décide que ce règlement soit réédité à nouveau.

Il lui est répondre que les changements ont été imprimés et collés successivement dans les règlements restants.

Envoyé annuel
du règlement
corrigé aux
professeurs

M. le Doyen prie M^r le Secrétaire de l'université d'envoyer chaque année un nouvel exemplaire du règlement corrigé à chaque professeur.

Appréciation
des examens

Appréciation des notes d'examen,
L'échelle de 1 à 5 ayant paru offerte de si peu inconveniente à tous les membres présents, la faculté décide de retourner à l'ancien système et d'élaborer évaluer les succès par les notes de 10 à 0.
Cette modification sera soumise à l'approbation du Département.

(on estime de 10 très bien à 0 très mal)

Sont proposé pour l'ordre du jour de la prochaine séance:
par M. H. Dufour, l'élaboration d'un programme pour la
licence.

par M. Jolliez, la manière dont se font les examens de
licence.

Le secrétaire Guilbert

Séance du 17 Mai 1895.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents M. M. Chuard, Blaue Brunner Gaudet,
Jolliez, Torel, Remond, T. Dufour, et H. Dufour.
M. Ch. Dufour est excusé. ^{et mercredi}

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. le doyen annonce qu'il a soumis nos
décisions se rapportant à l'exposition nationale, à
la commission universitaire. Celui-ci ne s'est pas
encore prononcé; elle attend les décisions des autres
facultés avant de prendre les siennes. Cependant,
Toutefois, ^{le projet de} la publication d'un Recueil universitaire a été
abandonné.

La question de l'exposition nationale en reste donc la pour le
moment.

M. le doyen communique encore que la surface demandée
par la faculté est pour l'exposition est de 60 m²,
surface verticale, et de 20 m² surface horizontale.
De plus il nous faudra 2 châssis de face vitrée.

La proposition de M. Jolliez, tendant à
ajouter au § 17. du règlement de la faculté un
alinea p. : est exigé: un certificat de maturité. Mais
on peut être jugé équivalent, n'a pas encore

été tranchée par la commission universitaire. Comme il reste encore plusieurs modifications à faire au règlement, la distribution d'un catalogue règlement corrigé à chaque membre du conseil n'a pas encore été demandé au Bureau de l'université. Le règlement a toutefois été modifié, il faut l'imprimer à nouveau.

Doctorat
Lugeron

Doctorat de M. B. Lugeron.

Voici le rapport du Jury, qui apprécie la thèse de M. Lugeron, intitulée: "Etude géologique de la brèche du Chablais", par la ~~côte~~ bien, son travail écrit sur les trouvéens par la ~~côte~~ bien et la façon dont il a soutenu sa thèse par très bien, la faculté universitaire confère à M. Lugeron le grade de Docteur es sciences.

M. le doyen ayant ~~eu~~ ^{par cette séance} autorisé à l'assister ~~les~~ ^{les} membres du conseil à assister aux examens de Doctorat.

Exercices scientifiques et pédagogiques.

^{Exercices scientifiques et pédagogiques} Le conseil est universitaire à reconnaître la grande utilité et l'importance de cette institution.

Il s'agit de leur faire donner maintenant la fonction de l'officialité.

M. Willeck fait remarquer, qu'à l'origine on avait prévu, que ces exercices auraient un caractère familial et qu'ils seraient absolument libres.

Puisqu'on s'est engagé dans cette nouvelle direction, il faut examiner, si ces exercices devront avoir un caractère purement pédagogique ou ~~celui~~ ^{celui} caractère d'un "répétitorium".

M. H. Dufour explique, qu'il a pratiqué ces exercices depuis plusieurs années et qu'il ne croit pas que le caractère pédagogique exclue nécessairement celui de répétitorie.

M. Blane a fait des exercices pédagogiques pendant l'année passée et a obtenu des résultats très encourageants. Il continue à faire ce semestre avec M. Wilcock.

M. Fouil propose de s'adresser directement au Département de l'instruction publique et de lui faire des propositions. Il aurait l'avis à ces exercices un caractère professeur pédagogique. Il est naturel que chaque professeur traite les sujets à traiter de la matière de son cours. Le répétitorium aurait un caractère obligatoire qui serait en contradiction avec la liberté de l'étude et de l'enseignement universitaire.

M. le doyen insiste sur la nécessité d'étudier cette question importante sous toutes ses faces. Il y a toute une organisation à créer. Il propose d'en renvoyer l'étude à une commission. Ses votent 3 membres de cette commission : M. M. Blane, H. Dufour et Gobley.

Modification du Règlement.

L'art. 47. du règlement prévoit que un candidat peut se présenter 3 fois aux examens de licence, mais il ne spécifie pas quel intervalle de temps. Il est arrivé tout dernièrement que deux candidats ont échoué. Ils ont alors se représenté pour la fin du semestre d'été. Le Bureau n'a pas pu leur refuser, quoique il estime que le temps écoulé depuis leur échec jusqu'à la nouvelle session soit beaucoup trop court.

M. le doyen propose de ~~recopier~~^{modifier} l'art. 17. dans le sens de l'article 48. (qui rapportant au doctorat, dans lequel une interval de 6 mois est pris d'une séance à l'autre, en cas d'échec. La proposition de M. le doyen est adoptée en principe. La rédaction en sera fixée dans la prochaine séance.

Dissertation manuscrite
M. Brunner fait la proposition suivante : Les candidats au doctorat présenteront le manuscrit de leur travail à un jury qui l'examinerera.

Si le travail est accepté, il sera imprimé de l'imprimerie des doyens. Les candidats devront déposer leur travail imprimé, avant qu'il puisse etre admis aux examens.

La proposition de M. Brunner, appuyée par M. Jolly, est pris en considération et reconnue à l'at. le doyen pour peu que les enseignements apportés des autres facultés.
l'ouverture universitaire.

Jubile Ch. Dufour M. Foul uniformise le conseil, que notre illustre collègue, M. Ch. Dufour arrive cette année au 70^e anniversaire d'enseignement non discontinu dans le canton de Vaud. Il propose de fêter par une Jubile solennelle cette belle carrière académique. Nos collègues de la Seine allemande y participeront; un doctorat d'honneur de l'université de Genève ou de Bâle sera conféré à cette occasion à notre cher collègue. Le conseil unanimously renvoie M. Foul de sa proposition.

M. Brunner propose de fêter ensemble M. Ch. Dufour et son élève M. le Foul, qui accomplit la 25^e année d'enseignement

supérieur. M^r. Toul proteste. Il est touché de cette marque de sympathie, mais il ne faut pas oublier les deux choses. M^r. le doyen réplique, qu'on discutera la proposition Brunner en l'absence de M^r. Toul.

Il appartient à la faculté des sciences d'organiser le Jubilé en l'honneur de M^r. Ch. Dufour. Sur la proposition de M^r. Galliez, le bureau de la faculté est chargé de s'entretenir à cet effet avec la commission universitaire et le Département de l'instruction publique.

Chilcock

Séance du 27. Mai 1895

Présidence de M^r. Chuard, doyen.

Les présents: M^r. Chuard, Blaauw, Brunner, Ch. Dufour,
G. Dufour, Brilz, Remond et Wileschek.

M^r. Lettannier, pharmacien à Lausanne, demande à l'université comme privat-docteur un cours sur la théorie du microscope. La commission universitaire a été saisie de cette demande. La faculté prévoit favorablement à la demande de M^r. Lettannier.
M^r. Dimitri Toussov, étud. scient. à Stuttgart demande à l'université notre université pour y faire ses examens de doctorat. Il présente comme thèse un travail imprimé en 1892 intitulé: "Über die Versuche des Blutzublidge in Räume".
Toutefois en sa faveur le § du règlement de la faculté qui prévoit, qu'exceptionnellement un travail imprimé pourrait être accepté comme thèse.

*M^r. Amman
privat-docent.*

*Doctorat
Dimitri Toussov*

Avant de trancher cette question, il s'agit d'examiner le travail de M. Tousen, pour savoir s'il est la valeur d'une thèse. Comme ce travail touche à des questions physiques, M. H. Dupont est chargé de l'examiner au point de vue M. M. T. Dupont et M. Tousen le jugeront au point de vue botanique.

Sur sujet de la proposition de

Dissertation M. Brunner, faite dans la science des 17 Mai; et imprimée demandant que les candidats déposent leur thèse imprimée, avant d'être admis aux examens, M. le doyen concue que ce mode de procédé, est appliquée à la faculté des lettres.

M. le doyen fait remarquer

Programme des cours qui il se trouve dans le programme des cours de la faculté des sciences physiques cours qui ne rentrent pas dans la section des sciences naturelles, et qui sont répétés ailleurs. Il propose, pour simplifier le programme, de les placer dans leurs sections respectives seulement. Adopté.

M. le doyen concue ensuite

Propositions d'abat pour la bibliothèque cantonale doivent être faites dans le courant de la semaine.

Pointe de M. Brunner au sujet du laboratoire de photographie de ce qu'il n'a plus l'entière possession de son laboratoire de photographie. Par décision du Département de l'Instruction publique, celui-ci a été mis à la disposition de M. Tournard, privat-docteur de photographie, et des ses élèves, pendant deux jours par semaine.

M. Brunner déclare qu'il lui est impossible de travailler dans ces conditions.

M. le doyen est chargé de concert avec M. le Recteur, de s'occuper de cette affaire et de faire des demandes auprès du département.

Wilcock

Séance du 28 Juin 1895.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Tout présent: M. M. Chuard, Brunner, Brilz, Blaauw,
Forel, Golliez, H. Dufour, G. Dufour, Dapples.
Tout excusé: M. M. Ch. Dufour et Wilcock.

M. le doyen expose les discussions auxquelles a donné lieu au sein de la commission universitaire la question du remplacement de feu M. le prof. Ch. Secrétan et le discours qui s'y est manifesté de voir s'introduire à l'université un cours de psycho-physiologie, ainsi que les divergences d'opinion qui se sont manifestées au sujet de la faculté à laquelle serait attribué ce nouveau cours.

Puis il donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire de l'université par laquelle la faculté est invitée à examiner cette question, et plus spécialement, s'il conviendrait de charger ce cours M. le prof. Herzen, d'après le programme qu'il a élaboré. La discussion est ouverte sur ces propositions. M. Forel propose: 1) de prononcer favorablement à l'introduction d'un cours de psycho-physiologie,

verso de page 69 - psycho-physiologie

Y d'accepter ce cours au programme de la faculté des sciences.

Tout en admettant la 1^{re} proposition, M. M. Brunner, H. Dufour, et J. Dufour, Blaue, Golliez, etc., s'opposent à la seconde.

M. J. Dufour fait remarquer, qu'un cours de philosophie des sciences serait désirable mais un cours de psycho-physiologie. Le vœu rencontrant l'assentiment général, il en est pris note pour une discussion ultérieure.

M. Blaue propose que la faculté, tout en se déclarant favorable à l'introduction de l'enseignement de la ph physiologie à l'université, émette l'avis que ce cours soit réservé à la faculté à laquelle appartiendrait le professeur qui en sera chargé.

Cette proposition, opposée à celle de M. Fouly, est votée à l'unanimité, M. Fouly étant absent pendant le vote.
Le Bureau répondra dans ce sens à la commission universitaire.

Adjointes au Propositions individuelles:

Règlement. M. Brunner propose de compléter le règlement (examens du Doct) relatif aux examens du doctorat en y introduisant une disposition permettant de faire subir localement des examens pratiques sur l'observation de M. Golliez par l'art. 41. Comme il contient déjà cette disposition, il est décidé qu'on la complètera en ajoutant à l'art. 50. un paragraphe disant que :
si des épreuves pratiques sont exigées

d'un candidat, celui-ci aura en outre à verser lors de son inscription une somme supplémentaire correspondant aux frais occasionnés par ^{ces épreuves} celle-ci. Cette somme sera fixée pour chacun des laboratoires et rentrera en entier dans la caisse de ceux-ci.

Programme d'études.

Sur la proposition de M. Golliez il est décidé que l'on établira pour les licences ^{programme d'études} de sc. mathématiques, de sc. physiques et naturelles et de sc. phys. et mathémat. un programme d'études dont on renvoie la discussion à la prochaine séance.

Chilcreef

Séance du 22 Juillet 1895, - 11^e

Présidence: le Doyen.

Présent: Mme. J. Dupin, E. Remond, G. Bulez, Sappier, Golliez, le bursigé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Licences. Le Rectorat annonce que les candidats à la licence, MM. Nicollion et Churbanoff ayant obtenu des moyennes insuffisantes, le 1^{er} pour les travaux écrits (4,6), le 2^{er} pour les épreuves écrites et orales, le Bureau du Conseil a décidé de ne pas les admettre aux épreuves pratiques. Le Conseil ratifie cette décision.

Docteurat. Le rapport du professeur d'épreuves, concernant les épreuves de doctoral de M. Ultmann, branche principale, chimie, conclut à favoriser favorablement au profit de l'Université pour la collation de grade de Docteur en sciences. Ce résultat est adopté par le Conseil.

Démission de M. Forel. Après 25 ans d'enseignement dispensé à la Fac. des sc. M. le prof. Forel a démissionné de prof d'anatomie et physiol. générales, tout en offrant de continuer son activité à l'Université en donnant des cours libres de géographie physique. Le Département en autorisant cette démission au final a donné connaissance de son intention de confier à M. Forel le titre de professeur honoraire. Le Président informe le conseil qu'à la séance du final, il a déclaré au nom de la Faculté que celle-ci accueille avec empressement la nouvelle de cette distinction, qu'elle écrit en plaisir à demander elle-même pour M. Forel.

Avant ^{à son} remplacement, M. Forel consulte ^{avec} l'ami que 2 solutions sont possibles: 1^o/ confier le cours à un jeune médecin qui peut être attiré des étudiants en médecine 2^o/ demander à M. le prof Blane de se charger de cet enseignement. Le doyen donne lecture d'une lettre de M. Blane qui expose les motifs qui l'engageraient éventuellement à accepter cet enseignement. Après discussion, à laquelle participent prof. M. Renier, Golliez, J. Dufour, le conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Université de confier à M. le prof Blane le cours d'anatomie et physiologie générale.

M. M. Renier et Golliez demandent que les cours que donnera M. Forel soient inscrits dans le titre de géographie physique, estimant qu'il est important de voir cet enseignement prendre naissance à notre Faculté. Admis.

Programme d'études

Rapport sur l'étude. Étant donné l'impossibilité de s'occuper d'aucune branche de cet objet, M. Golliez propose de nommer 2 commissions chargées, l'une de préparer un projet pour la licence en sc. phys. et naturelles, l'autre de la même tâche pour la licence en mathématiques pure et en sc. math.

73

et physique. Le conseil adopte et compose la 1^{re} commission de
M. M. H. Dufour, Blaue, Renucci
Le 2^{me} à MM. Ausstein, Toly, Mayor.

Sur la proposition de M. M. Jollis et Renucci, les deux
commissions sont en outre chargées :

of d'étudier la possibilité et l'utilité de scinder en
deux groupes à échances différentes, les examens de bachelier
et d'étudier le renancement des règlements dans
le sens de l'établissement de 3 bacheliers, suivant le
système français.

Y bachelier et sc. mathématiques

Y " " physiques

Y " " naturelles

La séance est levée à 12 h. 15.

Rédigé sur les notes de M. J. Dufour
par M. S. Chauvel, doyen.

Séance du 21. Oct. 1895.

Présidence : M. Chauvel, doyen

Membres : M. M. Chauvel, Ausstein, Blaue, Renucci, Ch. Dufour,
H. Dufour, J. Dufour, Dappler, Jollis, Renucci et Nicolle.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sur le rapport de M. le doyen, la faculté décide
probablement pour la collocation des grades suivants :

Y bachelier et sc. phys. et nat.

à M. E. Lachuer, le Bullet

Y bachelier et sc. phys. et math.

à M. M. Waldecker et Nicolle

Y Doctorat et sc.

à M. Dimitri Trousov, Roumain.

Séance bachelier et Nicolle

Doctorat Trousov

Règlement des bacheliers de
Sciences

Plan d'étude Plan I Etudes.

M. H. Dubois rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner le plan d'études pour la licence es sc. phys. et nat.

les deux de la faculté de deux licences distinctes

sc. es sc. phys. et sc. nat.,

la commission se prononce négativement.

Pour les examens la commission propose:

de mettre les étudiants au bénéfice du § 48 des règlement général de l'université.

Les examens partiels sont facultatifs et se feront à la fin de la 1^{re} année d'études. Ils seront valables pour les 3 ou 4 semestres suivants. Toutefois les travaux écrits de toute nature se feront à l'examen final.

M. Austerweil rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner le plan d'études pour la licence es sc. phys et math, et math. pures.

Il propose que pour la licence es sc. phys. et math. les épreuves soient divisées en deux parties.

La 1^{re} relative aux sc. phys, pourrait avoir lieu au bout de la première année d'études.

La 2^{me} relative aux sc. math. et phys. et math. pures ne pourrait avoir lieu qu'à une année au moins après la précédente.

Les candidats auraient en outre la faculté de subir les examens sur la calcul différentiel, la géométrie et la mécanique aux époques prévues par le règlement de l'Ecole d'Ingénieurs. Il sera tenu compte des notes obtenues à ces examens.

M. Austerweil écrit le voeu que les licences sc. math. pures puissent postuler la am-

plans de maîtres secondaires pour les mathématiques, dans le canton.

Après discussion les Plans d'Etudes présentés par les deux commissions sont adoptés après quelques modifications. Ils seront insérés et les épreuves envoieront à chaque professeur intéressé.

La discussion porte ensuite sur les dispositions relatives aux examens. Les propositions de M. Austerlitz sont adoptées en principe. Le détail des propositions ainsi que les propositions de M. H. Dufour seront discutés dans une séance ultérieure.

M. Jolliez retire sa proposition relative à deux cours distincts. Judicé de MM. le prof. Ch. Dufour et F. A. Foul.

La faculté ~~est~~ ^{decide à l'} est unanimité de voter également aux deux chers et illustres collègues.

En principe elle décide d'organiser un banquet en leur honneur et de leur offrir à chacun un souvenir.

La discussion sur détail est renvoyée à la prochaine séance. M. H. Blaue propose qu'à l'avoiris les cours de physiologie ne figurent plus sous "l'horaire" de la faculté. Adopté. M. le doyen présente ce souhait au conseil universitaire.

M. Brunner porte à la connaissance du conseil que le département de l'instruction publique n'a pas encore donné suite aux plaintes qui lui avaient été adressées, au sujet des laboratoires de photographie. M. Brunner se trouve dans l'impossibilité de continuer ses recherches et de faire travailler les étudiants; de plus il ne lui a pas été possible de fournir les dîches pour un article breveté qu'il

Cours de l'université, Judicé de Dufour et Foul.

Cours de l'université, Dans l'horaire des cours,
Laboratoire de photographie.

exposition de Genève

voulait écrire sur l'école de la bâtiment de chimie
le rédacteur de la "Chemicke-Zeitung".

Le conseil prend note des plaintes de Mr. Brunner;
Mr. le doyen fera le nécessaire, après que des nouvelles
discussions soient faites par la commission universitaire
au sein du département.

Séance du 18 Nov. 1895.

Présidence de Mr. Chaud, doyen

Présents MM. Chaud, Blazy, Brunner, H. Jolliz, H. Dufour, Mely
et Willems. Secrétaire: MM. Amstutz, G. Dufour, Remond.

L'adoption du procès-verbal de la dernière séance est renvoyée à la prochaine.

Plan d'études Plan d'Etude. Mr. Amstutz a examiné les propositions faites
qui sont tenues dans le procès-verbal précédent.

La disposition concernant les examens facultatifs selon art. 48
du règlement général de l'université figure dans le Plan
d'Etude. Mr. G. Dufour est chargé de la rédaction.

Licence en math. pures. Mr. Amstutz propose de retrancher
du programme de cette licence la physique expérimentale
et la minéralogie.

Mr. H. Dufour propose d'adopter le programme adopté
par le département à l'occasion de la licence de
Mme Wedell. La discussion est renvoyée.

Règlement licence. Mr. Brunner fait observer que le règlement de la
licence en mathématiques devrait être revu plus tard,
il y aurait intérêt à attendre encore un peu,
après que toute la révision puisse être publiée
en même temps. Adopté.

Mr. le Doyen donne lecture d'une lettre de Mr. Remond, attirant l'attention du Conseil sur les inconvénients qui résultent des changements continuels apportés à l'ordre des cours au commencement de chaque semestre. Il émit le vœu qu'aucun changement ne puisse être fait sans le consentement des doyens.

Changements
à l'ordre des cours.

Mr. Jolliez expliqua que la lettre de Mr. Remond est due probablement aux conflits d'heures des cours qu'il a eus avec M. Remond, Brummer et Austerlitz. Il propose que Mr. le Secrétaire de l'Université devra se conformer au plan d'études lors de la composition de l'ordre des cours. Adopté.

Mr. le Doyen annonça que la concession universitaire exclut de l'ordre des cours des titres-docents. Mr. le Secrétaire de l'Université proposa que Mr. le Doyen répondra à Mr. Remond qu'il prend bonne note de sa lettre pour l'avoir.

Composition
de l'ordre des cours.

Mr. le Doyen donne lecture de la copie de la lettre envoyée à Mr. le Recteur au sujet de la réclamation de Mr. Remond. Jubilé de MM. Dufour et Foul

Une commission, composée de Mr. le Doyen et de M. les directeurs des 3 sections de la faculté, assisté de M. Blanc et Jolliez est chargé de faire le nécessaire pour une digne réunion de ce jubilé.

Jubilé Doyen Remond
et Foul de 1895

Quand aux directions à suivre, le Conseil décide ce qui suit.

Le jubilé se déroulera Vendredi 20 Dec 1895.

Un grand banquet aura lieu, auquel seront présents d'anciens M. les professeurs de l'université et M. les étudiants de la faculté des sciences à l'hôtel d'une "Académie", les membres du Conseil

versont les présidents des diff. soc. académiques et ils
 viendront à ce réunir dans le but d'organiser une
 promenade aux flambeaux. A cet effet on
 demandera un subside au département ou au fonds
 universitaire. Sont invités officiellement des
 représentants des Universités Suisses, du conseil de l'Ecole
 polytechnique, des ~~collèges~~^{le Syndicat de Morges} de Morges et
 de différentes commissions auxquelles a fait partie
 M^r Ch. Dufour.

On fera circuler

Y une liste d'adhésion au banquet

Y une liste de souscription dont le montant serait
 affecté à faire un cadeau aux deux jubilaires.

Elliott

Séance du 14 Dec. 1895

Présidence de M^r Chuard, doyen.

Présent: M. M.

Jubilé Torel Tribut à Torel et Dufour
 & Ch. Dufour.

M^r le doyen annonça que la promenade
 aux flambeaux projetée pour le jubilé de M. M. Dufour
 et Torel sera renvoyée à cause d'un vent qui
 peut de frapper la Société de Zofingue.

Le conseil décide d'inviter les présidents des diverses
 corporations académiques à venir prendre le
 café avec nous, le soir du jubilé.

Le conseil apprend avec plaisir qu'à cette occasion
 la Société "Helvétia" enverra sa section de
 chant pour égayer notre fête par quelques chœurs.

M^r le doyen donne connaissance de la liste des invités officiels. Le prix du banquet sera de Fr. 8.- voir compris. Le nombre des participants sera de 80 à 100. M^r le chef du Département de l'Instruction publique a accordé une subvention de Fr. 200.- pour la réception des invités. Sur la proposition M^r. H. Blaue M^r le doyen fera le nécessaire afin que M^r le Recteur donne congé à la faculté des sciences les deux premières heures du Vendredi 1^{er} Oct., date à laquelle le banquet a été fixé définitivement.

Examens. Sur le rapport des commissions respectives la faculté prononce favorablement pour la collation des grades suivants

Doctorat es sciences:

à M^r Lachmann, chimiste, de Bayreuth,
à M^r G. Schenk, zoologiste, de Noville.

Doctorat

M^r Robadey, pharmacien, demande candidat au doctorat es sciences, demande à être libéré des travaux écrits et oraux prévus par le règlement pour l'obtention du grade de docteur et ce. Il s'appuya pour cela sur le fait qu'à la faculté de médecine ces épreuves ne sont pas exigées des candidats.

M^r Wilenck fait remarquer, qu'on ne peut pas comparer les deux doctorats et s'oppose à la demande de M^r Robadey.

La question est renvoyée, afin de prendre des renseignements sur le mode de facienda des

Doctorat
Lachmann & Schenk

Examen de M^r Robadey.

autres Universités suisses.

modification Modification du règlement, pour ce qui concerne
au règlement. l'admission aux examens et les volets d'examen.

M. le doyen annonce que votre règlement sera modifié
dans le sens de celui de la faculté des lettres.

[Voir séance du 1^{er} Mars 1895]

Le texte proposé à la ratification du département sera:
pour § 22.:

le Jury affirme chaque épreuve par des notes allant de
10 (très bien) à 0. (très mal.)

pour § 17.; on ajoutera après la lettre a) une
lettre ou aliquote b.

by un certificat de maturité suisse ou autre
titre jugé équivalent par le Council de la faculté.

Demande au
Secrétaire de
la faculté.

M. Wilcock annonce au conseil qu'il devra être
retiré de ses fonctions de secrétaire de la faculté
et qu'il enverra sa démission pour la prochaine
séance.

Présentation
des termes du
conseil.

M. Remorier déplore la faible présentation des Conseils
par les professeurs de la faculté. Il demande à
ceux-ci de faire et comment on pourrait y
remédier.

M. le doyen répond que cela résulte du fait que
toujours les uns ou les autres de nos collègues
se trouvent empêchés d'assister aux séances.
Il faudra de fixer les séances aux heures qui dérangeaient
le plus petit nombre possible de nos collègues.

Wilcock

Scéance du 29. Juin. 1896.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents M. M. Chuard, Blaauw, Brilay, ^{Brunner} H. Dufour, Ch. Dufour
Foul, Renucci et Wilcock.

M. M. Ch. Dufour et Foul remercient la faculté de la
part qu'elle a pris à leur jubilé.

M. le doyen donne connaissance de la lettre de démission
de M. Wilcock comme secrétaire. M. Wilcock
consent à remplir ses fonctions pendant le temps où
M. Brunner annonça que le conseil de l'Ecole de Pharmacie
a adopté pour la licence les sciences pharmaceutiques
le programme des examens fédéraux de pharmacie.

M. le doyen communique la correspondance qu'il a eue
avec M. Beuvain, privat-doctor, au sujet d'un
cours de bacteriologie à donner ^à la faculté des sciences
et de médecine. Le Département de l'Instruction publique
avait autorisé directement M. Beuvain, sur la demande
de celui-ci, faire également directement à donner
ce nouveau cours, tandis que la faculté n'avait eu à
se prononcer sur l'habilitation de M. Beuvain
que pour un cours de théorie optique du
microscope. La commission universitaire, à l'occasion
d'un cas récent, ayant exprimé le vœu que des
changements de direction dans l'enseignement fassent
privat-doctor ne se produisent plus sans l'accordement
de la faculté intéressée, le doyen a jugé nécessaire
de soumettre le cas au conseil.

X Le conseil accepte cette décision qui sera soumise à la
ratification du Conseil Universitaire.

J. Ch. Dufour
X Renucci
X Foul.

D. Brunner
X H. Dufour
X Ch. Dufour

Cours de bacteriologie de M. Beuvain
Changement de cours des privat-doctor.

Après discussion à laquelle prennent part M. M. Wilczek
Blanc, Remond, H. Desjard, Foul et Bourget, le
conseil décide

Y Proposition Bourget, de faire à l'ordre du jour
Y Proposition Foul. de soumettre à la
commission universitaire la question de principe,
savoir comment la revia docendi doit être
interprétée.

Le conseil émet en outre le avis que les nouveaux
cours soient d'abord annoncés à la faculté, pour prévenir
le conseil décide enfin que le cours de Mr. Guérin
ne soit pas inscrit dans le programme de la
faculté des sciences.

Habilitation
Mr. Seiller.

Mr. le Doyen donne connaissance d'une demande
d'habilitation de Mr. F. Seiller, chimiste cantonal,
accompagnée des pièces nécessaires, pour venir
faire d'analyse chimique et bactériologique des
deuxes aliments.

La faculté ayant pris connaissance des pièces produites
par Mr. Seiller, émet à l'unanimité un avis
favorable à son habilitation. Mr. Seiller s'entendra
avec le prof. titulaire des cours, Mr. Peiry pour
les détails.

Exposition nationale

~~Septembre~~ ~~novembre~~ Le doyen aise que Mr. Milly, architecte et professeur à
l'université, est commissaire de l'université et que c'est
à lui, qu'il faut confier, pour l'arrangement, les
objets utiles à exposer.

Quant à l'indet, on décide de laisser chaque
professeur libre d'établir à sa guise la liste de ses
travaux.

Séance du 23. Mars 1896

Présidence de M^r. Chuard, doyen.

Tout présent : M^m. Ch. Dufour, H. Blane, L. Gobley, Hely Remond, R. Dufour. Tous excusés : M^m. Brunier, Austerweil Wilcock. Malgré le petit nombre de membres présents, la séance est ouverte.

M^r. le Doyen donne connaissance

Y donne lettre du Dép. de l'Instruction publique, annonçant l'établissement

M^r. P. Seiler est agréé privat-doctorat à l'université.

Y donne lettre de la Ville de Fribourg, autorisant à louer une place pour le

muséum Pasteur.

M^r. le Doyen annonce que la loc. bimonthuelle

commence le 1^{er} Avril.

M^r. Ch. Dufour estime que cette somme est assez élevée. Le

comité se range à cet avis.

Examens de licence

Après les examens, ^{corrigés} les candidats Giebel et Viel se sont retirés.

Les examens ne sont pas échoués, les candidats auraient pu continuer, mais sur l'avis de M^r. Austerweil, ils se sont retirés.

Les candidats estiment qu'en se retirant, ils n'ont pas échoué et que la future inscription leur sera acquise. Le conseil

estime que ces examens doivent être considérés comme échoués. La moitié seulement de la licence sera remise.

Licence en pharmacie. 3 candidats M^m. Dintschiff, Pellischus Hoff et Hoff. M^r. Hoff seul a obtenu des notes permettant de lui conférer le grade de bachelier. Admettre

Letter Popoff. M^r. Popoff, élève régulier de l'école d'ingénieurs, demande à sortir de l'école pour passer en sciences physiques et naturelles. Les titres étant en ordre, est il admis sans immatriculation et se présente devant il sera pris

Télégraphie
Médecine
Médecin Pasteur, mis en abîme

Examens de bachelier
Giebel & Viel

Licence Hoff

Inmatriculation
Popoff à la faculté des sciences

Formule pour l'impression des thèses. M^r. le Doyen propose la formule nouvelle suivante: La faculté des Sciences de l'université de Lausanne a admis la dissertation de M^r.... et en autorise l'impression.

M^r. Blaue propose de bien prendre que la dernière partie de la faculté est autorisé l'impression de la thèse de M^r.... La formule de M^r. Blaue est adoptée.

Doctorat Doctorat Hochreutiner Il est exposé que la candidat Hochreutiner avait demandé à passer son doctorat ici. Sa thèse avait été jugée insuffisante. M^r. Hochreutiner ayant passé des lors son examen à Genève, il renvoie des circonstances dans lesquelles cet examen a été fait, que le dépôt de la thèse de M^r. Hochreutiner oblige une utilisation du commencement d'examen de Doctorat. Donc la $\frac{1}{2}$ de la $\frac{1}{2}$ finance d'inscription finance seule d'inscription lui sera restituée.

Conditions d'admission aux examens.

Le Département a répondu à notre demande des nouvelles conditions d'admission aux grades. Au sujet de l'équivalence des titres, il a supprimé la phrase: Sur le plaisir des professeurs intéressés.

Règlement de la faculté

Le règlement de la faculté ayant été considérablement modifié, il est urgent de le réimprimer. Adopté.

Brochure pour l'exposition de Genève M^r. le Doyen donne lecture de la brochure qu'il a rédigé sur la faculté pour l'Exposition de Genève. Le conseil remercie M^r. le Doyen de sa peine.

Travaux de Dupont Schaeffer M^r. le Doyen fait faire les épreuves de l'impression de l'index. Il demande si le conseil admet qu'on y fasse rentrer les travaux de M. M. St. Dupont, Duplessix, - Schaeffer, Toul, etc. Séhardt. Adopté.

Doctorat Robadey. Mr. Robadey, porteur d'un diplôme fédéral de pharmacie demande la suppression des examens oraux et écrits du Doctorat. Il appuie sa réclame par une autre lettre de M. le prof. Hartwich de Genève, d'après laquelle le candidat ne ferait pas un examen oral. Mr. R. s'appuie aussi sur le cas de Genève, où les chimistes diplômés ne font que le dépôt de leur dissertation. Quant à Berne, les pharmaciens suisses sont dispensés de l'examen écrit.

Mr. Brunner émet son avis par écrit. Il s'oppose à ce qu'une si grande facilité soit accordée aux pharmaciens.

Mr. Blaue estime qu'on ne peut pas prendre une décision immédiatement; il décerrait qu'une commission faire des propositions pour le semestre prochain.

Mr. Ch. Dufour estime qu'on ne peut pas décider sans Mr. Brunner. Il faudra susciter.

Mr. H. Dufour demande qu'on fasse une étude générale et que la mesure soit uniforme en Suisse. Il serait bon que Mr. Brunner prenne l'initiative au nom du ^{council} conseil du bureau de la section de pharmacie.

Mr. Jollet fait remarquer qu'en matière de pharmacie il serait bon de connaître l'opinion de Mr. Bourget, particulièrement intéressé dans le cas Robadey, puisqu'il en dirige le travail.

Mr. Dengelhardt demande à passer son Doctorat, bien qu'il ait fait sa dissertation ailleurs. Il a choisi de passer en allemand. Il sera répondre affirmativement au candidat tout en réservant de voir plus tard, si on lui fera passer des épreuves pratiques en suite d'un rapport de Mr. H. Dufour.

Envoiant sur les notes de Mr. le doyen

Elielach

Conseil d'Etat de Berne
Doctorat

Demande d'autorisation concernant
l'équivaleance ou la dispense pour doctorat

Demande d'autorisation concernant
l'équivaleance ou la dispense pour doctorat

Demande d'autorisation concernant
l'équivaleance ou la dispense pour doctorat

Séance du 19 Mai 1896.

Président de M. Chuard, Doyen.

Tous présents M. M. Chuard, Blaue, Brunner, H. Dufour et Wilczek. M. M. Ch. Dufour est excusé. Amtmann

^{division du} Prelaz et Golliez sont excusés.

^{Conseil Universitaire} M^r Le Doyen annonce que le conseil universitaire concernant la Restitution a tranché le cas de M^r Hochreutiner dans le ^{de la fin d'au} sens, que le dépôt de la thèse est considéré comme ^{d'insuffisance} un commencement d'examen. La moitié seulement de la fin d'inscription sera rendue à M^r Hochreutiner.

Cas de M^r Robadey.

^{Conseil Universitaire} M^r Brunner présente un rapport sur la façon dont se font les examens de Doctorat aux Universités suisses. Il remet de ce rapport que nulle part les facilités demandées par M^r Robadey sont accordées. Accéder à cette demande, serait dégrader notre Doctorat. Le conseil universitaire se range à l'avis de M^r Brunner et la ^{ajoutition au} demande de M^r Robadey est repoussée. ^{Réglement} Cette décision figurera dans le nouveau règlement de la faculté.

^{Immatrication} Immatrication des jeunes filles tant des ^{de l'école} des jeunes filles Gymnase supérieur communal.

^{Supérieur communal} La direction du Gymnase supérieure des jeunes filles demande, qu'elles seraient les modifications à apporter au programme de cet établissement, afin que ses sorties puissent être immatriculées comme élèves des facultés des lettres et des sciences.

En principe le conseil décide que les candidats soutent de cette école pourraient être immatriculés.

La faculté des lettres est arrivée à la même conclusion, elle propose d'augmenter le programme d'un cours de logique.

M. H. Dupont expose qu'il ne faut pas que les femmes filles soient immatriculées plus facilement que les hommes garçons. Le gymnasie supérieur des femmes filles n'arrivera à l'université qu'une faible minorité de ses élèves, lesquelles subiront une préparation spéciale dans la dernière année d'études. Il est nécessaire de fixer un programme minimum, car les autres établissements pourront envoyer des candidats aussi. Il faudra bien insister sur le fait, que l'immatriculation ne donne pas sans autre droit à l'accès aux grades. L'anglais pourra remplacer le grec, les deux langues nationales sont exigées, ainsi que cela se fait pour la "maturité fédérale." De la comparaison entre les programmes du gymnasie classique et du gymnasie supérieur des femmes filles, il ressort les points suivants.
Pour les sciences physiques le programme ^{de ce dernier établissement} est à peu près équivalent.

Pour les sciences mathématiques, il est inférieur.

Le conseil prévoira favorablement à l'admission à l'immatriculation aux conditions suivantes:

Il sera ajouté au programme 3 heures de mathématiques, savoir:

1^{h.} l'algèbre, 1^{h.} de géométrie et 1^{h.} de

trigonométrie et géométrie analytique.

Quant au cours de logique, demandé par la faculté des lettres, le conseil estime qu'il n'est pas indispensable, le meilleur cours de logique étant les mathématiques.

Pour ce qui concerne le latin le conseil se range à l'opinion de la faculté des lettres.

Il va sans dire que les décisions prises ne concernent nullement l'école à la faculté technique. La direction du lycée supérieur s'entendra discrètement avec le conseil de l'école d'ingénieurs.

- Immatrication. M^r Borabair, élève du collège d'Egeroum demande à être immatriculé. Admis sur le vu de ses certificats.

Doctorat Dengelhardt

M^r H. Dengelhardt annonce qu'il faut attendre les résultats du travail écrit, qui a lieu mercredi 20 mai avant de décider si le candidat sera soumis à une épreuve pratique. L'épreuve orale aura lieu samedi 23 mai.

Euleret R

Séance du 17 juillet 1896

Présent: M. Bunner, H. Blaue, H. Dufour, Ch. Dufour, Renouard
Renard. M. J. Dufour et Wilezick se fait excuser.

Le p.v. de la dernière séance est lu et adopté.

Le doyen annonce que l'index bibliographique de la Faculté a paru,
et se trouve à l'Esprit de Genève. Chaque professeur de la Faculté
peut en déterminer 25 ex. au Bureau de l'Université.

Le rapport concernant les épreuves orales de M.
Degenzhardt est lu. M. D. a présenté une dissertation
sur l'aimantation et résaimantation en fer, qui a été
admise. En revanche le travail écrit a été si faible que les
professeurs ont proposé au Bureau de ne pas admettre le
candidat aux épreuves orales. En l'absence d'une disposition
formelle ou réglement, par analogie avec le mode de procéder
aux examens de licence et vu l'opinion le Bureau a admis cette
proposition de proposer M. D. qu'il n'était pas admis aux épreuves
orales. Sur la demande du doyen, le Conseil ratifie cette
décision et décide qu'il y a lieu d'informer M. D. que les dispositions
du règlement concernant les épreuves de doctorat cette règle,
qui au cas où les épreuves écrites seraient jugées trop insuffisantes, la Faculté (avec le Bureau) peut ne pas admettre
le candidat aux épreuves orales.

Il est prise connaissance du rapport concernant
les examens de doctorat de M. E. Steiner (chimie).
Le rapport conclut à un résultat favorable. Le Conseil de
la faculté fait suivre ces conclusions. Le rapport avec préavis favorable
sera en conséquence transmis à la Commission
universitaire.

M. H. Dufour propose qu'on s'occupe d'établir une
liste des établissements scindaires qui nous envoient des

Index bibliographique
Bureau Degenzhardt

Rapport sur réglement
Doctorat Steiner

évidemment, avec un résumé de leurs programmes et l'indication de l'équivalence avec notre baccalauréat ou notre maturité'. Le travail nécessaire pour l'examen des conditions d'admissibilité au grade d'après la convention réglement, intitulée toutefois 'Maturité'. En conséquence le doyen est chargé de présenter à la Commission universitaire, comme proposition du conseil, la proposition formulée par M. H. Dupon.

La séance se tient à 5h

Am le matin, sans

E. Chauvin.

Séance du 2 Juillet 1896.

Présidence de M. Chauvel, doyen.

Préfets M. M. Chauvel, Remond, Brunner, Golliez, Palaz
Fournier, Gaudard, Brézay ^{O. Dubois} et W. Lecat.

Écureis M. M. Blaauw, Ch. Dupon, Dabbles, Austerlitz
et Foul.

M. le doyen informe le conseil, que le bureau
a décidé l'envoi d'une couronne de fleur aux
obliges de M. J. H. Schneffler professeur honoraire
de l'université. Une liste de souscription circule
pour couvrir les frais de un euro.

Habilitation de M. le Dr M. Lugeon

M. le doyen donne connaissance d'une demande
d'habilitation comme privat-doctorat ~~ad legem~~
au Département par M. Lugeon. M. Lugeon
désire faire une cours de géographie physique.
Après avoir entendu M. M. Remond et Golliez,
le conseil universitaire décide d'appuyer
la demande de M. Lugeon, après des

l'assemblée universitaire.

Election du doyen pour la période 1896-1898.
Bulletins délivrés 10, bulletins rentrés 10.

M. Austerier est nommé doyen par 9 voix.

M. Grenier en obtient une.

M. le prof. Brunner se fait l'interprète du conseil pour remercier M. Chéard de sa façon magistrale dont il sera de nouveau le doyen délégué.

Election du Secrétaire

En remplacement de M. Wilcock, démissionnaire,

M. Major est nommé secrétaire de la faculté par 9 voix.
Mme P. Major
secrétaire

M. Brunner annonce que M. Austerier décide que les séances du conseil aient lieu à la faculté technique. Le conseil prend note de ce vœu.

Plan d'Etudes

+ un siècle de changement se local
à partir du 15 octobre 1896, pour 2 ans.

M. le doyen donne connaissance du texte définitif du plan d'étude tel qu'il a été arrêté par la commission nommée à ce sujet.

Le conseil décide de remplacer l'expression de "seminaire pédagogique" par conférences ou conférences pédagogiques.

M. Golliez fait remarquer que l'article du règlement prévoyant que l'on ne pourrait faire la 2^e partie de la licence et M. Physique et mathématiques qu'une année au moins après la première (voir séance du 28 oct. 1897) est contraire à la liberté d'études admise comme principe lors de la création de l'université.

M. le Doyen répond que nous n'avons pas à discuter

Le fond de cet article, recommandé voté par le conseil, mais uniquement à l'exécution des mesures votées. Le Département tranchera sur cette la question en dernier lieu.

M. Golliez propose de ne pas faire figurer cet article de règlement dans le "Plan d'Etudes", pour ne pas lui donner un caractère autoritaire. Adopté.

Sur une proposition de M. Golliez, le conseil évoquant les professeurs, décide de supprimer dans le plan d'Etudes le nombre d'heures attribuées à chaque branche, sauf pour les laboratoires et travaux pratiques. Le tout ainsi modifié du Plan d'Etudes est adopté dans son ensemble.

Wilcock

Scénce du 17 juillet 1896. 5^e

Présents: M. Brunner, H. Dufour, Ch. Dufour, Renier, Golliez, Dapples, Brézé, Chauvin. M. Wilcock se fait excuser.

Le p. v. de la dernière séance est adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de la famille Schuebler, de remerciements, et d'une lettre de M. Mayor, refusant d'accepter les fonctions de secrétaire.

M. Dapples demande l'assurance que M. Joly serait déchargeé par le conseil de l'Ecole d'ingénieurs et supprimé de secrétaire de ce conseil, il est désigné comme secrétaire de conseil de faculté. Le doyen avise M. Joly de sa nomination.

M. Brunner propose une modification dans le classement des dissertations reçues par la faculté. La bibliothécaire aura

à faire le trajet de dissertations et à répartir aux bibliothèques de divers laboratoires les dissertations qui les intéressent.

Toutes les dissertations de chimie et physique resteront à la bibliothèque de l'École de chimie (local officiel de la bibliothèque de la fac. des Sc.) / Le doyen demandera l'autorisation de l'université à la Commission universitaire. Adopté.

Il est donné connaissance du rapport concernant les deux examens de M. Eiermann et Heidelsbach pour le docteurat (chimie). Le conseil adopte les propositions qui lui sont faites en faveur de la promotion de ces deux candidats.

Le conseil adopte également les propositions du conseil de la section de pharmacie, relativement à la promotion au grade de licencie en pharmacie de M. Toloff Palekhnikoff.

Il est donnée lecture du texte du Règlement de la faculté des sciences, qui est à réimprimer, avec toutes les modifications antérieurement à ce jour par le conseil de faculté^{adoptées}. Toutes ces modifications sont maintenues à l'exception de l'article 31 bis concernant les épreuves de la licence en sc. phys. et mathématiques (voir séance du 31 oct. 95).

Sur la proposition de MM. Golliez et H. Dufour, qui peut remarquer que dans sa forme primitive, cet article est conforme aux dispositions de la loi et du règlement général, la rédaction ci-après est adoptée.

art 31 bis. Sur la demande du candidat, les épreuves pour la licence en sciences physiques et mathématiques peuvent être réparties en deux sessions, l'une comprenant les épreuves sur les sciences physiques, l'autre les épreuves sur les mathématiques pure et la physique mathématique.

Les candidats ont la faculté de suivre les examens partiels, prévus par le Règlement de l'École d'ingénieurs, sur le

Calcul différentiel et intégral de la géométrie.

(La disposition primitive, disant que les notes obtenues à ces examens comptent pour l'examen séparatif est abolie sur l'observation faite, que dans ces examens partiels il n'y a pas d'expert échange, tandis que le Règlement dit expressément qu'un expert pris en dehors du corps enseignant assiste aux examens de licence.)

Le Conseil décide, après avoir adopté l'ensemble du Règlement modifié, qu'il y aura lieu d'imprimer à la suite le Plan d'études adopté dernièrement.

Réigé sur les notes de M. H. Dufour
S. Chauvin.

Vient ici p.v de l'anc. du 10 au 11 octobre !

Séance du 12 octobre 96

Présidence de M. Chauvin, doyen.

Sont présents MM. Toul, A. Dufour, J. Dufour, Gaudan, Chenau, Blan, excusés MM. Amstöt, Brézaz, Job, Ch. Dufour.

Le doyen expose l'objet de la convocation : l'Association géodésique internationale se réunit à Lausanne à partir du 15 octobre. Il convient que l'Université s'occupe de cette réunion et cherche à la mettre en contact avec M.M. les membres du congrès qui ont choisi Lausanne spécialement pour qu'elle est ville universitaire. La faculté des sciences est la plus intéressée à entrer en relation avec l'Association. Plusieurs membres déclarent qu'on organise une réception.

Le doyen propose d'accepter cette recommandation s'est entretenu à ce sujet avec M. le chef du département qui s'est trouvé dispersé à

la tâche des professeurs, en cédant la place à l'Université dans une réception plus spécialement organisée entre l'Etat et la ville de Lausanne. Ce serait donc au nom de l'Université et de la ville que les membres de l'Association seraient invités à cette réception.

Le doyen propose d'accepter avec aménagements l'offre de M le Chef du département et d'abandonner l'idée d'organiser une réception spéciale, par la faculté des sciences. Après discussion, adopté.

M. M. J. Dufour et Foul engagent les professeurs de la Faculté des sciences à assister à la séance d'ouverture, à laquelle ils sont chargés de les inviter. Le doyen est chargé de s'entendre avec le recteur et M le Syndic pour l'organisation. Le doyen com-

- manique une demande de M. Piguet, candidat à la licence, tenant à être dispensé de la finan- ces d'exams jusqu'au moment où il pourra s'acquitter. Un avis favorable à cette demande sera adressé au Département, à qui elle est adressée. M. le Recteur a communiqué au Conseil, pour qu'il donne son avis, les modifications proposées par le Conseil de l'Ecole d'ingénieurs à son règlement spécial.

Sur les propositions de M. J. Dufour, et étant dans l'absence de M. le Directeur de l'Ecole d'Ingenieurs, la discussion sur cet objet est envoyée à une prochaine séance.

Séance du 30 octobre 96

Présidence de M. Amstein, doyen.

Sont en outre présents MM. Blane, Bulaz, Chuard, Dapples, Dufour, Grenier, Major et Joly.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Les professeurs nous présentent se sont tous fait excuse.

Résumé des épreuves et donné ~~les~~ des notes obtenues par Givel & Viret le candidat à la licence. Deux candidats.

M. Givel & Viret ont subi les épreuves pour l'obtention de la licence ès sciences physiques mathématiques. Il sont été refusés.

Licence M. Piguet et Mme Jolivet ont subi les épreuves de la licence ès sciences physiques et naturelles et sont admis, les résultats étant favorables.

Candidat au Dr. M. St. S. Ruff ^{français} demande à faire son doctorat et présente pour cela un mémoire traitant surtout de matières entrant dans la physique industrielle et concernant les ingénieurs.

Renvoyé au bureau du Conseil.

Doctorat de Mme Vedell qui, précédemment a suivi les cours de la Faculté, obtenu la licence en math., puis étudié à Zürich, présente un travail afin d'obtenir le doctorat en sciences mathématiques.

Ce travail examiné par M. M. Amstutz et Ch. Dufour a été trouvé bon sans une mauvaise rédaction française.

Le travail, à ce point de vue là doit être retouché; il est admis avec cette restriction.

M. le doyen propose que dans la séance publique Mme Vedell nous expose les principaux résultats auxquels elle a arrêté.

M. Chuard, ancien doyen, présente les épreuves du règlement du plan d'études de la Faculté, épreuves qui sont examinées dans la séance même.

Scéance du 19 février 1897

Présidence de M Amstein, doyen.

Sont présents MM Blanc, Chauz), Dapples, Dufour,
Gaudan), Renavie, Joly. MM. Ch. Dufour et
Brunner se font excuse.

M^e le Doyen fait part au Conseil

Démission de la démission de M. Jaccard chargé du cours
de cours de photographie puis du départ de M. Wilczek
Départ de M. Wilczek pour son voyage au Chili. M. Wilczek
reprendra des cours au semestre d'été.

Il a été demandé au Département une
rétribution pour le professeur chargé du cours
de la bibliothèque de la Faculté. M. Maurice
Lugon aurait accepté ce poste. Le Département
refuse en attendant la construction des nouveaux
bâtiments universitaires. Il a décidé que les
thèses de doctorat seront réparties entre les
professeurs que ces thèses concernent.

Lecture est faite d'une lettre du directeur
de l'école d'ingénieurs qui demande au Conseil
l'envoi de la discussion ne pas mettre à l'ordre du jour la dis-
cussion du projet de règlement de l'Ecole

Ensuite de l'examen subi, le 9 novembre
1896 par M^e Vedell, le conseil lui décerne
le grade de docteur ès sciences (mathématiques).

Lecture est faite d'une lettre du directeur
Mme Dimickoff de l'école de pharmacie informant le Conseil
des examens subis pour l'obtention du di-
plôme de licencie ès sciences pharmaceu-
tiques, ainsi que des résultats obtenus par MM:

Théodor Dintcheff de Tascovs (Bulgarie)

Examen pratique 7,3, examen oral 6,5

Nicolas Novkivichky de Vratza (Bulgarie)

Examen pratique 9,3, oral 6,1

Ces candidats sont admis par les résultats ci-dessus.

Examens de
calcul différentiel
& intégral

Il est indiqué à l'art. 30 du nouveau règlement de la Faculté des sciences concernant les examens que les candidats ont la faculté de subir des examens avec les ingénieurs à l'époque d'ordinaire des dits examens, sur le calcul différentiel & intégral et la géométrie. Il résulte du procès-verbal de la séance du 17 février juillet 96 que les résultats de ces examens facultatifs ne sont pas pris en considération.

Quelque proposition n'a pas fait, la séance est levée.

Séance du 23 mai 1897.

en mars ?

Président : M^e Chuard; vice-président.
Sont présents MM Blane, Brunner, Dapples,
Grenier, Renodier, Joly.

Se joint excuse MM Amstein & Brilaz.
Licence de M^e Nicollin. Étant donnés les résultats des examens subis par M^e. Nicollin candidat à la licence ès sciences physiques & naturelles, le grade lui est octroyé par le Conseil. Licence M^e Jaccard ayant subi la première partie des examens pour l'obtention de la licence ès sciences physiques & mathématiques,

Il est donné lecture des notes obtenues qu'il a obtenu :

Physique	8	<u>Travaux pratiques</u>
Astronomie	9	Laboratoire de physique 8
Chimie inorgan.	9	
Minéologie	10	

Une proposition n'étant pas faite, la séance est levée.

Séance du 1^{er} juin 1897

Présidence de M. Austria, doyen
Sont présents MM. Brunner, Dapples, Dufour,
Gaudard, Renéder, Zoly.

Se font excuser MM. Blanc et Chard.

Consécration de M. Dietrich au grade de docteur en philosophie.
Sur le rapport de la commission d'examen,
le Conseil universitaire accorde ce grade à
M^e Dietrich attendu que sa dissertation a
été jugée très-bonne, ses travaux écrits
assez-bien et les examens travaux bien.

Il est décidé ensuite dans le but
d'éviter la convocation trop fréquente du
transmettre les résultats des
examens. autorisé, dans les cas non douteux, à
à la commission universitaire directement les résultats des
examens à la commission universitaire

épendant, chaque fois que ce fait de présenter, il sera consigné au procès-verbal de séance suivante.

Licence Jaccard &
Kriener.

Conformément à la décision du Conseil dans sa séance du 1^{er} juin, et vu les excellents résultats des examens subis par M. Jaccard et Kriener, le diplôme de licence ès mathématiques et physique est accordé à M. E. Jaccard et celui de licence ès mathématiques puras à M. C. Kriener.

La séance est levée.

Séance du 3 novembre 1897.

Présidence de M. Amstein doyen
Sont présents MM. Blanc, Brunner,
Dapples, Ch. Dufour, Henri Dufour, Jean Dufour
(Gaudet), Rauzier, Wilezak, Zoly.

Les sujets à l'ordre du jour et
examen manuscrit. La communication des résultats des
examens de licence. Ces examens ont
été subis par M. Manselwitsch.

Les notes obtenues tant pour les épreuves
orales que pour les épreuves écrites sont
mauvaises. La moyenne pour les épreuves théo-
rétiques est 5,6, celle des épreuves pratiques 5,
moyenne générale, 4,94. Il résulte
que le Conseil n'accorde pas à M.

Manselwitsch le diplôme de licence,

légument de la

Pharmacognosie de M. le lecteur de l'Université informant

le conseil d'agre le Conseil d'Etat a décidé
de charger, à titre définitif, M^{me} le Dr L. Bourget
de l'enseignement des méthodes d'exploration cli-
nique, d'consultation et de prescription à la
Faculté de médecine; en revanche, de décharger
ce professeur de l'enseignement de la pharmacie
(pharmacognosie) dans la faculté des sciences.

Monsieur le prof. Wilczek a été chargé
de ce dernier enseignement en lieu et place
de M^{me} le docteur Bourget. Cette décision
est sera en vigueur pour la nouvelle année
universitaire (1897-1898)

La séance est levée.

M. Kainischkowitz, Van de Velde a
subi les examens pour l'obtention de la
licence ès sciences pharmaceutiques. Les
résultats sont les suivants:

Examens oraux, moyen 7	
" pratiques " 8	

Liam Van de Velde. La Commission, composée de MM.
Brunner, Bourget, Wilczek et Cottier le
déclare admissible.

En ce qui concerne le doctorat de
doctorat Hoffmann. M. Alexandre Hoffmann pharmacien de
Bucarest, la dissertation a été approuvée
par la note 8 et le travail écrit par b.
l'examen oral en séance publique ^{a ce} lieu
le 2 décembre à 3h, il a donné comme
résultat la note 7

Scéance du 16 novembre 97.

Présidence de M. Amstein, doyen.

Sont présents : MM. Renier, Blane, Brunner
Ch. Dufour, Joly.

Se font excuser MM. H. Dufour, Galliez, Bulaz,
Chuard.

M. le doyen lit une lettre des étudiants en sciences physiques et naturelles demandant la division en de leurs examens en 2 parties comme cela se pratique déjà pour les ~~examens~~ sciences physiques et mathématiques.

adjonction au règlement

Après discussion le conseil décide d'ajouter au règlement de la faculté un art. 35, bis, ainsi concue

art. 35 bis.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour l'obtention de la licence ès sciences physiques et naturelles peuvent être réparties en sur deux sessions ; La 1^{re}, comprenant un examen écrit sur un sujet tiré du groupe a) (art. 33) et des examens oraux sur les branches suivantes :

Calcul différentiel et intégral

Physique expérimentale et météorologie.

Astrophysique

Chimie organique et analytique.

La 2^{de} comprenant 1^o, deux examens écrits tirés des groupes b) et c) (art. 33).

2^o des examens oraux sur les branches suivantes :

Minéralogie et pétrographie.

Géologie et paléontologie.

Botanique générale et systématique 3^e Un examen
Anatomie et physiologie générale pratique, voir
Zoologie et anatomie comparée art. 35.

Sur la proposition de M. Renouvier, le conseil, dans
le but de tenir M. Lugon à l'Université de
Lausanne, décide à l'unanimité de proposer au ^{le Lugon nommé} ^{proprement}
Département d'accorder à M. Lugon le titre de
professeur extraordinaire et une chaire ayant
pour base l'enseignement de la géographie
physique et la géologie générale.

M. le doyen fait part ensuite de la de- ^{l'ing. phys. math.}
mande de M. Gross de donner, l'été prochain,
3h de mathématiques physiques au lieu
de 2h. Cette proposition est adoptée.

Séance du 27 janvier 1898.

Présidence de M. Amstein, doyen.

Sont présents : M. Brünner, Blaue, Bouguet,
Bielaz, Chuard, Ch. Dufour, J. Dufour, ^{J. Dufour}, ^{Renouvier}, ^{Grenier}, ^{Witzelk. Joby}.

D^r Bielaz du jour se trouve le cas de M.

Hoffmann. M. Hoffmann reçu docteur ci-
sciences, a fait imprimer sa thèse de doctorat
sans cédé ~~encore~~ obtenu l'imprimatur ; de plus,
M. Brünner se plaint de la conduite de ce
candidat à son égard, de ses régressions et
de ses agissements peu corrects.

M. Bouguet trouve la thèse bonne quant au
fond, s'abstient de juger le candidat à tout
autre point de vue et pense que lui valoir
le doctorat est peut-être excessif.

M. Brünner explique que c'est seulement

Si le conseil le décide qu'il entamera de nouveau en relation avec M. Hofmann à condition toutefois qu'on lui adjoigne M. Bulaz.

Depuis discussion le conseil prie M.M. Brunner et Bulaz de bien voulois entamer en rapport avec le candidat afin d'arranger de régulariser sa situation.

Sur la proposition de M. Chauvin, l'affaire sera renvoyée à la commission universitaire si cette démarche n'aboutit pas.

M. le doyen fait part du désir de M. Herbrand de Blumenthal (Rheinland) de faire son doctorat ès sciences de l'édu. pour cela disposer des sujets des examens sur les branches accessoires.

En application de l'art. 44, elle lui sera accordé vu les excellents résultats de ses examens antérieurs.

Lecture est faite ensuite d'une lettre que M. Kunz-Krause, assistant de chimie, a adressé au Département de l'instruction publique par laquelle il demande à être nommé professeur extraordinaire de gravimétrie et de chimie pharmaceutique et fait la numérotation des cours qu'il serait disposé à donner et des titres de ses publications.

Le conseil décide, sur la proposition de M.M. G.P. Dufour et Renucci de renvoyer la question au conseil de pharmacie lui demandant :

- 1° D'examiner si la création d'une chaire de prof. extraordinaire est nécessaire

Lettre Kunz-Krause.

2^e De renseigner le Conseil sur les qualités et aptitudes de M. Kung.

Séance du 17 février 1898.

Où présent M. M. Bulez, Blan, Chuard, Ch. Dufour, H. Dufour, J. Dufour, Grenier, Renvier, Wilzeli, Volgy.

M. Le doyen fait part au conseil que par le doctorat Herbrand licence es-sciences a été accordé à M. Herbrand et la date des examens qui ont donné comme résultats pour la dissertation, 8, pour l'examen oral en science publique, 8, travail écrit 8.

En ce qui concerne la demande de M. Kung, affirme Kuntz-Krause lecture et faire d'une lettre de M. Brunner puis du rapport du conseil de pharmacie. Le conseil a complètement adopté à l'unanimité ce qui suit :

En réponse à la question posée par la Faculté de sciences tenant à savoir si la création d'un des cours dont demandé par M. Kung dans sa lettre du 18 juillet 1897 et nécessaire à notre faculté, le conseil de l'école de pharmacie constate que cet enseignement existe actuellement et qu'il est représenté dans l'ensemble des cours donnés par M. Brunner et des travaux pratiques exécutés dans ses laboratoires. En conséquence, il n'appartient pas au Conseil de se prononcer sur le fait de savoir s'il convient d'attribuer ces cours à une autre personne.

Répond à la 2^e question, de savoir si M. Kung

est capable et digne d'occuper une place de professeur, le conseil de l'école de pharmacie constate que cette question est résolue par le fait qu'on a confié déjà pendant six ans à M. Kanz des cours officiels.

Après une longue discussion le conseil de faculté décide de transmettre au recteur les deux réponses du conseil de pharmacie en ^{voeu} intérêt général leur ouvr et les faire suivre ^{voeu} de l'assemblée suivante.

Si le département devait créer de nouvelles chaires pour l'enseignement de la chimie, le conseil de la Faculté des sciences émet le voeu d'être consulté sur la répartition de ces enseignements.

Cet ^{assemblée} est adopté par 5 voix contre 4, la 2^e réponse n'a pas la place de la 1^e par 7 contre 2 la 1^e réponse a la place de la 2^e, à l'unanimité. La lecture du rapport a été faite au recteur et renvoyée à l'assemblée suivante. L'an prochain. L'année.

Séance du 3 mars.

Sont présents : M. H. Blaue, Chuard, H. Dufour, J. Dufour, Colliez, Renier, Wilczek, Joly.

Lecture est faite par M. le doyen

M. Brunner, ch. Dufour, Bulay se font excuser.

Rapport Mme Haute. Lecture est faite par M. le doyen du projet de rapport qu'il a rédigé sur la discussion de l'^{assemblée} du Conseil concernant la demande de M. Kanz. Après discussion, le conseil décide de faire à M. le Recteur de l'Université la réponse suivante :

Monsieur le Recteur

Par votre office du 25 janvier vous instruisez le doyen de la Faculté des Sciences à transmettre au Conseil de cette Faculté une lettre de M. le Privat-docent Dr^e Kung-Krause, par laquelle ce dernier demande à M^r le chef du Département de l'Instruction publique et des Colonies d'être promu au rang de professeur extraordinaire.

Le Conseil de Faculté s'est réuni deux fois. Dans sa séance du 27 janvier il a décidé de prier le Conseil de la Section de pharmacie de lui faire rapport 1^o) sur la nécessité de créer les cours demandés par M^r Kung et 2^o) sur les titres de celui-ci à cet avancement.

Dans sa deuxième séance qui a eu lieu le jeudi, 17 février, à 4 heures, il a longuement discuté & les conclusions auxquelles il était arrivé le Conseil de la Section de pharmacie a décidé de vous adresser le préavis que nous avons l'honneur de vous transmettre par la présente lettre.

1^o Quant à la question de savoir si M. Kung est apte à occuper une place de professeur, le Conseil constate que cette question est résolue par le fait qu'on a confié déjà pendant 6 ans des cours officiels à M^r Kung.

2°) En réponse à la question posée par la Faculté des Sciences tendant à savoir si la création des cours demandés par M.

Kunz dans sa lettre du 18 juin 1897 est nécessaire à notre Faculté, le Conseil de Faculté constate que cet enseignement existe actuellement et qu'il est représenté dans l'ensemble des cours donnés par M. Brunner et des travaux pratiques exécutés dans ses laboratoires. En conséquence, il n'appartient pas au Conseil de se prononcer sur le fait de savoir s'il convient d'attribuer ces cours à une autre personne.

3° Si le Département devait créer de nouvelles chaires pour l'enseignement de la chimie, le Conseil de la Faculté émet le vœu d'être consulté sur la répartition de ces enseignements.

Aquiz etc..

Séance du 24 Mars 1898

Présidence de M. austein, doyen.

Sont présents M. M. Austein, Blaue, Hilaz, Branner, Chaud, Dapples, Ch. Dufour, Gaudard, Heuvelin et Wilcock

M. P. Dufour ^{tout} M. M. T. Dufour et Toly se font excuser
de la séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
comme procès-verbal. La séance de la faculté est adjournée à proposer
pour la séance prochaine au sujet de deux demandes de "vacua docendi".

M. le doyen des lettres adresses à ce sujet au
ministre.

Département de l'Instruction publique! En venu
 1/ Mr. le Dr. P. Dufour privat-docteur à l'université de
 Genève demande à donner comme privat-docteur
 un cours de chimie-physique (1 h. par semaine),
 Mr. le doyen fait la lecture des titres et publications
 du docteur postulant.

Mr. le prof. Brunner approuve cette demande.
 Le conseil prenant acte de la déclaration de Mr.
 Brunner et jugeant les titres du postulant ^{suffisants} émet
 un avis favorable à la demande de Mr. P. Dufour.

2/ Mr. le Dr. P. Pellet demande à faire comme
le Dr. P. Pellet privat docteur un cours sur l'histoire de la chimie au
 demandé à s'habiliter semestre d'été et un cours sur la chimie des
 couleurs privat-docteur de chimie inorganiques colorantes.

Mr. M. Brunner et Brélaz appuyant cette demande,
 les titres du candidat étant jugés suffisants, le
 conseil émet également un avis favorable à Mr. Pellet.

3/ Mr. le Recteur de l'université informe le conseil, que
Mr. Lapeyre professeur. Mr. le Dr. M. Lapeyre, privat-docteur a été nommé
 professeur extraordinaire de géographie physique.

4/. Mr. René Pamparini, sujet fait
 a présenté aux Secrétariats de l'université une
 demande d'attestation d'obtention de l'équivalence de
 le Mr. Pamparini demande s'il pourra être immatriculé et admiss
 aux examens plus tard. Cette demande est
 transmise à cette conseil pour avis.

Après discussion, le conseil décide de répondre:

l'immatriculation peut être accordée, mais
 le secrétaire de l'université est invité à rendre
 attentif Mr. Pamparini aux dispositions du

Règlement et d'insister sur le fait que le certificat du licée de Carouge ne peut en aucun cas être assimilé à un certificat de matricule suisse.

5) Mr. le Doyen donne certains avec des notes obtenues aux examens de licence par les candidats suivants:

Mr. Mauasewitsch a Licence es sc. physiques et naturelles
échoué pour la première fois. Mr. Mauasewitsch ayant obtenu pour les
examens théoriques une moyenne de 5,7
échoué pour la deuxième fois

Mr. P. Cruchet fait Mr. Paul Cruchet a obtenu ^{pour} l'ensemble des
exams de la physique et nat. examens une moyenne de 7,2, il manque
toutefois à cette moyenne la note de minéralogie
arrivée trop tard, & comme cette note ne
peut en rien modifier l'issue le résultat
final, la faculté prononcera favorablement.

6) Licence es sc. physiques et mathématiques
Mr. Roger Matthay a obtenu avec succès la
première partie de cette licence.

Si le secrétaire admet

Euleretti

Séance du 2 juillet 1898

Présidence de M. Amstein, doyen.

Sont présents: MM. Gaudens, Renévier, H. Dufour,
J. Dufour, Ch. Dufour, Dapples, Wiley, Golthi,
Lugeron, Gremier

Sont excusés: Mr. Blanc, Chuard, Spiro.

Ordre du jour: Election du doyen, divers

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Cas J. Guenoff. M. le doyen lit une lettre de M. J. Guenoff dans laquelle il lui demande d'être immatriculé. Il présente dans ce but un certificat d'une école de poterie de Bulgarie.

M. Wilgert refuse l'immatriculation, le titre présenté ne pouvant être comparable qu'à celui donné par nos écoles professionnelles.

M. H. Dufour estime que l'on ne doit pas être trop exigeant face à vis des Bulgares, car la fréquentation des écoles professionnelles de leur pays est pour eux bien souvent le seul et unique moyen de s'instruire. M. Dufour ne voit pas d'inconvénient à ce que cet étudiant soit autorisé à suivre les cours, sans que pour cela nous l'autorisions à faire un titre universitaire (licencié ou docteur). Ces jeunes gens ne désirent du reste qu'un certificat d'étude.

M. Renssle appuie M. H. Dufour. S'entrent en discussion M. J. Dufour, Amstein, Ch. Dufour.

M. le doyen propose de rapporter ce cas à celui de M. Campanini discuté dans la séance précédente (Voir p. v. du 24 mars) ... Adopté à l'unanimité.

Cas Walter Reichau. Dans une lettre appuyée de nombreux documents, M. W. Reichau de Furda (Buny)

M. Guenoff.
Demande
l'immatriculation

M. Reichau demandait à être dispensé d'avoir des complémentaires, son cas renvoyé à une commission.

né en 1873, demandé à M. le doyen 2^e d'être autorisé
à écrire un doctorat de physique en allemand, et 2^e
d'être dispensé, moyennant ses titres, des examens
sur les branches accessoires.

M. le Doyen lit la curriculum vitae du
candidat. La première demande est acceptée.
La deuxième demande suscite une très longue discussion:
les titres de H. Reichau sont-ils suffisants pour que
nous lui donnions la dispense demandée? M. Reichau
dit M. le doyen, a suivi des cours d'école de marin,
est porteur du titre d'ingénieur constructeur, a été
assistant de mathématiques, a enseigné ces branches,
etc.

M. H. Dufour appuie la demande, considérant
les titres présentés comme égaux à celui des pharmaciens
allemands dispensés des branches accessoires dans leurs
examens de docteur en médecine. M. Grenier ne
partage pas cet avis. M. Ch. Dufour envoie l'opinion
que les examens d'une école de marine, si difficiles,
soient considérés comme suffisants, et M. Golliez demande
que tous les diplômes du candidat reçus soient jugés
comme équivalents à un diplôme d'ingénieur, ce qui
trancherait définitivement la question.

En examinant les nombreux papiers fournis par
M. Reichau, Mme. Remond et ^{Grenier} Golliez n'y trouvent
pas celui d'ingénieur et ils protestent.

La discussion à laquelle prennent encore part
Mme. Amstein, Wilgert, Ch. Dufour, J. Dufour, etc
ne donnant aucun résultat, M. J. Dufour demande
qu'une commission examine les titres présentés et
questionne le candidat. Adopté.

Sont nommés par la commission M. Anstein,
Grenier et H. Dufour.

Doctorat en chimie. - M. le doyen annonce que les trois doctorants en chimie, MM. Reiss, L'Inolt et Dantze, ont réussi leurs examens. Le titre leur est décerné.

Doctorat de
M. Reiss,
L'Inolt
Dantze

Élection du doyen. - Il est distribué 22 bulletins

M. J. Dufour
élu
doyen.

Obtienement des voix

M. J. Dufour	8
Wilyck	2
W. Grenier	1

M. J. Dufour est élu. Il remercie ses collègues de cette marque de confiance. Applaudissements.

Remerciements à M. Anstein. - Le Conseil, sur la proposition de M. J. Dufour, remercie M. Anstein à la fin qu'il s'est donné pendant son exercice de doyen. Applaudissements.

Rectorat. - M. Joly fait remarquer que le Rectorat doit appartenir maintenant à la Faculté des Sciences. Il propose que l'on s'accorde sur un nom qui l'on présentera à l'assemblée universitaire. Il indique M. Renouvier. Cette proposition est accueillie.

M. Renouvier
proposé
recteur.

Secrétaire. - M. Joly est remplacé par M. Lignon. M. Lignon
secrétaire

le Secrétaire
M. Lignon

Séance du 3 novembre 1898

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Pont présents M. Renier, Willyot, Gobley,
Galli, Brunner, Blanc, Brélaz, Chauvel
Lugon et Hⁱ Dufour.

Ordre du jour: Doctorat, deux thèses diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Licence.

M. le Doyen annonce que M. le Student en mathématiques Jomlietti et Michaud ont effectué la 1^{re} moitié des examens de la Lic. en sc. phys. et math.

Doctorat

Gombicki

M. le Doyen donne connaissance du rapport concernant les examens de doctorat de M. Gombicki. La commission prôve en faveur du candidat. Le conseil a rangé à ut avis. Une question de principe est soulevée. A la suite d'un échec antérieur, M. Gombicki aurait dû se rappeler à l'examen dans le délai de 6 mois (art 48 du règlement) mais le candidat a fait remarquer à la commission qu'il n'avait pas, à ce propos, non plus la réponse écrite et orale; la commission a admis sa revendication. A la suite de la discussion qui résulte de ce cas, l'assemblé pourrait revoir un précédent factum, M. le Doyen est prié de venir au p^{re} il se permis de rapport dans les autres facultés et de présenter un préavis.

Demande de
doctorat par
M. Gombicki
et
Fiedinger
Fiedinger

M. Gombicki demande à subir les épreuves de doctorat et présente comme preuve justificative, pour être ministrable,

un certificat d'une école particulière de Bruchsal (Real und Handelschule zu Bruchsal), et une dissertation manuscrite exécutée à Strasbourg. Cette séchale situation souloit une longue discussion à laquelle M. Jolliy Wilcock, Renuer, ^{Blanc} Brunner et J. Dufour prennent part. Le conseil décide avant de répondre au Dr. Geritsch, de demander des renseignements à Strasbourg, d'autant plus que le travail manuscrit, au nom du Dr. Brunner est presque nul. Comme le candidat est pressé d'avoir une réponse, M. Jean Dufour jure ~~les~~ qu'il se réservera lui-même, a qui détaillerai les démarches.

M. Filsinger demande à être ministré et avoir le droit de présenter aux épreuves du doctorat moyennant un diplôme de sortie de la Hochschule de Darmstadt. Le demandeur est éventuellement accepté, M. l'Docteur et pris de vérifier les titres du candidat.

M. Lingouz admet une lettre au Conseil dans laquelle il demande, à la suite de la révision à la chaire de ^{Geophysique} 1^e Subdivision de l'examen actuel de Géologie en deux examens distincts avec deux notes distinctes

Introduction de
la Géophysique
aux
examens de
Lingouz et ses
naturelles et
phys.

- a) Examen de Géologie
- b) Examen de Géophysique.

Le matière de ce deuxième examen portait sur trois cours de Géophysique :

- a) cours de Géph. général
- b) Cours de Géomorphogénie (Régions naturelles du globe)

M. Wilcock pense que l'introduction de ce nouvel examen devrait avoir l'extension ^{groupes de} aux ^{travaux} géologiques.

M. Jolliy fait remarquer que au contraire le nombre de notes du group géologique arrivait ainsi à

atteindre celui des sciences biologiques. A la discussion engagée sur ce terrain présent part M. le Professeur H. Dufour.

Renavie, Blanu, J. Dufour, H. Dufour. Le conseil propose alors d'introduire l'examen de Giophysique subit sur les deux cours, et par conséquent une modification de l'art 33 avec l'adjonction de la Giophysique, et de l'art 34 avec l'addition adjonction au groupe c. Des propositions sont faites pour le doctorat.

Proposition de
subdivision des
examens de
licence

M. Henri Dufour exprimant le vœu des étudiants en Sciences et à la fois le vœu de plusieurs de ses collègues demande que le conseil étudie la question de subdivision des examens de licence en sciences physiques et naturelles au même titre qu'on a subdivisé déjà ceux pour l'obtention de la licence en sciences physiques et mathématiques. La subdivision des examens serait facultative pour le candidat.

M. Gollig, Willyek, Blanu, Luyron exprime leur opinion. M. Luyron demande même la création de deux licences distinctes.

M. le Doyen est prié d'étudier la question et de faire des propositions ; séances.

Réorganisation
de
l'Institut de Chimie.

M. le Recteur de l'Université et le Département de l'Institut de Chimie. L'instruction publique admettent deux lettres à M. le Doyen, dans lesquelles on demande au Conseil d'étudier une réorganisation de l'enseignement de la Chimie qui s'appuyant à toute épreuve sur les Facultés de Genève, de Berne, etc.

L'heure tardive empêchant la discussion, une commission, sur la proposition de M. H. Blanu et nommée pour étudier la question. Feront partie de cette commission M. Bruun, Boilay, Chauvel

Bouquet et le Doyen.

M. Chuard ajoute que le Département a sans doute été mal renseigné, que sa lettre exprime des erreurs de fait, qu'on ne peut répondre que par un état approfondi et que, en tout cas, on attendra le retour de M. Bouquet actuellement absent.

M. le Doyen répondra à M. le Recteur que la commission doit attendre qu'il soit complété pour fonctionner.

A la suite d'un conflit avec le professeur de médecine, M. Brummer, d'accord avec le Doyen de la Fac. de médecine amonca qu'il reprendra au nouveau cours, après l'absence.

M. Pelet, demande l'autorisation de me point donner et livrer son cours demandé au programme sur la matière colorantes. Adopté.

M. P. Dubois mentionne que son cours n'est pas inscrit au programme. Il compte cependant le donner. Adopté.

Mrs. Jean Dufour et Willyek demandent que les cours de Botanique soient portés à 5 heures par semaine : 3 h. de M. Willyek, 2 h. de M. J. Dufour (Physiologie et pathologie). Adopté.

Other ch
Private docum

Botanique

Le Secrétaire
M^e Luyken

Séance du 13 décembre 1898

Présidence de M. J. Dufour, Doyen.

Sont présents MM. Galli-Valerio, Renvier, Brunner,

J. Dufour, Wileck, Blanc, Bourget, Chuard, Pigeon.

Sont excusés MM. H. Dufour & M. Amstein.

Ordre du jour. Organisation de l'enseignement de la
Chimie, Subdivision de la Lic. es sc. nat. et Phys.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Doctorat granted. M. le Doyen annonce que M. Gentilhomme s'est retiré
sans suite à la suite de la décision du conseil de la dernière
séance.

La Géophysique M. le Doyen communique une liste du Dep. de
dans le programme
de la licence
d'astr. publ. acceptant l'introduction des cours de
Géophysique dans le programme de la Lic. es sciences
physiques et naturelles.

M. le Doyen avait été prié de s'informer ce qui deviendrait
les règlements des autres facultés, relativement au temps qui
doit s'écouler entre un examen de doctorat échoué et
un nouvel examen (à propos du cas Gentilhomme, voir
séance du 3 nov. 1898). On décide que l'article 48
du règlement doit être interprété avec restriction
absolue; c'est-à-dire que tout candidat ayant
échoué soit l'examen oral soit l'écrit ne pourra
se représenter qu'après un délai minimum de
6 mois.

M. Borosini demandant à faire son doctorat
en chimie demande l'équivalence avec le maturité

de son diplôme s'examen d'officier allemand (Führich) Il y a équivalence dans les Universités allemandes. Nous ferons de même, mais à titre exceptionnel, car, d'après la nouvelle loi allemande, on demande la maturité. M. Borosini a fait son diplôme avant la nouvelle loi. Son cas ne sera donc pas un précédent.

M. Filsinger. Ferdinand a fait aussi son doctorat. Il n'a pas de maturité, mais a fait 2 ans 1/2 de Technische Hochschule à Darmstadt. Comme il serait admis, suivant lettres justificatives, dans les universités de Leipzig, Bâle, Zurich, Rostock, le Conseil admet l'ommuniquéation. l'admission au doctorat.

M. J. Brandt, désire faire son doctorat. Porteur doct. Brandt, du diplôme de pharmacien allemand il est dispensé des branches accessoires.

M. W. A. Moppert, même cas, admis aussi.

M. Strzyzowski, désire faire son doctorat. Il est porteur de la lic. en sciences pharm. de Parisanne. Il est actuellement assistant à.

M. Bouget. Il demande d'être délivré à tout épreuve écrite et orale. R. basant sur l'article 44 du règlement, sur le rapport élégiaque de M. Brunner et Bouget, le demandeur candidat est accepté, M. Strzyzowski, n'aura pas d'écris et oraux.

M. le Doyen rapporte au nom de la commission nommée pour examiner l'état de l'enseignement de la Chimie (voir p. 100 du 3 nov 1898). Le rapport est adopté sans son ensemble. Il sera communiqué au ^{par le biais officiel} Département. Copie restera dans les archives.

Demande de doctorat

de la faculté. Le rapport dit, en substance, que l'enseignement de la Chimie est complet; que M. Brunner se déchargeait de la Chimie analytique que pourrait M. Chuard et de la Toxicologie qui pouvait être renvoyée à M. Seiler, professeur, chimiste cantonal.

M. Luyçon demanda pourquoi le rapport ne fait pas mention de la chimie industrielle.

M. le Doyen répond que le lettr du Département n'en fait pas mention.

M. Renovier et Wilek. disent que c'est le devoir du Conseil d'éclairer le Département d'autant plus que, dit M. Renovier, un passage du le lettr peut être interprété dans ce sens.

Le Conseil décide d'ajouter au rapport de la commission une adjonction relative à la chimie industrielle et s'adressant aux ingénieurs chimistes, pour un développement de la chimie industrielle tant par des laboratoires, des collections et des cours nouveaux et nécessaires.

Subdivision de
la licence en
sciences phys.
et nat.

M. Luyçon lit un lettr dans lequel il fait des propositions pour non pas ^{simultanément} subdiviser les examens actuels en deux sessions au début du candidat, mais de créer deux titres indépendants: lic. en sc. nat et lic. en sc. phys. Le Conseil nomme une commission pour étudier ce projet. La font partie, M. J. Dufour, Doyen, H. Dufour, Blanc, Brunner et Luyçon.

Le secrétaire
M^{me} Luyçon

- 1899 -

1899¹²¹

Séance du 25 janvier 1899

Présidence de M. J. Dufour, Doyen

Sont présents. M. Renouvin, Brunner, J.

Dufour, Lugon, Chuard, H. Dufour.

Sont excusés M. Wilczek, Ch. Dufour

Palay.

Ordre du jour. Doctorats, Question de l'assimilation
licencia. - Enseignement de la Phys. math. Privat-
doctent

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté après une légère modification.

M. le Doyen annonce que la commission
d'examen prévoit favorablement pour la grande
de docteur à confirmer M. Borossini, Brandt,
Mopport, Styzewski, à la suite des examens
subis. Le conseil adopte les conclusions de la
commission.

Le Département demande par cette séance
qu'il ait la possibilité de nommer professeur M.
Gros, chargé de cours, et lui confier l'enseignement
de la Physique mathématique.

M. Palay ^{par l'abbé} et H. Dufour prononcent très
favorablement et appuient largement la demande
du Département. Le conseil unanime accorde à
leur avis.

M. Emmanuel Gaillard, ingénieur, assistant du
Privat doctent
M. Gaillard.

M. Palay, demande le pouvoir donner un cours sur les Mesures électriques. La demande étant très personnellement appuyée par M.

Palay, le Conseil en fait le ^{Marie-Dame proposait à la Commission} ~~soit~~ ^(un) autorisé à donner son cours, ^{avec} la faveur du Privat-docent.

Question de la subdivision de la lic. en sc. phys. et nat.

M. le doyen rapporte au nom de la commission chargée d'étudier la question de la subdivision de la licence en sc. nat et phys.. La Commission composée de MM. Brunner, M^e Dufour, Blane Lugeon et de Doyen, propose de ne pas scinder la licence actuelle en deux licences séparées, l'une pour les Sciences physiques, l'autre pour les Sciences naturelles. Elle propose d'autre part qu'un certificat d'étude puisse être délivré aux élèves étrangers qui suivront des examens dans l'une ou l'autre série des sciences.

Après discussion, le Conseil admet ce préavis, qui sera transmis au nom de la Commission universitaire.

Fondation Brunner. M^e le prof Brunner fait part au Conseil de son intention de consacrer ^{le revenu de la} la fondation Brunner, réunie à l'occasion de son 25^e anniversaire de professorat, à instituer un prix annuel pour les étudiants de la Faculté. — Le prix sera décerné pour un travail dans les branches suivantes : Chimie, Physique, Botanique, Zoologie, Géologie, Minéralogie, et les branches

qui s'y rattachent, ayant de l'intérêt pour
les Flamands. Une Commission spéciale
aura à élaborer les statuts concernant l'obtention
du prix annuel. —

M. le Doyen remercie M^e le prof. Brunner
de son aimable proposition qui sera profité
l'ensemble la Faculté entière de la nouvelle
institution. —

Le Secrétaire demande
au doyen : Dufour.

Séance du 23 Mars 1899.

Présidence de M^e J. Dufour, doyen.

Sont présents : M^e. Renonier, Brunner, Jan-
dard, Blane, Dapples. —

Tout excuser leur absence : M^e. Ch. Dufour,
M^e Dufour, Wilczek, Gross.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté..

M. le Doyen présente son rapport Ex. de licence
sur les examens de licence subis en
Mars par M^e Porchet et Taes. Le
premier a obtenu 8 comme moyenne des
examens théoriques et 8,3 pour les examens

pratiques. M. Faes a comme moyenne : 7,4 et 8,4. Le Conseil présente en faveur de la promotion des deux candidats au grade de licencié es sciences physiques et naturelles.

M. le Directeur de l'Ecole de Pharmacie présente son rapport sur les examens suivis par 3 candidats, de nationalité bulgare, pour l'obtention de la licence en sciences pharmaceutiques.

Deux candidats : M. Gorgiiff et Jordanoff sont admis, le troisième M. Trichtkoff est échoué. Le préavis sera transmis à la C^{ette} universitaire.

M. le Dr Schenk, de Louvain, a demandé l'autorisation d'enseigner en qualité de privat-docent à la Faculté de Sciences (Anthropologie, Ethnographie). La Faculté donne un préavis favorable.

Il en est de même pour une demande analogue de M. Nicolas de Schonlepskow, de Lensanne. Cequel désire donner à l'Ecole d'Ingenieurs un cours sur la Construction. —

La question de la subdivision des examens de licence es sciences physiques et naturelles a été renvoyée pour nouvel examen à la Faculté de Sciences.

Le Conseil décide de maintenir le principe de la division des examens en deux sessions, afin que cette position

Subdivision des examens de licence

puise être soumise au Département et
l'aprouvée pour le prochain semestre —
cela en vertu d'une proposition de
M. le prof. Blane. —

On décide ensuite de renouveler ^{Certificat d'étude.}
la discussion sur la création d'un nouveau
certificat d'études à une prochaine séance,
en le petit nombre de assistants.

M. le prof. Brunner présente un ^{Fondation Brunner}
projet de règlement pour la fondation ^{Brunner} d'instituant
un prix annuel pour les élèves de la
Faculté de sciences. Le projet est adopté.

par le Secrétaire absent
le doyen : J. Dufour

Séance du 2 Juin 1898 à 5^e

Présidence de M. Léon Dupour, doyen.

Ent. présents : M. M. J. Dupour,
Renevier, Blane, H. Dupour,
Goli. Tolosio, Brunner, Drors.
Ent. absents : M. Brodaty, Th. Ord.
Lufeur.

Monsieur J. Dupour, doyen
de la Faculté, rend compte des fait
que M^r Schenk, fricot-societ,
n'a pas commencé ses cours, empê-
ché par une indisposition. Il

6 commençeros dès le lendemain.
 Léon. may. = mikorr. & Dr. Gaillard ont fait
 de M. Schubert l'un et l'autre leurs élèves magist.
 Dr. Gaillard. = roles auxquels M. L. Dupont a
 assisté.

Musicien à Doyen il eut ensuite la
 place de professeur d'examens du
 Dr. Wagner. doctorat de M. Wagner. Le piano
 fut proposé de l'commission [M. Dupont
 Wilesek & Dupont] lors transmis
 par rapportement à la Commission
 universitaire.

Vient ensuite la discussion sur les
 Certificats d'études.

Monsieur le prof. Remerier proposa
 d'offrir simplement l'art & l'. au
 permet de délivrer des Certificats
 d'études indépendants les uns
 des autres ce qui ne nécessiterait
 aucun changement dans l'ensemble
 universitaire.

Ces certificats portaient, apposée
 une timbre mobile, le monogramme
 Ce certificat n'est pas un diplôme
 Selon le professeur de M. le prof. Blau.
 Ces certificats seraient officiels
 les uns à la suite des autres
 sur une même feuille.

M. le prof. H. Dupont fait remarquer
 que les professeurs ob certificats d'études

Le comité avait autorisé à son audience des dispensées pour les examens de licence. Ce qui permettait faire valoir des suffisances. Un décret obtenu la décision. De la Faculté des Lettres qui jugeait que tout analogie avec notre

M. le prof. Blane fait remarquer qu'il modifie et répète. Je crois que les professeurs ne sont pas obligés de décliner les offres et remplir complètement l'ensemble. M. le prof. Renier, recteur de l'U. déclare alors qu'il paraîtra publiquement les diplômes imprimés destinés à être collés sur le tableau.

Dans le dernier programme des cours dispensés de la Faculté des Sciences. les professeurs. et les professeurs titulaires. ont été nommés. et leur nomination a été faite en sécession. M. le prof. Renier, par l'intermédiaire du Dr. Renier demanda que une note du Conseil de l'U. fût rendue à l'ancien système, c.à.d. que les Professeurs titulaires fussent inscrits après les professeurs suppléants. M. le prof. Renier fait remarquer que cette cause n'a pas été réglée. À côté Mme le prof. H. Dupuis. objecte que l'ancien système est préférable au présent de nos jours. d'après son ensemble des cours de l'U. M. H. Blane professeur de l'école

rencontre au bureau de la Commission universitaire. qui pourroit fixer le chose pour tenir les facultés. M. Reis demandant et la majorité se prononçant en faveur de l'ancien système en attendant l'obtention des Conseils ministériels. M. le docteur Renenir remettre une fois le programme prochain le projet-décret à la fin.

Diplômes Mme Renenir munit le professeur du prix du diplôme fut le prix de Faculté, de Faculté. prix Brunner, prix de l'Académie et. Ce programme en général est tenu trop bas et un professeur de Faculté de Théologie de prendre plus ces distinctions que ceux des prix de concours. Il résulte de la discussion qui s'écoule à ce sujet que les prix de concours sont plus modestes que les prix de Faculté, la critique de deux diplômes différents s'impose. Le conseil d'instruction le 10 juillet 1910.

Laboratoire Mme. le prof. Brunner. Annexe fut M. le Dr Reis demande où placer le titre de chef de l'école de photographie. Le conseil de l'école de Théologie est d'accord moyennant certaines restrictions : M. Reis sera dans la direction de M. le prof. Brunner. Il sera en outre à la direction littéraire des professeurs et formera une

*
Vis à vis
du bureau
de l'Académie

éclipsé par ceux-ci, et ce qui suit fut Mr
Bunner, ou l'ordre photo typies; bien
entendu moyennant finance. La
laboratoire devait d'autre part abso-
lument échapper à la main de
l'Ecole Flamande.

Certaines observations présentées par
M^e le prof. Gelli-Volzio sur sujet de
l'échelle des objets du laboratoire, par
les professeurs de médecine furent
mis que la question n'est pas min-
qu'il déclara-t-on à l'Assemblée et
à l'université, le plus au sein de la
l'ancien collège.

La France est donc à $6\frac{1}{2}$.

* Sur une observation de M^e Remond, la correction
correction suivante: et la majorité fut au pied
en préférant au principe le classement verbale.
Les branches déclaré, et pour le servir
proclamé seulement, de l'ensemble l'an-
nuel des études. La Commission
universitaire fixera le code pour l'avenir
et pour tenir les Facultés.

Pour le Secrétaire
D'Orsay Gross.

Séance du 19 Juillet 1888.

Présidence de M. J. DuFour avocat.

Sont présents MM. J. DuFour
Brunner, Broloj, H. DuFour, ^{Blanc}
Renucci, Chauvel, Wilcock, Goss.

Le Procès-verbal de la précédente séance
est lu et adopté après une légère
modification.

Licence est donnée à l'abbé Léonard
à Licence. M. Monseigneur &
monseigneur subit avec succès les opérations de la
première partie de la licence ex-cc.
Phys. et mathémat.

Monsieur le Docteur donne connaissance
de la séance où il a offert au coursant les
examens de Doctorat (Botanique)
de M. Kressler. La commission
[M. Blanc, Wilcock & J. DuFour]

propose de renvoyer le candidat à
dix mois étant donné le résultat
insuffisant des épreuves proposées et
évoquées qui est octroyé.

Sont ensuite lus les rapports de
Doctorats de la commission chargée de examiner
le candidat au Doctorat (chimie)
Steinberg. M. Steinberg, Oertel et Max
Rocholl Rocholl. - Le dernier subit les épreuves
pour le deuxième fois.

Le Conseil adopte les propositions suivantes
pour la Commission en faveur de la
promotion des ces trois candidats.

M^r le professeur Brunner com.
communique au Conseil deux rapports
qui lui ont été adressés par deux
étudiants candidats au Doctorat
(Chimie). L'un de ces deux demanda
en sa faveur l'équivalence ouw
diplôme de fin d'études du Techni-
cicum de Winterthour (Section des
chimistes) et de l'examen de maturité
du Gymnase mathe'matique
de Lausanne. Le Conseil pronon-
ce que cette équivalence ne peut être
admise. Le second M^r Moses Mothi^s dispense d'examen
présentant une disertatioⁿ et obtenant
o^ù été délivrée des épreuves pratiques.
M^r Moses Mothi^s est持有 d'un
certificat d'études de l'^{1^{er}} Technische
Hochschule de Berlin et se base sur
cette attestation pour déclamer le
titre de docteur. Le Conseil
sur la proposition de M^r Brunner
refuse de dispenser à M^r Moses Mothi^s
la quinzième ce soit, les notes inscri-
gées sur le certificat d'études
étant insuffisantes.

Quelques mots sur l'œuvre d'elan. Laboratoire de
photo auquel des laboratoires photographie
de photographie. Après un court

équivalence option
Winterthour.

débat la question est renvoyé à la Commission universitaire.

Pour la section
Savoirs Gén.

Séance du 20 Novembre 1899

Présidence de M. J. Dufour, Docteur
Sont présents. M. Henri Dufour, Henri Blane
Brunner, Renvier, Lycéen
Sont excusés. M. Chuard et Wilzsch
Ordre du jour: Licence, Emolument de
Doctorat, Question divers.

Le procès verbal est lu et adopté après
une légère modification.

Licence
Manassewitz.

M. Manassewitz n'ayant pas réuni un
nombre suffisant de notes échoue pour le troisième
fois et définitivement.

Licence
Maurice
Criden

M. Criden et Maurier, ont réuni les
épreuves de la 1^{re} partie de la licence
sc. phys. et nat. Ils sont donc admis à
la deuxième série d'épreuves.

Notes
d'examen.

Une discussion s'engage à propos
de la remarque soulevée par M. J. Dufour
sur le nombre de notes attribuées par chaque
professeur. Ce nombre en effet n'est pas constant

Il y a par exemple tantôt une, tantôt deux notes dans les branches suivantes: Physique et météor.; Mineralogie et petrogr.; géologie et géol. pét.; Zool. et Anat. comp.;

M. Blanc fait remarquer que si l'on a l'idée d'adopter c'est pour donner une note par cours.

M. Renuer est d'accord.

M. Blanc propose la création de formulaires, chaque étudiant aurait ainsi son dossier. Il y aurait 5 notes pour les sc. géologiques et 5 pour les biologiques.

Adopté.

M. le Doyen lit une lettre de M. Reiss Cours de photographie adressée au Département, dans laquelle il demande de faire un cours de Photogr. théorique d'1 h. par semaine avec 1 après-midi d'exerc. pratique. Ce cours s'adresserait aux étudiants de toutes les facultés.

M. le Doyen dit que le Département lui a renvoyé cette lettre, car elle concerne la Faculté.

M. Bonneau donne les explications.

M. Reiss. Cela - ci en qualité de chef du laboratoire traite directement avec le Département. Il soutient que sa demande ne regarde pas la faculté, car son cours s'adresse à toutes les facultés. Il ne désire pas en conséquence, le titre de Privat-docent

M. J. Dufour pense qu'il faudrait consulter à M. Rein de se faire habiliter Priv. doc.

M. Renouvin voit ce rappeler qu'il avait été convenu que et où le photogr. n'aurait rien à faire avec l'enseignement. Les Procès-verbaux sont très bons en rapport.

M. Blanc proteste contre le procédé de M. Rein. Il voulait se voir établir un cours de photographie d'amateur. Cela ne serait pas scientifique. Chaque photographe quelconque en fait autant. Ne faisons pas de la concurrence officielle.

M. Renouvin approuve M. Blanc

M. Blanc propose pour le conseil préavis en faveur de M. Rein à la condition que ce cours et exercices restent à la photogr. scientifique et non à la phot. d'amateur.

Adopt..

Doctorat. Emoluments

M. le Recteur fut fait part d'une demande de la faculté de médecine qui demandait voir les emoluments du doctorat élevés à 300 francs. Notre tarif de 200 francs étant le plus bas.

Voiri s'oppose à ce résultat de M. le Docteur puis vont les taux de doct. en Suisse.

	Somme.	Nombre d. Dissert.
Genève	200	-
Zurich	380 - 130	160
Bâle	275 (pour étud. ayant fait 2 semestres à l'Université de Bâle)	150
Bâle	350 (pour étud. étrangers à l'Université)	150
Berne	300	250
Lausanne	200	250

M. Bugnon propose que puisque le nombre d'encapl. d. dissertation est plus élevé qu'il nous plaît, notre bourse fût réduite plus bas et propose 200 francs pour les étudiants ayant fait au moins 2 semestres à l'Université de Lausanne, 300 fr. pour les autres.

Adopté.

Il sera fait part à ce point à
une au conseil universitaire.

H. Fol dans son legs d. collection et Batteau H. Fol.
biblioth. à la faculté de médecine a
légué un batteau. M. Bugnon propose
que cette d. faire don de cet instrument
aux missionnaires romands en Afrique.

Une commission constituée par
M. Blanet & le doyen est chargée d'examiner
le dit batteau et à déterminer s'il peut être
utilisé à la faculté et quelles seraient
les frais d. réparation.

Concours
Faess.

M. Faess a fait sa licence au printemps; il présente un concours en automne; le Règlement interdit donc à M. Faess de concourir.

M. Faess a écrit une lettre à M. le Recteur pour lui expliquer que la brochure relative aux concours mentionne un extrait du règlement, sur lequel il s'est appuyé et qu'il ne mentionne pas la portion de son cas; il demande en conséquence que l'on puisse faire exception pour lui étant donné cette circonstance atténuante.

M. Blane plaide la cause de M. Faess. Le concours a été fait chez lui, et lui-même n'a pas douté un instant des droits du candidat. Il appelle ^{chandement} avec M. Luyson le demand de M. Faess.

Cette demande est appuyée à l'unanimité. M. le Doyen présente la voix du conseil universitaire.

Règlement de
la Faculté

M. Renesier, Recteur, annonce que le nouveau règlement de la Faculté a paru.

Le secrétaire
M^{me} Luyson

Séance du 2. décembre 1899

Présidence de M. Jean Dufour, doyen
Sont présents. Mme. Wilzetz, Brunner,
 H. Dufour, Brilaz, Renvier, Lugon
Sont excusés M. Chuard et Charles Dufour
Ordre du jour: Doctorats, démolissement du Doctorat.

M. le Doyen annonça que le rapport
 relatif à l'affair Reiss a été porté devant la
 commission universitaire.

Affair Reiss

Il annonça en outre que l'on consentait
 le baccalauréat à H. Fol.

Baccalauréat Fol

M. Faes a un gain de cause en cour
 universitaire. C'affair sera transmise au Département

Affair Faes

Demande de M. A. Klett de faire son doctorat
 la dissertation a été refusée.

Doctorat :

Klett

Demande de M. v. Rucken qui présente
 le diplôme d'off. allemand (Fahrwisch), M. le Doyen
 qui a dû jurer les devoirs a accepté le candidat
 Appuyé

v. Rucken

Demande de M. Philippe Baden, luxembourgeois Phil. Baden
 qui a passé le "examen de passage" à travail
 chez Fresenius à Wiesbaden.

Appuyé par M. Brunner qui juge son
 examen d'Obus Prince comme équivalent à la
 matricule, le conseil se range à cet avis.

M. J. Amann, Privat doctent, pharmacien

J. Amann

demande en présentant une dissertation (Etude de la flore bryologique du Valais) de faire son doctorat sans les épreuves (^{de branché} accessoires) sauf pour le travail écrit et l'orature sur la branche du candidat. Accepté à l'unanimité. M. Amann, si sa thèse est acceptée, n'aure que le colloquium à subir (voir ces *Stzyzowitzi* 13. VIII 1898)

Emolument
du
Doctorat

M. le Recteur admet un questionnaire,
au Conseil de la Faculté, ainsi rédigé :

1° Est-il nécessaire que le taux soit le même dans toutes les facultés ou pourrons-nous demander une disjonction à peu permettrai l'article 42 de la loi.

2° Si ces de disjonction éventuelle, n'y aurait-il pas lieu de conserver une règle uniforme de répartition entre le fond universitaire et l'administration de l'université (Règl. gen. art. 46, 84 et 90)

3° Dans cette éventualité en cas quel aurait le droit de votre conseil quant au taux du Doctorat et le fait à attribuer à votre faculté

4° N'y a-t-il pas lieu comme à propos de la Faculté des Sciences et comme à propos de l'Université de Bâle, de s'avantagez les candidats qui ont étudié chez nous pendant au moins deux semestres?

5° L'effet de 250 exemplaires de dissertation à déposer n'est-il pas trop fort? les autres Universités n'ont en demandent moins et les

échanges en exigeant beaucoup moins

6° Y aurait-il lieu de provoquer un entente entre les diverses universités suisses pour unifier les enseignements du doctorat entre les mêmes facultés des diverses Universités

Question 6. M. Brilaz propose que l'on supprime l'entente. C'est trop long. M. Willyek propose qu'on la supprime plus tard. - Proposition Brilaz sur question 6 adoptée.

Question 7°. - Renseignements pris ailleurs on voit les enseignements uniformes à Genève; isolément à Berne sauf pour les médecins; à Zurich grande variation; à Bâle enseignements uniformes sauf pour la Médecine et le droit.

Après discussion la dissertation est adoptée

Question 8°. -

Sur les 200 francs du doctorat, le portage a fait aussi

Tout universitaire 100

Recteur 20

Examinateur et doyen 80

Le Secrétaire de causer. en outre 20 et le Professeur 5, somme totale 225,-

M. Blanc tenu par le Doyen devrait avoir un tarif spécial. voté ^{de l'honorarium} brassement également au profit du Recteur (20 francs) Adopté.

M. Willyek demande que le Directeur de l'école de Pharmacie soit tenu sur le même pied. M. Brunner refuse énergiquement. M. Willyek refuse sa proposition.

Il sera répondu à la question 2 que le
Conseil proposera de prélever des honoraires
fixes pour le Fond Univ. Recteur, Secrétaire
et Doyen.

Question 3°. - Le Conseil proposera 200 et 200
francs (Voir séance précédent).

Question 4°. - Cette demande étant notre proposition
elle ne donne lieu à aucun débat.

Question 5°. - La Faculté proposera le chiffre
de 250 exemplaires, et en cas exceptionnel
elle pourra l'ajuster à 50.

affair Manenswick. M. Manenswick, par 3 fois échoués
à la licence, a obtenu le Doyen 2. lettres
chargées afin de faire annuler certains examens.
Je ne vous pas répondu.

Le Secrétaire

Dr H. Lagon

1900.

1900

Séance du 13 janvier 1900

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Sont présents MM. Wilgek, H. Dufour, Blan
Renouir, Ligeon

Sont excusés M. Brunner et Chuard.

M. Gollig arrive vers la fin de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur le rapport de la commission d'examen, Doctorat favorable à M. v. Rucker, le conseil ratifie la ^{H. Rucker.} décision prise.

M. R. Filsinger désire faire son doctorat en physique. Il demande d'être dispensé des examens accessoires. Ce candidat va le demander à M. H. Dufour sera dispensé des ex. de mathématiques.

Demande de
Doctorat
R. Filsinger.

M. Ch. Kriemler, lic. en math. à l'Univ. de Paris sera dispensé des examens accessoires. Sa dissertation sur "la ligne elastique" sera soumise à M. Gaudard.

Ch. Kriemler

M. Wehrlein, élève à Heidelberg, désire faire un doctorat en chimie. Il n'a pas de maturité mais présente un diplôme de la Königl. Realschule Neustadt. A. D. H. Il demande l'équivalence.

Wehrlein

avec la maturité. M. le Doyen dit que M. Brunner est d'accord. Appuyé par M. Gollig, Opposition de M. Wilzak. Le demandeur est accepté, le candidat fera son vœu de thèse à Lausanne.

Le Secrétaire
M. Léon

Séance du 19 février 1905

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Sont présents. M. Chuard, Blanc, Brunner, Wilzak, Renavoir, J. Dufour, Gollig, Leycon.

Sont excusés M. H. Dufour et Dapples.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Doctorat A.
Nirescher.

Sur le rapport favorable de la Commission d'examen le Conseil ratifie la décision prise, M. Nirescher est gradué docteur

Doctorat
J. Amann.

La commission d'examen fait un rapport très favorable sur les épreuves et dissertation de M. Jules Amann. Le Conseil approuve la commission.

Demande de
Doctorat
G. Roeninger.

M. Roeninger désire faire son doctorat en géologie. Il est持有者 du brevet d'enseignement secondaire du Canton de Neuchâtel, il a en outre obtenu

les examens relatifs à trois semaines d'étude dans le section de Sc. naturelles du Polytechnikum à Zurich. Les résultats de ces examens bien que très brillants sont assortis de la discussion conformément à une décision antérieure.

Il n'est disenté que sur le brevet secondaire. Le conseil admet son équivalence avec la licence. M. G. Roessiger sera donc dispensé des examens accessoires.

M. Gigy désire faire sa licence. (Conseil nat. et phys.) Il présente un diplôme de l'école pour l'enseignement primaire de Neuchâtel. Le candidat a suivi des cours à Bâle, Berne Zurich, ^{Cours annexe} comme élève. À un certain âge, il a une très longue pratique de l'enseignement. En regard à ces faits, M. Gigy est admis aux examens de la licence, mais il est bien entendu que le conseil n'admet pas le principe d'équivalence de son diplôme avec la maturité.

Brevet second.
de
Neuchâtel
équivalent à
la licence.

Licence.-
Demande Gigy.

Brevet primaire
neuchâtelois non
équivalent à la
maturité.

M. le Doyen fait savoir que le Conseil d'Etat a démontré au
par lettre du Recteur a accepté les emboitements de
200 et 300 frs que le conseil ait proposé pour
le doctorat (voir séances du 20 nov. et 1 dec. 1899)

Cette modification entraîne une révision du
règlement de la Faculté.

Révision du
Règlement

M. Renéveix demande qu'en tête du Chapitre III
Art. 16 des différents grades de la Faculté soient indiqués
tels que Ingénieur chimiste, ingénieur mécanique, etc.

Le conseil ne se range pas à cet avis estimant
que ces grades sont du domaine des sections techniques et

pharmaceutique.

Les articles suivants sont modifiés et conçus comme suit

Article 25. - Il est ajouté à l'article 25 :

a... Sur le part de cette finance revenant à la Faculté, il est prélevé $\frac{1}{5}$ en faveur du Doyen et le reste est réparti entre les Professeurs qui ont passé aux examens. Le gradué est tenu d'apporter en outre au Bureau lors de la remise du diplôme les droits fixés aux articles 84 et 90 du Règlement général de l'Université soit frs. 5 en faveur du Secrétaire et fr. 5 pour le Bédéan.

Article 49. - "Le candidat ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé, au secrétariat de l'Université 150 exemplaires de sa Dissertation (munie de l'autorisation d'imprimer donnée par la Faculté). Dans les cas exceptionnels, un nombre peut-être réduit par autorisation spéciale de la Faculté....."

(R^est. Suite à l'article n'est pas modifié)

Article 50. - "La finance du grade exigé pour le Doctorat est fixée à fr. 200 pour les candidats qui ont passé deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à fr. 300 pour les autres candidats, sommes payable en mains du secrétariat de l'Université au moment de l'inscription.

La finance du doctorat se répartit par moitié entre l'Université et la Faculté des Sciences. Sur le part de la Faculté il est prélevé $\frac{1}{5}$ en faveur du Doyen; le reste

sera à indemniser de la manière suivante les examinateurs : une somme de fr. 20 est attribuée à chacun des professeurs désignés pour l'examen de la dissertation ; le solde est réparti entre les professeurs qui ont pris part à l'examen oral.

Sur de la remise du diplôme, le gradué est tenu d'acquitter en outre au Bureau les droits prévus aux articles 84 et 90 du Règlement général de l'Université, soit fr. 5 en faveur du secrétaire et fr. 20 pour le bédéan.

M. le Doyen fait circuler les formulaires d'examen proposés dans le séance du 20 Nov. 99.

Pour la proposition de M. Gobly le Conseil adopte les modifications suivantes de l'article 43

Sous chiffre 6, au lieu de
Minéralogie : Chimie ou géologie
on aura

Minéralogie : Chimie ou physique.

M. Lugon propose l'adjonction suivante qui est adoptée, sous chiffre 10

10. Géographie physique : Géologie ou Physique

M. Casper ~~demandé par l'Expo.~~, au nom du comité de l'exposition cantonale de Vevey en 1902, demande que la Faculté entre dans le groupe de l'enseignement. Aucune discussion n'est prise.

Formulaires
d'examen.

Revision du
Règlement.

Exposition
cantonale.

Le Secrétaire

N^o 2 Lugon

Séance du 10 mai 1900

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Sont présents. M. Brumer, H. Dufour, Renouvin
Wileck, P. Dutoit, M. Ruyer.

Sont excusés: M. H. Blane.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

Décès de M.

Ed. Gross. M. le doyen rappelle le décès de notre
agréable collègue M. E. Gross. Un télégramme de condoléance
a été envoyé par le Bureau à la famille. Au
cimetière M. J. et H. Dufour ont prononcé un
discours au nom de la faculté.

M. P. Dutoit
nommé professeur

M. le doyen souhaite le bienvenue à M.
P. Dutoit, nommé Professeur de Chimie-physique.

Licence A
de Prado.

Sur le préavis de la commission d'examens
du concours excellent de M. A. de Prado, le
Conseil confirme la décision de la commission, et
accorde le titre de licence en mathématiques
pure au candidat.

Licence
Gigy.

M. Gigy candidat à la licence des sciences
physiques et naturelles a fait des examens
dplorables. Il s'est du tout retiré avant la
fin des épreuves. Il est probable que le
candidat ne se représentera plus.

M. M. Silberstein s'est présenté à M. Brunner avec une dissertation faite à Genève. Il désire faire son doctorat après un semestre. Le candidat n'a pas la maturité complète. M. Brunner a correspondu à ce sujet avec M. Graebe. Celui-ci a répondu qu'il était heureux de voir ses élèves se présenter à Lausanne plutôt qu'ailleurs. M. Brunner propose donc que l'on admette le candidat à l'examen du doctorat après un stage de un semestre au laboratoire.

Adopté.

Demande de Doctorat
Mieczyslaw
Silberstein

M. C. Dutoit, licencié de l'Université prof. de physique au gymnasium désire faire son doctorat et être dispensé de l'examen écrit.

Adopté.

M. C. Dutoit

M. Astor Ketteler de Penchopatte (Bienne) Ketteler lic. en Sc. math. de Neuchâtel, porteur du diplôme d'enseignement secondaire de la même Académie désire faire son doctorat en physique et demande d'être dispensé des branches accessoires.

Astori

En vertu d'une disposition antérieure (19. II. 1900) cette demande est agréé.

M. H. Dufour propose que pour remplacer le regretté Gross nous demandions à notre collègue M. Mayor, très qualifié à ce sujet, de se charger de ce cours très intéressant du fait

Remplacement
du Professeur
Gross

du petit nombre d'auditeurs.

M. Mayor sera sonné à ce sujet.

M. Wilczek et Luyçon demandent que en cas de refus de M. Mayor, M. Nicollez
prof. au collège de Montreux
 licencié es-Sc. nat. et phys. de notre université,
 licencié es-Sc. mathématiques de la Sorbonne,
 après un très brillant examen soit proposé pour
 le remplacement.

6 moments
 des
 grades.

M. Renier fait remarquer que nous n'avons rien prévu pour les diplômes de la faculté technique. Il souhaite qu'on aurait dans les règlements de la faculté (Chap. III art. 16) que le règlement général les établisse et renvoie aux règlements de la faculté.

M. H. Dufour fait remarquer que les grades et le finançons correspondants sont indiqués par le programme spécial de l'école d'ingénieurs.

M. Renier demande que de la finance du diplôme, le 1/5 revienne au doyen
 Appuyé

M. Renier en parle au Département.

Le Secrétaire

H. Luyçon

Séance du 2 juillet 1900

Présidence de M. Jean Dufour, doyen

Sont présents: M. Brunner, H. Blane, Joudau
 Ohnord, Dapples, Wilczek, Luyçon

Sont excusés M. H. Dufour, Ch. Dufour,

W. Grenier, Collég. Renover.

Le profs.-stab de la derni^e séance et la stadiophi.

Décès de M.
l'Etudiant
Brunner

Une couronne ainsi qu'un l^ettr de condoléance
ont été envoyées à la famille Brunner si terriblement
chocée par la mort de Max Brunner, au nom
de la famille.

M. Mohaupt, ét. en chimie disparu depuis
quelque temps a été retrouvé mort à Bovensinn
près Marchigny à la suite d'actives recherches où
M. Wilezek s'est extrêmement dévoué. Une l^ettr
de condoléance sera émise à la famille. M.
le Doyen renvoie notre collègue Wilezek de son
dévouement.

Décès de M.
l'Etudiant
Mohaupt.

M. Mayor accepte par l^ettr le remplacement
de M. Gross. Le Doyen a écrit cette décision
au Département. Jusqu'ici aucune réponse n'est
parvenue.

Cours de
physique
mathématique

M. Dussere, chef de l'établissement fédéral
de la Station agricole du Mont Calme demande
de donner un cours de deux heures sur l'analyse
chimique des matières agricoles. Le candidat
a été professeur à Grardon, puis chimiste à
Renens; il est porteur du diplôme d'enseignement
du Polytechnicum de Zurich.

Préstat - Dozent

A la suite de l'expérimentation dressé par M.
Erhard, la demande de M. Dussere est
adoptée à l'unanimité.

Doctorat Le commission rapporte favorablement sur le
 C. Dutoit. hon et examens de M. Dutoit pour lesquels
 elle propose le grade de docteur.
 Adopté.

Doctorat La commission donne un avis favorable
 Konrad Perutz qui est ratifié par le conseil.

Demande de
Doctorat

Bonard.

Par l'intermédiaire du doyen, M. Gobly
 fait demander à l'issue du candidat,
 qui est son assistant, le dispensum d'une
 partie des examens complémentaires. A
 la Mineralogie, branche de M. Bonard
 est adjointe la Physique et chimie et
 une branche à choisir. Le candidat choisissait
 les mathématiques qu'il a enseignées à
 Genève, à l'école professionnelle. En outre
 Bonard est actuellement répétiteur de
 Mineralogie à l'école des mines de Paris.
 On pourrait le dispenser des mathématiques.

M. Chuard, après discussion, propose
 que l'on écrive au candidat que son
 certificat ne serait valable ~~pour une dispense~~ ^{branche} si la branche
 complémentaire choisie était les mathématiques.

Élection du
 doyen.

8 bulletins distribués

Obtienement des voix : M. Henri Dufour 7
 M. Wilczek 1

M. Henri Dufour est nommé doyen
 M. Lapeyre est confirmé secrétaire

Le Secrétaire
N^o 1 = Lapeyre

Séance du 29 octobre 1900.

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Pont presents M. Brunner, Galli-Valéris, Ch.

Dufour, Chuard, Pelet, Amstutz, Wilgert,
Renier, Gollig, J. Dufour, Blanc, P. Dutoit,
Dapples, Gremier, Lignon.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. H. Dufour, le nouveau doyen, en remerciant ses collègues, ^{à la nomination} renvoie au nom à tous M. J. Dufour pour la façon distinguée dont il a exercé le doyennat pendant un court anciens écouleis.

Remerciement à
M. J. Dufour.

Dans le courant de septembre, M. J. Dufour, alors doyen, reçut une lettre de Monsieur le Recteur lui demandant, sous l'ordre du Département, si le faculté ne voyait aucun inconvénient à ce que M. Galli, assisté de M. Astier du laboratoire cantonal de chimie, fit des recherches sur la peste.

On était en vacances; M. J. Dufour ne pouvant consulter le Conseil, et étant obligé de répondre, le fit en disant qu'il ne voyait aucun inconvénient, les recherches bacteriologiques étant à nos jours entourées de telle manière qu'il ne pouvait y avoir aucun danger.

Le laboratoire avait été placé dans le bâtiment de l'école de chimie.

Etude de
la
pesto au
laboratoire
de
Bacteriologie.

En apprenant ce fait, M. Brunner et H. Dufour ~~s'opposent~~^{ont fait faire dans leur ~~propre~~^{particularité nature bâtiment, ~~un~~^{à une très grande} grande bâtimen~~t~~^t. Ils protestent contre l'installation de un laboratoire dans le bâtiment qui abrite leurs auditoires et laboratoire. M. J. Dufour écrit alors le Recteur qu'un révision définitive du conseil interviendrait.}}

Cela sont les faits présentés au Conseil.

M. Galli-Valerio fait l'histoire de cette nouvelle étude qu'on lui a demandée. Une commission fut réunie à Berne, elle le demanda au Conseil fédéral. La commission disait que la recherche se fit à Berne, et pour cause : le subside fédéral important aurait mis fort à l'aide le laboratoire de bacteriologie de l'université de cette ville. M. Galli protesta et se retira de la commission. C'est alors que celle-ci proposa que chaque université qui le désirait pourrait participer au subside fédéral. Berne, Zurich, Bâle ont accepté; M. Galli, de son côté a accepté d'être le commissaire fédéral de cette commission. Le laboratoire que nous pourrions avoir à Lausanne ne fonctionnera qu'en cas de peste, mais il est créé dans le laboratoire actuel de M. Galli, celui-ci pourra utiliser des instruments qui resteraient inutilisés ailleurs. Nous ne possérons pas des laboratoires richement dotés. Il y a moyen d'en avoir un, et il n'y a aucun danger.

M. Renouvin, ^{alors Recteur} sur le piano du Doyen et de M. Brunner a donné un avis favorable pour l'acceptation de la nomination de M. Galli.

et Astier, mais il a attendu la décision du conseil pour le reste. Un petit bâtiment à côté de l'école de Chêne pourrait être utilisé dans le but demandé.

Mme. Brunner, H. Dufour, Chuard sont à ce dernier avis, ainsi que M. le Dr Morax, président du conseil d'hygiène, qui a été consulté.

M. Galli proteste. Il sera impossible de travailler avec ce système dans un bâtiment éloigné de son laboratoire. Je offre même plus de danger. Et, ajoute-t-il, dans mon laboratoire actuel on travaille avec le fièvre jaune, la choléra; le peste est-elle moins dangereuse? où est la limite de danger dans de semblables recherches? Si l'on arrête ainsi le travail dans un laboratoire, il n'y a plus rien à faire, car d'autres laboratoires offrent de semblables dangers dans d'autres ordres de recherches.

Mme. Chuard et H. Dufour insistent. Le laboratoire de la peste ne sera installé que provisoirement dans le petit bâtiment; il sera plus tard à la polyclinique. La confédération enige un local isolé. L'école de Chêne est trop ouverte au public.

Au vote, on décide l'acceptation du subsidio fédéral.^{2o} pour le laboratoire pour l'étude de la peste sera placé momentanément dans le petit bâtiment qui avait été celui de l'école de Chêne.

Demande de
doctorat
M. Mart.

M. Mart, bachelier et licencie in Sciences
de Nyon-Nazal a préparé une thèse de
doctorat chez M. Billiter prof. de chimie
et Nyon-Nazal. Il demande de pouvoir faire
son doctorat à Lausanne.

Adopté.

Demande
d'immatrication
de Mme Rudeanu

Mme Rudeanu, institutrice primaire
roumaine a obtenu un congé de 2 ans et
a été envoiée par son gouvernement à l'étranger
pour faire ses études. Elle a obtenu le
diplôme de l'école normale de Bucarest.
Elle demande d'être immatriquée. Mme Rudeanu
a suivi pendant une année les leçons du
gymnasium de l'école communale. Elle a obtenu
10 partout. Sur le rapport très favorable
du Doyen, on admet son diplôme comme
équivalent au baccalauréat, étant donné le
résultat de son stage à l'école communale.

Le Secrétaire

N. Dufour

20 Nov. 1900.

Séance du 20 Novembre 1900.

Présidence de M. H. Dufour, doyen.

Sont présents. M. Renvier, Chuard, Mayor, Brunnen

L. Dutoit, Pelet, Bialy, Lugon

Sont absents. M. Jolliy. & M. J. Dufour.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une légère modification.

M. Golliez,

M. Golliez étant tombé malade a averti M. le malade va remplacer doyen que son assistant, M. Bonard, le remplace pendant quelques jours pour le cours de Minéralogie le cours de Géologie technique sera suspendu pendant quelques jours. Les leçons manquées seront complacées.

Demande de
Doctorat.
M. Krasler.

M. S. Krasler, de Bucarest, ne possède pas de diplôme de maturité mais a subit un examen d'admission à l'Université de Zurich, où il a été inscrit en 1894. Il a été inscrit à Lausanne en 1900. Il présente une dissertation en Rime faite à Genève. Il demande, sur le vu de sa dissertation manuscrite de pouvoir faire son examen de doctorat. Le conseil prévoit favorablement son admission à l'Univ. de Zurich étant-juger équivalente au bachelierat.

M. Heinrich Müller de Pforzheim présente aussi une thèse faite à Genève. Il ne possède pas le maturité, mais a été élève régulier au Polytechnicum de Karlsruhe. Cette qualité le rend admissible aux examens. Le conseil répond affirmativement.

M. H. Müller

M. Eichler de Prague ne possède pas de maturité. Il présente de même une thèse préparée à Genève. Le candidat ayant été étudiant à l'Université et élève régulier au Polytechnicum

M. Eichler

ces qualités sont jugées suffisante par le conseil qui admet son admission aux examens.

M. Silberstein

M. Silberstein a déjà été admis aux examens de doctorat (voir décision du 1^{er} mai) . La thèse préparée à Genève n'a pas accompagné des produits chimiques qui peuvent servir de preuve. Sur la demande à ce sujet que lui a faite M. Brunner, le candidat répond que l'assistant du laboratoire de Genève, M. Kermann a utilisé tout son produit, qui était minime pour le contrôler. M. Kermann consulté à ce sujet répond que ce fait n'est exact.

Dans ces conditions le conseil jugeant qu'il y avait faute en ce fait admet le candidat aux épreuves du doctorat.

A propos des
thèses
préparées à
Genève.

M. Brilaz demande pourquoi les étudiants présentent leur thèse à Lausanne ou bien à Genève où elle a été préparée ?

M. P. Dutout et M. Brunner répondent que ces candidats au doctorat obtiennent ainsi un examen que l'on appelle à Genève, examen qui est une sorte de baccalauréat. Chez nous, ils n'ont que les deux branches accueillies.

Sur la demande de M. Renouvin, M. Brunner ajoute que ces candidats ne sont admis que porteurs d'un certificat délivré par notre collègue genevois M. Graebe.

M. Brilaz a demandé si avec ce système nous ne risquons pas d'entendre dire qu'à Lausanne le doctorat en chimie est plus facile qu'à Genève. N'en résultera-t-il pas une mauvaise réputation pour notre faculté?

M. Brunner répond que cet état de chose est tout à fait normal. Selon les circonstances les candidats au doctorat choisissent tel ou tel université, leur thèse étant faite dans une autre.

Il nous a toujours fait de l'appréciation soit le candidat, soit sa thèse. Notre garantie grande à l'Article 39, § B est ainsi absolu.

Demand. 2.
Doctorat
M. v. Hirsch

M. v. Hirsch n'a en 1864 obtenu que un certificat de la section des banques de l'école d'agriculture de Weihenstephan. Il présente une thèse que M. Brunner trouve excellente, elle a été faite avec beaucoup de soin. Une longue discussion s'engage. M. Leyron et Chuard proposent d'accepter le candidat aux examens de doctorat étant donné sa personnalité, mais son cas ne doit pas créer un précédent, autrement dit son diplôme d'école d'agriculture n'est pas jugé équivalent à la maturité.

Le candidat, vu son âge, demande à être dispensé des branches accessoires. Le conseil refuse cette liberalité.

M. Demitrie Arboe, né à Genève, mais Roumain demande à être immatriculé à l'université

Demand.
S'immatriulation
M. Demitrie
Arboe

Il présente un certificat d'une école de Buchsweiler.
Le conseil charge le bureau à prendre de plus amples informations avant qu'il puisse rendre une décision.

Le Secrétaire

N. Ligeron

Séance du 22 décembre 1900

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Point présent. M. Renouvin, Brunner, P. Dutoit
H. Dufour, Wilyek, Chuard, Pelet, J. Dufour et
Lugon

La Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Demande de
doctorat
M. Jolly.

M. Jolly demande de faire son doctorat en chimie.
Le candidat n'a pas sa maturité.

M. Brunner propose que l'on refuse le candidat; il y a deux précédents Jäggi et Naef. On a refusé ces étudiants sortant d'un technikum.

Congé de
M. Jolly.

Le Département a accordé le congé demandé par M. Jolly. Celui-ci sera remplacé par M. Lugon pour le géol. technique et Jolly Bonard, assistant pour la minéralogie.

Doctorat
Bonard.

La commission prononce favorablement au sujet des

examens à M. Bonard. La lettre du Docteur lui est décernée.

Demande Arbor
ministrat'ulation.

Le Doyen s'est mis en relation avec le Directeur du lycée de Bucarest au sujet de ceo Arbor, (voir dernière séance) le certificat de ce jeune - homme étant incomplet. Il a abandonné le lycée avant la fin de la dernière année, toutefois avec de bonnes notes. Aucune réponse n'est parvenue de Bucarest.

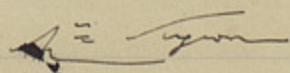
A la suite d'une longue discussion M. H. Duform et Renavie propose qu'en attendant soit une réponse de Bucarest, soit que le candidat complète son diplôme, pour l'on demande au Département une ministrat'ulation conditionnelle.

Laboratoires
de
Géologie et
Bâtiment
de
Roumanie.

M. Renavie, Gobly et Leyon écrivent une lettre au Conseil où lui demandant son appui afin que des laboratoires de Géologie soient créés dans le territoire de Roumanie à côté des collections scientifiques. Ils proposent dans un but une transformation des terrains actuellement réservés aux services géologiques. Deux fois cette proposition ^{analogue} a été faite individuellement au Département, elle a été refusée. Il importe que le Conseil prenne le choc en mains.

Après lecture de la lettre et examens à plusieurs années, le Conseil décide à l'unanimité d'appuyer la demande des trois signataires. M. le Doyen fera les démarches nécessaires par voie du service

Le secrétaire



Séance du 27 décembre 1900.

Président de M. H. Dufour, doyen
Sont présents. M. Chauvet, M. Renvier, M. Brügel, M. Brunner,
M. P. Dutordt, M. Pelet.

Le Comité a envoié pour faire connaître les
résultats des examens à Doctoret. n° M.:

Doctoret
Résultats

- 1) Silberstein r. Lodz. Russie
- 2) Eichler. r. Prague
- 3) Müller H. r. Marbach
- 4) Kraszlas S. r. Budapest.

Sur la prière de la Commission d'examen le Comité
accorde le diplôme de Docteur ~~et~~ aux trois
premiers candidats. Il n'est pas accordé à M.
Kraszlas.

M. H. Dufour expose au Comité

Prop. de
M. Wilczek. propose quinze années
d'étude soit normée à l'effet d'examiner les
étudiants l'admission à leurs équivalences et diplômes de leur niveau et
permettre pour que les étudiants qui ont
un total insuffisant puissent régulariser
leur situation. Cette commission est après
discussion confiée à M. Wilczek, et M.
Jean Dufour via doyen et des Doyens.

Affair Arbre

M. Arbre n'a plus droit à ses priviléges,
il n'est pas immatriculé.

1901

1901

Séance du 7 février 1901

Présidence de M. H. Dufour président

Sont présents. M. H. Brunner, Pellet, Dutoit, Mayor, Joli, Grenier, Blanc, Renavie, Chuard, Lycéon

J. Dufour

Excusé, M. Ch. Dufour et Willyek.

Le Procès verbal de la séance du 22. Dec 1900 est lu et adopté.

L'ordre du jour porte sur la discussion du nouveau programme de l'école industrielle et du Gymnase mathématique. Le différences essentielle du nouveau programme consiste dans l'introduction d'une section II du gymnase, dans lequel on introduit le latin au remplacement de la géométrie descriptive et d'une partie de autres mathématiques, et du dessin technique.

A quelle fin pourrons nous admettre les élèves de la section II

M. Brunner au nom de l'école de pharmacie approuve cette modification et l'accepte pleinement

Le Conseil l'accepte à même pour ce qui concerne les candidats à la licence en sciences physiques et naturelles

Les membres présents de l'école des Ingénieurs

Nouveau
programme
du
gymnase.

regrettant que l'Uch n'a pas été consulté.
Ils n'ont se proposer en l'absence de
M. Galaz, Directeur.

M. H. Dufour a convaincu M. Paly. Nous
devons donc prendre une décision.

Mme Joly et Grenier sont d'accord qu'il
faut évidemment être plus large aujourd'hui,
mais M. Grenier au nom des membres présents
de l'Uch n'admettra le programme de la
section II qu'à la condition que le
dessin technique et la géométrie descriptive
au lieu d'être facultatif soient obligatoires.

Cette considération sera communiquée par
le doyen au conseil universitaire.

Chimistes
analystes.

Le Département demande le plaisir de la
faculté relativement à la question
à la création du diplôme de chimiste
analyste.

1897?

M. Brunner fait l'historique détaillé
de la question. Le programme a été étudié
en 1898 par une commission composée par le
Brunner. Il en a donné lecture.

M. Blane demanda si les autres universités
ont reçu le même programme.

M. Brunner: Les Universités sont prêtes
mais on ne peut connaître leur programme.
M. Pellet et Dutoit avaient étudié
un programme qui leur est totalement
inconnu.

M. le Doyen fit remarquer que le programme
ne l'a étudié et qu'il ne s'agit que d'une

ratification.

On vota, le programme fut adopté avec l'unanimité
moins deux voix.

M. Blaue et

Par une lettre, M. Blaue demanda au bâtim. de Rummie.
Conseil de l'appuyer à propos d'une modification
dans les laboratoires de zoologie des bâtiments
de Rummie. Il s'agit de remplacer des
cloisons fixes par des mobiles.

A l'unanimité le conseil décida d'appuyer
vigorusement la demande de M. Blaue, et
d'attirer l'attention de M. Wilgert sur de semblables modifications
courtales.

Demande de
Doctorat

M. Breunig présente deux demandes d'admis-
sion au Doctorat à M. Schlosser et Felkheim. M. Schlosser

M. Schlosser a ^{suivi} diplômé ~~du~~ du gymnasium classique
jusqu'à l'obtention. Il étudia 4 semestres à Genève,
4 à Leipzig; a obtenu le Vorlaudexamen qui lui
admet pour le doctorat;? désire faire un thèse
à Lausanne

M. Felkheim, possède aussi le Vorlaudexa-
men, a été immatriculé à Leipzig

Vu l'avancement, le conseil du
conseil étudiera les diplômes des candidats et
leur admission courtalement.

Le Secrétaire

H. Ligerre

Séance du 19 mars 1901

Présidence de M. H. Dufour, doyen
Point présent. Mr. Chuard, Blanc,
 Brunner, J. Dufour, Lycéon

Le Procès-verbal de la dernière séance
 est lu et adopté avec une modification
 relative à l'article limitant les analystes.

Doctorats

v. Hirsch
 J. Silva.

Sur le préavis de la Commission
 d'examen, le Conseil accorde le diplôme
 de docteur à Mr. J. v. Hirsch et
Joseph Silva (thèses de chimie)

Thèses

préparées
 dans
 d'autres
 universités.

M. H. Dufour doyen a nommé le
 Bureau pour étudier le peu qu'on peut
 faire contre l'envahissement de demandes
 d'examen de doctorat par des candidats
 dont les thèses ont été préparées dans
 d'autres universités, en particulier celle
 de Genève. Au nom du Bureau, le
 Doyen propose une solution radicale, celle
 de ne plus accepter à l'avenir de
 thèses faites dans de semblables conditions.

Il nous est très difficile sans réglementation
 de refuser ces candidats qui arrivent avec
 une thèse munie d'un certificat, en
 particulier donné par M. le Prof. Graebé,
 certificat déclarant la thèse excellente
 ou constatant qu'elle est suffisante pour le doctorat.

Il est évident que ces étudiants se présentent à Lausanne pour que les examens sont plus faciles à faire. Je note réglement.

M. Brunner appuie vivement la proposition du Bureau. Il faut que ce système abusif soit arrêté.

M. Blanc est d'accord mais il ne faut pas aller trop loin. Ainsi par exemple un de ses élèves, M. Schenk a été préparer, sur son conseil, une thèse à Berne. Il a venu poser le doctorat à Lausanne. Nous ne pouvons pas refuser de semblables cas. — Le Conseil est unanime. Il range à l'opinion de M. Blanc.

M. Renouvier, Brunner, ^{Chamard} Dufour et Lugon prennent en leur partie, et après discussion on décide dès à jour l'application de la règle suivante :

Le Faculté des Sciences décide
que dans la règle ne sont pas admises
les dissertations de doctorat faites
dans d'autres établissements délivrant
des diplômes analogues.

Cette rédaction garantit les exceptions, comme le cas Schenk par exemple et les thèses préparées dans les école polytechniques ou académiques.

Il est décidé en outre, jusqu'à ce qu'il s'agit
 d'un moyen de défense qui n'est peut-être

que momentané que cette décision ne sera inscrite qu'au procès-verbal de la Faculté et ne sera pas portée à la Commission universitaire pour être transmise au règlement.

Deux demandes de doctorat sont parvenues au Bureau. Ce sont celles du candidat ayant préparé leur thèse à Genève. Le règlement ci-dessous trouve son emploi immédiat.

M. H. Dufour

chevalier de la Légion d'honneur

M. J. Dufour au nom du Conseil légion d'honneur une ancienne félicité chaleureusement M. H. Dufour de la distinction ob. chevalier de la Légion d'honneur qui vient de lui remettre le gouvernement français.

M. H. Dufour remercie et dit que cet honneur est collectif et s'adresse à tous les Dufour. - Le Conseil pense que beaucoup de Dufour auraient mérité une récompense mais que dans le cas particulier il honore Henri Dufour, son laboratoire et l'Université toute entière.

Le Secrétaire

N = Ligeron

Demande de Doctorat

M. J. Dufour et
Folkeim

Séance du 25 juin 1901

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents. M. Wilzsch, Dutart, Renecour
et Lugeon

Excusé, M. Brunner M.C. Dufour et Mme J. Dufour.

Le Procès verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

M. le Prof. Gaudard a donné sa démission à
cause de son âge avancé. Le conseil de l'école des
ingénieurs propose de le nommer prof. honoraire. Le
conseil de la faculté favorablement à
l'unanimité. Cette décision sera transmise au
Sénat universitaire.

M. Gaudard, prof.
honoraire.

M. Dragulinisko s'est inscrit pour la première ^{le examen} partie de la licence es. sciences naturelles.

Demande de

M. Kraszler qui avait échoué aux épreuves de
Doctorat (21. III. 1900) se présente à nouveau.

Doctorat Kraszler

M. P. Barzarescu demande de faire son
doctorat et de bénéficier de l'article 30 (dispense
des branches accessoires). Il a travaillé 7 semestres à
l'université de Lausanne. Il est porteur d'un diplôme
de pharmacie roumaine. Le conseil vu l'avis du
président (M. Niescher, 19. 2. 1900) pris en accord
à l'avant de la demande du candidat.

Doctorat et
pharmacie
Roumaine

M. Barzarescu

Mrs. Z. Mercanton et B. Hayoz, ingénieurs
de notre faculté technique, feront leurs examens
de doctorat prochainement. Le conseil n'admet pas
d'applicuer l'article 30 du règlement (dispense des examens

Doctorat et
ingénieurs de
Lausanne

sur les branches accessoires)

Licence de Nyon et de Lausanne M. L. Gaberel est porteur du diplôme de licencié es-sci. math. de Nyon et de Lausanne. Il désire faire la même licence à Lausanne et demander l'admission à une partie des examens. Sur le préavis des professeurs intéressés, le candidat fera les examens sur les branches suivantes: Mécanique rationnelle, mécan. analytique; Théorie des fonctions et fonctions différentielles; géométrie de position et courbes planes.

Doctorat Astor Kettner. M. A. Kettner a demandé antérieurement à faire son doctorat en physique (10 mai 1900) en travaillant à Lausanne. M. H. Dufour a conseillé à ce candidat d'aller travailler à Zurich chez M. Weber, à l'Ecole polytechnique. M. Kettner désire néanmoins faire sa thèse à Lausanne; M. Weber consulté n'y vit aucun inconvénient. Comme il s'agit d'une thèse préparée dans un établissement qui ne décerne pas le titre de docteur et que le candidat a été envoyé à Zurich par M. H. Dufour, le Conseil l'admet aux épreuves avec les dispositions prises antérieurement.

Doctorat G. Roessinger. Sur le préavis de la Commission d'examen le Conseil accorde le diplôme de docteur à M. G. Roessinger (doctorat en géologie) dont les examens ont été particulièrement brillants.

Reclame pour l'enseignement.

M. le Doyen attire l'attention sur l'indication que donne la Physikalische Zeitschrift sur les cours

professé au Sc. phys. et math. dans les Universités de la langue allemande. M. H. Dufour a demandé à ce journal s'inscrire aussi le cours de l'Université de Lausanne en faisant remarquer que les recherches passées chez nous sont admis par l'Université de Berlin et d'autres. L'inscription sera faite et cela gratuitement. Il y aurait lieu à l'avance de verser à ce peu et usage ne s'oublie.

M. Leyron a annoncé qu'il fait régulièrement publier ses cours dans les Annales de Géographie et dans la Géographie.

M. C. Dutout

Privat-docent.

Le Département communique une demande de M. C. Dutout qui desire être nommé Privat-docent. M. C. Dutout est titulaire de la répétition de physique qui a donné déjà l'enseignement des cours sur des questions spéciales. Le Conseil prévise très favorablement à cette demande. Le décret sera communiqué à qui de droit.

Demande de

M. P. Jaccard est Privat-docent depuis 1894. Il a régulièrement donné des cours sur la Biologie, l'embryologie végétale et la Paléontologie végétale. Il est professeur au Gymnas., à l'Ecole normale et au Collège. Son traitement à 3600 francs lui permet difficilement de vivre. Avant de chercher à se faire une situation plus confortable il demande au Conseil si celle-ci ne pourrait pas chercher à améliorer sa situation en l'attachant plus directement (~~au financement~~) à l'Université. Ille-ci doit en effet soutenir le plus possible un privat-docent.

M. P. Jaccard.

Comme la question qui a présenté une nouvelle et délicate, le Conseil décide de nommer une

commission spéciale qui étudiera le chose et pourront posséder pour aboutir à une bonne solution ainsi qu'en témoigne le conseil.ont nommé M. H. Dufour, président, Mme. A. Blanu, J. Dufour et Wilecky, membres.

Enseignement de la Géologie générale et technique

M. Lycen a durant le semestre d'hiver remplacé M. Golliet dans l'enseignement de la géologie technique. Au début du semestre d'hiver M. Lycen et Golliet ont écrit au Département leur demandant qu'il ait lieu la cours de géologie technique soit renommé à M. Lycen et confondu avec le cours de géologie générale donné par M. Renouvier, celui-ci étant d'accord avec cette proposition. M. Paly consulté a répondu favorablement en insistant sur la création technique que devait toujours recouvrir le cours jusqu'à 95% des élèves appartenant à l'école de chimie. Le cours porterait le titre de géologie générale et appliquée. M. Golliet donnerait à la place du cours qu'il abandonna un nouveau cours sur les gîtes métallifères. Le Département a admis pour le semestre d'hiver cette transformation. M. Lycen et Renouvier demandent que le doyen soit chargé de faire les démarches nécessaires pour que cet arrangement devienne définitif. Le conseil approuve cette proposition. M. le doyen assure que les cours ont été disposés pour remplir ce but dans l'hiver prochain.

Bibliothèque n° 2
de l'école de chimie.

M. Dutort demande qu'il soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance il soit posé la question à la bibliothèque n° 2 de l'école de chimie. Après discussion, M. Dutort est fait à formuler sa demande par lettre.

L. Tautain

M. Lycen

Séance du 16 juillet 1901

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Point présent. M. Blanc, Brézaz, Chuard
Ch. Dufour, J. Dufour, Wilgert,
^{P. Outoit}
~~Renaudet~~,
Excusé M. Lugeon

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques modifications de texte demandées par M. Renecier.

Doctorat Kraszler.

M. Kraszler ne s'est pas présenté à l'examen
de une grave maladie de son père

M. Dagulincenko ^{s'est fait le 1er parti} ~~s'est battu et se séparera~~ a obtenu la licence d'agronomie
cet automne de la Suisse.

La commission qui avait été nommée pour affaire P. Jaccard s'occupa de la demande de M. P. Jaccard (voir 25.VI.1901) s'est réunie le samedi 13 et. à 11 heures. Elle donne le préavis suivant: On ne peut pas proposer pour le moment au Département la nomination d'un professeur extraordinaire ni en botanique ni en géologie. Par contre M. Jaccard pourrait donner comme cours privé (payant) son cours de biologie, cours qui s'adresserait aux facultés des lettres et des sciences. M. Jaccard aurait l'assurance morale de la culture suisse.

Le conseil fait rien de préavis qui sera transmis à M. Jaccard.

M. Nierochka a subi son examen de doctorat l'thèse de M. Nierochka le 25 juin 1900, mais n'a jamais livré sa thèse et n'a répondre à aucune des lettres qui

lui ont été adressés. Il n'a donc pas rempli toutes ses obligations. M. Renouvier propose de transmettre le choc à la commission universitaire Admis.

Demande de doctorat

M. Bégin

(voir plus bas)

↓

réd. du 1. Mars.

M. Bégin, licencié en Sc. nat. de Neuchâtel et bachelier en sciences de Neuchâtel demande à présenter une thèse pour l'obtention du doctorat. Il désire savoir quelles sont les conditions d'examen. La lettre sera transmise par M. le Doyen à M. Blanu, J. Dupon, Leyon et Wilgott.

La réd. de M. Marcel est, semblable à celle de M. Bégin, datée du 28 mai 1900. Il a été réponse le 28 juillet 1900. M. Marcel demande de quelle partie des épreuves il peut être exempté. - Le 29 oct. 1900 M. Marcel rechercache. Le conseil décide d'admettre au doctorat sans fixer les conditions. La question est de savoir si l'il peut être dispensé des branchements accessoires ou non. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Le point important est que soit M. Marcel, soit M. Bégin sont licenciés en Sc. naturelles, et que Neuchâtel connaît 2 licences dispensées accordées le lic. en nat et le lic en phys. et pour le doctorat que Lausanne a une licence en sc. phys. et nat.

Dispense accordée le
pour le doctorat
aux licenciés
de Neuchâtel

Le conseil décide de dispenser M. Marcel d'une des branchements accessoires et de lui faire remarquer qu'en l'absence de l'obligation de la licence qu'il aurait obtenu sur le même pied pour nos licences.

M. Bégin se trouvant dans les mêmes conditions les mêmes obligations lui sont

imposés. Le branche accouvoire sera été pris dans le colonne B.

Pour la proposition de la commission d'examens le conseil prouvera favorablement auprès de la commission universitaire que pour le titre de Docteur soit conféré à M. G. Herzog.

Le conseil donne plein pouvoir au Bureau pour l'examen de M. J. Mercanton qui aura lieu le 20 juillet.

Rédigé à partir des notes de M. Wilgert.

Séance du 28 septembre 1901.

Présidence de M. H. Dufour, doyen.

Pont prius. M. Joly, Renouvin et Teldt

Pont excusis M. J. Dufour, Mayor, Blane et Boilaz.

M. Gaberel informe le Doyen par lettre qu'il se présentera aux examens de licence le printemps prochain au lieu de l'automne (voir 25. II. 1901)

M. Marmonier Rudecamps demande à être licencié sans être autorisé à subir les examens de licence et sciences physiques (1^{re} partie) sans l'astronomie.

Accordé. Cet examen d'astronomie sera fait avec la 2^e partie de la licence.

M. Schul, appelli à l'école polytechnique, demanda sa démission. M. le Doyen Schul a exprimé à M. S. les regrats de la Faculté.

Doctorat M. L.

Herzen

Doctorat Mercanton

Licence M. Gaberel.

Rudecamps.

Demande de M.
Ch. Dufour.

M. le Doyen donne connaissance d'une lettre de démission de M. Charles Dufour. Cette lettre motivée pour des raisons de santé causera le plus grand peine à tous ceux qui s'intéressent à notre Faculté de sciences. M. le Doyen propose les conclusions suivantes adoptées par le Conseil.

1^o d'inviter le Département de l'Industrie à demander à M. Ch. Dufour de reprendre sa démission et de charge au suppléant de donner le cours d'économie le semestre prochain.

2^o de proposer comme suppléant, chargé de cours, M. Maillard, directeur ou à son défaut M. Nicollin professeur à Montreux.

Pr. le secrétaire

Pellet

Séance du 8 novembre 1901

Présidence de M. H. Dufour, doyen
Sont présents. M. Brunner, Chuard, Blan-
P. Dutout, Pellet, Renouvin,

Willyek Pugcon

La Procuration des deux derniers séances sont lues et adoptées.
M. Mohamed Refik a été admis aux examens de l'^{édition de} école des Ingénieurs. Il désire passer dans la Section des sc. phys. et math. M. le Doyen lui a demandé une pièce justificative certifiant l'examen passé à l'école des Ingénieurs. M. Palay a refusé.

M. le Doyen a écrit à M. Palay qui en réponse a expliqué qu'il ne donnait pas de certificats d'examen

Immatrication de
Mohamed Refik
Admission à l'école
des Ingénieurs =
Immatrication régulière

d'admission car il y avait en ce abus. - M. M. Reft
a en effet réussi ses examens. Le Bureau propose l'admission
du recourant comme élève régulier au cours. Adopté.

M. Walter Schmidt, élève à la Section mécanique de M.
nigre de l'école polytechnique de Zurich, habitant Nyon, voudrait faire une licence dans ce lieu qui lui permet de faire ensuite les mêmes examens chez nous. Il lui a été répondu que nous lui conseillons de faire le Brevet secondaire de Nyon qui a été donné comme équivalent à notre licence. Walter Schmidt licence.

M. Maillard, Directeur de l'école industrielle Succession de a été désigné par le Département comme chargé M. Ch. Dufour. de cours en remplacement de M. Ch. Dufour. M. Maillard

M. Emil Antonioli désirait faire son doctorat en préparant un thèse chez M. P. Dutoit. La fait de faire il présente entre autre l'ex-matriculation du Genève. Comme nous ne savons pas s'il possède un certificat de maturité ou bien équivalent il est prié de la fournir; il sera alors considéré comme candidat au doctorat. Emil Antonioli demande de Doctorat M. Antonioli

M. le Prof. b.h. Studer de l'Université de Berne va accomplir le 25^e anniversaire de son enseignement. M. Ford et Renouvier demandent qu'à cette occasion l'Université décerne le titre de Docteur honoris causa au célèbre professeur bernois. Prof. b.h. Studer.

M. Blanck et Renouvier donnent des détails sur le grand activité de M. Studer. La proposition est adoptée à l'unanimité. Elle sera transmise au conseil universitaire.

M. H. Dufour et Blanck seront officiellement délégués à Berne le 14 décembre.

Demande
d'assistants.

Mrs. Willyck et Lycon écrivent chacun une lettre au Conseil pour lui-même de les aider afin que leurs laboratoires soient pourvus du poste d'assistant qui leur manquent. Ils espèrent que le Conseil sera plus favorable dans la tentative que eux mêmes auquel le Département n'a jamais répondu.

A l'explication demandée par M. Blane

Mrs. Willyck et Lycon appuyé par M. Renevir, le Conseil décide de faire suivre la légitime demande des recourant.

Bibliothèque
de
Chimie

En juillet, le Département, par l'intermédiaire de la Commission universitaire a remis au Doyen un projet de règlement pour la Bibliothèque de l'Ecole de Chimie. M. le Doyen a fait circuler ce projet. M. Chauvin l'a examiné et sur la demande de M. le Doyen, il a répondu que des faits nouveaux s'étaient produits, il désirait s'éclairer et en attendant d'achever le projet jusqu'à ce que l'enquête relative aux faits nouveaux soit terminée.

Le 6 Nov. M. T. Dutot dans une lett' écrit au Doyen demande que la question du règlement soit tranchée. Il souve qu'une bibliothèque ouverte seulement de 12 h. à midi sauf le samedi ne peut pas rendre un service utile.

M. le Doyen propose qu'une commission soit nommée.

M. Brunner. dit qu'à la suite de faits nouveaux (disparition d'ouvrages), il est obligé de

revoir le projet soumis pour en présenter un autre qui puisse assurer complètement sa responsabilité. Le résultat de M. Dutoit tout le temps entre 11 et 12 h. de faire leurs recherches bibliographiques.

M. Dutoit dit que de 11 à 12 h. le temps est trop court. A Genève la Bibliothèque est ouverte 7 h. par jour. Les livres nouveaux lui sont inconnus. Il se propose que le horaire devienne 3 h. d'ouverture par jour.

M. Chuard demande le renvoi à une prochaine séance en laissant ainsi le temps à M. Bruneau d'en convenir avec le Département et le Directeur de la Bibl. cantonale. Les étudiants qui doivent consulter en dehors des Rues pourraient être munis d'une carte de légitimation, mais le Directeur de la Bibliothèque doit conserver sa compétence.

M. Bruneau. dit que la bibliothèque est là pour rendre service à tout le monde. Jamais son idée n'est d'écarter les élèves en dehors de l'école de chimie. Il demande seulement une garantie telle que pourrait fournir le professeur utilement à la consultation d'un étudiant.

M. Pellet dit qu'en effet il a consulté la bibl. comme il l'a voulu. Si une carte de légitimation suffit à M. Bruneau, le règlement ne suffit pas. Il est demandé que cette décision éventuelle d'une carte de légitimation. Ainsi les étudiants pourront venir de temps.

M. H. Dufour donne quelques conseils relativement à la consultation avec carte de légitimation.

M. Dutoit se déclare satisfait avec l'idée
de la carte de légitimation qui permettra
ainsi à ses élèves de pouvoir consulter longue-
ment et bien à fond la bibliographie qui
leur est nécessaire.

M. Pellet remercie M. Brunner de ses
intentions. Il souhaite que ce différend soit ainsi levé.

Horaire des
cours.

M. Renouvier se plaint que par
le fait de la subdivision en deux parties
de la licence les étudiants sont entraînés
à oublier de prendre les cours de 1^{re}
année de sci. nat. pour leur première année
d'étude. Ils suivent alors les cours de 2^e
année sans être bien préparé. Il propose
que l'année des cours soit indiquée sur
le tableau horaire.

La proposition de M. Renouvier est
envoyée au Bureau pour étude et rapport.

Le Secrétaire
N. Luyron

Séance du 6 mars 1902

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents, M. Brélez, Blanu, Golliez
Wilek, Renouvier, Luyron

Sont excusés, M. Mayor, Brunner, Palay
et J. Dufour, Richard

1902

Le Procès-verbal du dernier siéance est lu et adopté.

M. le Doyen fait part d'une lettre de renvoi au nom de M. J. Dufour, ~~quand~~ la Faculté a fait déposer sur le conseil de la femme de notre malheureuse collègue une économie.

M. le Doyen a fait les démarches nécessaires au Département pour l'attribution du conseil universitaire pour pourvoir aux postes aboutissant à l'assistant de géologie et à botanique. Le Département par la voie du service refuse la révision des postes demandés.

Assistant de botanique
et
de géologie

Sur le rapport très favorable de la Commission d'examen, le conseil prévoit favorablement pour que le titre de docteur soit décerné à M. Faess.

Doctorat. Faess.

M. Kettner a préparé sa thèse devant M. Weber à l'école polytechnique fédérale. M. Dufour a demandé à M. Weber d'examiner le travail. M. Dufour demande au conseil de ratifier cette manœuvre faite. Adopté. La commission d'examen sera formée par M. H. Dufour, C. Dutoit et Mayor. Nouveaux

Doctorat Kettner

M. Manassovitch, cotonné par 3 fois à la licence en Sci. nat. & phys., porteur du diplôme de docteur en Sc. & Dr. Bours, le moins 5 mois après sa lecture, demande de faire un cours comme titre de Privat-doctent.

Privat-doctent

M. le Doyen a répondu au demandeur pour l'envoi des articles du règlement universitaire. Depuis lors aucun nouveau n'est parvenu.

Le conseil passe à l'ordre du jour

M. Henry Lüssier, ingénieur de l'école polytechnique de Zurich, demandé par le Département de faire un cours sur le Beton armé et ses applications. M. Lüssier est chef du bureau d'étude de la maison S. de Nolhac (Hermaphrodite). Il a donné un cours à l'école des ingénieurs sur l'intégration mécanique et ses applications.

Ce demandeur de M. Lüssier a été appuyé.

Il en est de même des demandes de M. Paul Mercanton, ingénieur de Lausanne Dr ès Sc. de Lausanne qui n'a publié que sa dissertation mais a fait un cours à l'école des ingénieurs. Il devrait enseigner le physique et particulièrement l'électricité.

Arthur Bonard, Do ès Sc. de Lausanne devrait donner des cours de cristallographie théorique et expérimentale. Il a enseigné à l'université de Cambridge à M. Gulliv et à Paris comme répétiteur à l'école des Mines.

Demande Seurian

licence à l'école
d'ingénieurs.

M. Seurian est élève à l'école des ingénieurs. Il voudrait faire sa licence. Il demande si les examens théoriques (précédentiques) de l'école lui seraient considérés comme examen de licence. Après une longue discussion le conseil

d'ude que le recouvert aurait à compléter ses examens par ceux des bouches compris à l'examen de licence et non suivis par les élèves ingénieurs.

Demande.

Aussermet.

M. Aussermet, Reffet et Curchod demandent ^{Reffet et Curchod} si les examens remplaçants de l'école des Ingénieurs peuvent remplir comme examens de licence (art 32 du règlement). Ce M. demandent en outre siels pourront subir les épreuves de la géométrie descriptive et analytique ou les sc. physiques.

Cette deux demandes sont renvoyées à une commission des professeurs des Sc. mathématiques.

Séance du 24 mars 1902

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Post présent M. J. Dufour, Blanc, Brunner,

Cugnon, Chuard, Gollig, Brélaz

Excusé M. Renouir

Le Procès-verbal de la dernière séance sera lu et adopté.

M. Maillard remplacera en son M. Ch. Dufour durant le semestre d'hiver.

Remplacement de

M. Ch. Dufour

Demande de Doctorat

M. Spahr de Neuchâtel, bachelier ès-sciences physiques de Neuchâtel, désire faire son doctorat

M. Spahr.

en Russie. Il demande de n'être examiné que sur une branche économique, minéralogie ou physique adoptée.

Melle Zilkowski.

Melle Zilkowski, travaille depuis plusieurs années chez M. Metchnikow à l'Institut Pasteur à Paris. Elle a fait ses études au gymnasium de Moscou; elle possède le certificat de cours supérieurs pour jeunes filles de St Petersbourg. Elle a fait également plusieurs travaux. Elle voudrait faire son doctorat en présentant une thèse intitulée : Flore intestinale Thermophylle.

M. Blouet rapporte. Il trouve que cette thèse devrait être faite à la Faculté de médecine. Après discussion il a été adopté que ce doctorat pourra être fait à la Faculté des Sciences. A défaut de la branche Pathologie dans notre enseignement, le Doctorat se ferait en botanique avec deux branches économiques.

Immatrication

Melle Posnansky

M. Posnansky sort du gymnasium d'Odessa sans avoir fait le dernier classe, à cause de maladie. Son intention était de retourner à Odessa compléter ses études, mais à cause des troubles universitaires elle n'a pas pu retourner dans cette ville.

M. le Doyen a répondu à la demanderesse qu'il pourrait peut-être compléter ses études ici en faisant quelques examens.

M. Golliot serait de l'avis de faire faire des examens complémentaires, mais il faudrait demander l'autorisation au Département.

M. J. Dupont fait remarquer que ce n'est

pas à nous de nous occuper de questions ^{l'enseignement} secondaires. Le gymnas des jeunes filles pouvoit faire faire les examens complémentaires. M. Brilley partage cette opinion.

M. H. Dufour pense que l'on pouvoit en effet demander au gymnas de faire faire les examens ou bien par une délibération de professeur et d'établissement faisant faire les examens sous la direction de la faculté.

M. Golliez, propose de créer un organisme qui nous manque et qui existe à Genève, soit des examens complémentaires pour les irrégulières.

Enfin M. Dufour rallie les opinions en proposant de demander l'autorisation à l'Université d'accepter les demandes par exception, aussi bien le ~~cas~~ ~~cas~~ ~~cas~~ que ~~cas~~ adopté, aussi bien pour M. M. Donnatry que pour M. Rostovych. C' Doyen a basé sur la considération suivante : Etant donné les troubles universitaires actuels en Russie le conseil demande la possibilité de faire faire par exception des examens complémentaires à M. M. Donnatry et Rostovych.

8 étudiants géographes

M. Luyon a envoyé deux lettres à M. le Doyen. Dans la première il mentionne que M. Vilain, professeur de Géographie à la Sorbonne, lui a demandé de diriger l'excursion de l'entente des élèves géographes de l'Université de Paris. M. Luyon a accepté. L'excursion aura lieu en Suisse ; le jour de Pentecôte les excursionnistes logeront à Lausanne. Il serait peut être bon de faire une petite réception officielle, au nom de l'université.

Cette proposition est adoptée par le conseil.

Dans sa dernière lettre, M. Luyçon demande s'il ne serait pas possible d'accorder un congé aux étudiants le lundi 1^{er} Pentecôte pour leur permettre de suivre l'exposition des étudiants de Paris aux Roches de Nax, afin qu'ils puissent profiter du grand salon accordé par le C^{te} du Génie Nax et des conférences de M. Foul, Buhler et Luyçon.

Le congé du lundi 19 mai est accordé par le Conseil; il n'y aura pas de cours ce jour-là.

Demande de doctorat-

M. Gromann

M. Gromann, Gary, né le 6 janv. 1876 est porteur d'un diplôme d'une école de l'ouest Bohême à Dresde; il a suivi des cours à l'Académie des mines de Clausthal. L'Université de Rostock est présente à l'admettre comme étudiant régulier. M. Gromann désire faire son doctorat en minéralogie. Le demandé par l'intervenant de M. Gollig, si ses titres seront considérés comme équivalents à la maturité. Après quelques mots d'explication de M. Gollig, le Conseil admet M. Gromann à titre d'étudiant régulier.

Programme de

Plan d'étude

M. le Doyen distribue un projet de plan d'étude, relatif à l'horaire des cours. Chacun est prié d'en étudier le contenu. Une discussion à ce sujet aura lieu prochainement.

Le Secrétaire

Luyçon

Séance du 29 mai 1902

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Point présent. M. Bourassa, Palet, Dutoit,

Chuard, Brûlé, Lugon

Point excusé, M. B. Renier, Gollig. J. Dufour

Blanc. — Les P. V. de la dernière séance sont
bien adoptés après une modification.

Cours d'astronomie

Notre collègue M. Ch. Dufour est, d'après
une lettre que M. H. Dufour a reçue de M. Wan
Dufour^{son frère} dans l'impossibilité de faire son cours à
l'avenir. Comme M. Ch. Dufour n'a pas reçu
sa lettre de démission, son frère confirme cette
démission.

Après discussion le conseil propose que
M. Ch. Dufour soit remplacé par M. Maillard
actuellement chargé de cours. Cette proposition
sera envoyée au Département.

M. Maillard établira le programme pour
le semestre d'hiver prochain. Selon son avis
exprimé à M. le Doyen, le cours comportera 4 heures,
soit 3 heures du cours ordinaire et 1 heure de
compléments de mathématique il esté pour les étudiants
en mathématiques.

Le conseil, par l'intermédiaire de M. le Doyen,
demande que le titre de professeur honoraire soit
decerné à M. Ch. Dufour.

Thèse de M.
Faus.

M. Faes, docteur de notre faculté demande que
ne pouvoir fournir par 200 exemplaires de sa dissertation
adopte.

Cours de Calcul
différentiel.

M. Lugon demande que dans une prochaine séance le Conseil, en présence de M. Amstein, se le questionne sur le cours de Differential et d'Integral soit étudié,

M. Lugon estimant que ce cours n'a pas une utilité immédiate pour les naturalistes.

Etudiants de

Paris

M. le doyen fait part au Conseil que le petit réception offert par l'Université aux Etudiants Geography de Paris a pleinement réussi. Il est certain que nos jeunes gens remporteront un bon souvenir de notre hospitalité.

Le Secrétaire

M. Lugon

Séance du 29 juin 1902

Présidence de M. H. Dupon, doyen

Point présent: Mme. Blane, Boilaz, J. Dupon,
Brunner, Lugon, Wilgots, Renouvier, Dommer,
Pellet, Chuard

Excusés, M. P. Dutoit, Amstein, Gollig.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Doctorat

Bogum

Sur la proposition de la commission d'examen le Conseil parvient favorablement, à l'unanimité, pour que le diplôme de Dr ès Sciences soit décerné à M. Bogum.

M. Blanc a reçu une lettre de M. Motschulsky (voir 2. v. du 24 mars 82) demandant que M. Zilkowski Melle Zilkowski ne soit interrogé que sur le bactériologie. M. Blanc a répondu que cette demande était inacceptab.

Demande de

Doctorat de

M. Zilkowski

Le conseil fait une approche M. Blanc.

M. le Professeur Grenier a donné sa démission. Sur la proposition du Doyen le conseil unanime demande par l'intermédiaire du conseil universitaire et du Sénat que l'abbé M. professeur Honoré soit décerné à M. Grenier.

Demande de

M. Grenier.

Mrs. Bendorni et Cattaruzi sont élèves à l'école préparatoire. Ils demandent s'ils ne pourront pas s'inscrire à la faculté et non à l'école des ingénieurs. M. Pellet donne quelques enseignements défavorables. Il sera répondu à ce j'ennus pens qu'ils ont tout d'abord à faire leur examen de sortie de cours préparatoire.

Demande de M.

Bendorni et

Cattaruzzi

M. Br. Wilhelm voudrait faire son doctorat en botanique. Il est pharmacien allemand. Il a préparé une thèse de bactériologie à l'école polytechnique de Karlsruhe. Devons-nous l'admettre aux examens de Doctorat ? M. Wilczek propose de renvoyer le candidat, ainsi que M. Bremer. Cette proposition est acceptée d'autant plus que le Polytechnicum de Karlsruhe délivre le diplôme de docteur.

Demande de

Doctorat

M. Bruno Wilhelm.

M. le Doyen communique une lettre de M. Reiss Privat-doctent

M. Reiss

adressée au Département de l'Instruction publique dans lequel il demande d'être agréé comme Privat-docteur de Photo-chimie.

M. Reiss est chef du Laboratoire de photographie. Il a donné déjà des cours à la Faculté de Sciences et Fac. de droit (Photographie judiciaire). M. Brunner appuie chaleureusement cette candidature. A l'unanimité le Conseil prévoit favorablement à la demande de M. Reiss.

Chimistes analystes

M. le Doyen fait part à une lettre de M. le Recteur annonçant que le Grand-Conseil a voté la création du diplôme de chimiste analyste. Il s'agit maintenant d'établir le programme détaillé. M. le Doyen propose qu'une commission soit nommée dans ce but. Il comprendrait tous les professeurs de Chimie et M. Seiter, privat-docteur.

Adopté

M. Brunner sera chargé de convoquer cette commission.

Élection du Doyen.

Bulletins délivrés 22

" rentrés 22

Obtienement des voix

M. Wilzek 9 voix

M. Blanc 2 "

M. Wilzek fut élu doyen. Il remercie le Conseil et remercie en même temps, au nom de celui-ci, M. H. Dufour du dévouement qu'il a mis à accomplir la tâche qu'il abandonne

aujourd'hui.

Le conseil abord la question du plan d'étude en ce qui concerne la distribution de l'horaire. Chacun indique ses désirs au Dr. le doyen. La Géologie générale et la Minéralogie passent en première année, l'Anatomie humaine et physiologie en 2^e année.

M. Lignon propose que l'on supprime le cours de calcul différentiel ~~estivale~~ pour les étudiants en Sc. naturelle et physique estimant que ce cours n'a aucun intérêt pratique pour les naturalistes et qu'il est insuffisant pour les physiciens. Il n'est pas évident que la proposition définitive soit donnée l'absence de M. Austin. Cependant une longue discussion s'engage à laquelle prennent part presque tous les membres du conseil. Les uns estiment le cours utile comme gymnastique d'esprit, les autres qu'il est utile mais manque d'applications aux sciences, etc.

M. Renouvin fait une proposition mitigée par M. Blanc, à savoir que le conseil
discute avec M. Austin sur l'importance
d'un changement de cours du cours. Cette proposition est adoptée par le conseil.

M. Petit est nommé secrétaire en remplacement de M. Lignon qui fonctionne depuis 4 ans

Plan d'étude.

M. Petit
secrétaire.

Le Secrétaire
M. Lignon.

Séance du 24 octobre 1902

Présidence de Mr Wilczek doyen

Sont présents : M^r. Renuvier, Brunner, Dufour,
Pdutoit, Blanc, Maillart, Mayor H. Dufour
Austein & Telet.

Ext excusé : M^r Brézaz

M^rs Bieler Il est donné connaissance d'une lettre de Mr Blanc
δ^r Honoris causa demandant que la Faculté des Sciences s'associe
au prochain Jubile de Mr Bieler S. directeur de
la Station agricole en lui décernant le titre de
docteur honoris causa.

M. Blanc rappelle que Mr Bieler a le premier institué
l'enseignement de la microscopie à l'ancienne Académie
Admis

Immatriculations : les demandes d'immatriculations ^{survenues} ~~sont examinées~~
de M^r Frits Teink. renvoyée au bureau qui décidera
de M. Stass admissible
de M Georgieff. Devra remettre un programme du
gymnase qu'il a suivi en Bulgarie afin que le bureau
examine la valeur de son titre. Ce candidat
n'a fourni pas ces renseignements sera ~~admis~~ à
subir les examens complémentaires

Il est donné lecture d'une lettre de Mr Maillier traitant Astrophysique de la préparation aux mathématiques des candidats à la licence et indiquant la répartition du cours d'Astrophysique Astrophysique 3 h. Mécanique céleste 1 h. ce dernier cours se donnant aux étudiants en Sciences phys. et math. en 2 année.

M Maillerer s'est présenté aux examens de la 1^{re} partie de la licence Licence de M Maillerer

Melle Puderm a subi avec succès les épreuves Licences de de la 2^e partie de la licence en sc. nat. Mme Puderm

M^r P Joumli professeur à Yverdon demande à subir les épreuves de doctorat. La Thèse de ce candidat a été admise par la commission désignée par le doyen. M^r Joumli sera dispensé des examens ^{sur documents accessoires} vu son titre de licencié.

M^r Krieweler priv.-doc. à Karlsruhe ~~désire~~ a subi les examens de docteur es sciences. Vu ses titres et sur sa demande il est dispensé de l'examen écrit. (Vraumau)

M^r Haehnle demande des renseignements au sujet Lettre Haehnle des examens de doctorat.

M^r Loffier privat-docent désire ne pas faire Lettre de Privat- immédiatement sa leçon inaugurale. Admis docent.

Mr le doyen annonce la publication du règlement Chimiste-analyste concernant le diplôme de chimiste-analyste.

Immatricula
tions

Mme Postovska

Mme V. Rostovsk.

Melle Postovska a subi les examens complémentaires avec succès. Elle sera immatriculée mais cela a titre exceptionnel [toir 24 III 02]

Melle Vera Rostovsk a échoué ses examens complémentaires, le conseil décide qu'elle ne peut être admise comme étudiante régulière.

Chimie-physique M P Dutoit demande que la chimie-physique soit considérée comme branche aux examens de doctorat. Admis les deux branches, accessoires seraient la chimie et la physique.

le secrétaire Pelet.

Séance du 26 novembre 1902

Présidence de M^r le prof Wijzer doyen

Sont présents : M^r. Etienne Blaue Dutoit Breloz et Dupon Neuverier. Pelet

Sont excusés M^r J Dupon et Brunner.

Privat-doctent Mercanton M^r le doyen fait part d'une lettre de M^r Mercanton demandant à ne pas donner son cours privat-doctent demandant de ne pas donner son cours pendant le semestre d'hiver. Admis

Exercices pédagogiques M^r le professeur Maillart propose par lettre que les pratiques.

Proposition Maillart Exercices pédagogiques des étudiants de 2^e année

soient développés et que les candidats à l'enseignement puissent donner quelques leçons dans les établissements scolaires comme exercice pédagogique pratique.

La réponse de cette proposition est renvoyé à

une prochaine séance.

Sur la proposition de la ~~communauté~~ d'examen Mr le doyen le conseil prévoit favorablement pour que le grade de docteur des sciences soit accordé à Mr Jomini. Jomini.

doctorat

Mr Goutevsky étudiant en sciences expose à la demande de la faculté la situation dans laquelle il se trouve et demande Mr Goutevsky pour être admis à subir l'examen de doctorat.

Le conseil décide que cet étudiant comme tout autre d'ailleurs doit de conformer à l'art 39 du Règlement et présenter le baccalauréat.

Mr le doyen donne quelques explications au sujet du nouveau règlement de la faculté de médecine dont la publication occasionne les demandes suivantes.

Règlement de
Faculté de médecine

Mme Metovschikoff - Korniloff déclare avoir suivi les cours de physique et de chimie à St-Pétersbourg et demande d'être dispensée de les suivre de nouveau. Mme Korniloff ne suit pas les cours de physique et chimie et demande d'être dispensée de les suivre de nouveau. Du reste elle se présentera à tous les examens. Admis.

Mme Marthe Mielberg a suivi les cours du P C N à Paris. Elle désire être autorisée à ne pas suivre les cours qu'elle a déjà entendu à Paris. Elle fera tous les examens.

Dispense de cours
Mme Mielberg.

Mr Grigorowitch de l'université de Kharkoff. demande l'Propédeutique à être dispensé de la première partie de l'examen Grigorowitch propédeutique (Physicien).

Renvoyé à la faculté de médecine

Melle X.
de Mr Grigorovitch.

formule une demande analogue à celle
également renvoyée à la faculté de médecine

Date des examens
de médecine.

Mr Blaue demande si les modifications apportées au règlement
de la faculté de médecine que Mr le doyen fera bien en
fixant les dates de ces examens, les soumet aux examens
existants.

5h 45'

Pelet.

Séance du 28 Janvier 1903.

Présidence de Mr le prof Wilczek, doyen

dont présents MM. H Dufour Lugeon Reuevier Golliez
et Mme Spiro J. Dufour Deliboit.

Est excusé Mr H Blaue. et Mr Amstein.

Décès de Mr Ch Dufour Mr le doyen rappelle les services rendus à la Faculté des sciences
prof-hou. par Mr Ch Dufour professeur honoraire. L'université et la Faculté des
sciences ont été représentées aux obsèques par Mr le vice doyen H Dufour

Jubilé H Dufour

Il est donné connaissance d'une lettre de remerciement de Monsieur
le professeur H Dufour remerciant la faculté des sciences et tout spéciale-
ment Mr le doyen de la part quils ont pris à l'organisation de son jubilé

Jubilé Fischer
à Berne

Le Bureau de la faculté ayant appris officiellement que la faculté
des sciences se proposait de fêter le 50^e anniversaire de naissance
de Mr le prof Fischer il a décidé d'envoyer une

adresse au jubilaire au nom de la Faculté.

M^r le doyen donne lecture d'une lettre de M^r J. Amaury par laquelle ce dernier renonce à donner son cours. De ce fait M^r Amaury cesse d'être privat-dozent.

M^r J. Amaury renonce
au titre de
Privat-dozent.

Melle A Perper a suivi à Berlin puis à Berne les cours de la faculté de médecine, elle ^{désirait} ~~et~~ subir son examen du physicien mais n'a jamais fait de laboratoire. Désirant régulariser sa situation vis à vis de l'Université de Lausanne Melle Perper demande par lettre adressée à M^r le doyen de la faculté des sciences s'il est autorisé à ne faire qu'un devoir le laboratoire de chimie.

Demande de Melle Perper étudiante en médecine
(Règlement de la faculté de médecine)

Cette demande soulève une longue discussion, M^r Golliez ayant fait remarquer que nous ne sommes pas compétents pour trancher ce cas. Après échange d'explications entre M^r Golliez, Reuvier, H Dufour, J Dufour & Wilczek doyen il est décidé de renvoyer ce cas ainsi que tout cas semblable à la faculté de médecine, jusqu'au moment où cette dernière voudra bien nous charger officiellement de faire passer les examens du physicien (voir règlement de la faculté de médecine 1902 Art 11.)

M^r Béguin demande à la Faculté s'il est autorisé de déposer que 100 exemplaires de sa thèse au lieu de 150 — Admis.

M^r Béguin l'enverra 100 ex. de sa thèse

M^r Retterer informe la faculté qu'il ^{renverra} très prochainement sa dissertation imprimée au Bureau de l'Université

Conférences
pédagogiques

Vu l'absence de M^r Maillard la discussion concernant les conférences pédagogiques sera renvoyée à une prochaine séance.

Deuxième de Doctorat. M^r S. Rudstein étudiant en sciences à Genève (laboratoire de Rudstein à Genève Mr Pictet) demande à passer son examen de doctorat à l'Université de Lausanne — Non admis. (Voir décision du 19 mars 1901.)

Certificat à délivrer M^r R. Matthey ingénieur I.S a suivi autrefois les cours de la faculté aux étudiants discutons du cas Matthey des sciences et par lettre adressée à M^r le doyen il a demandé qu'il lui soit délivré un certificat attestant qu'il a subi une partie des examens de licence (1^{re} partie Physique chimie etc.).

M^r le doyen a donné à M^r Matthey le certificat demandé mais M^r le doyen estime qu'il serait utile de régler la procédure de ces ~~fonctions~~ analogues et il soumet la chose au conseil.

Dans la discussion 2 opinions de tout cœur.

la première défendue par MM Gollig H Dufour et Spiro. Tend à proposer que la Faculté ne puisse délivrer de tel certificats. Ces attestations pourraient être à l'occasion considérées comme des semi-diplômes et confondues avec la licence. D'autre part le Règlement prévoit que la Faculté délivre les titres de licencie docteur etc. il n'est donc pas prévu que l'on peut fournir des attestations dans le cadre de celle demandée par M^r Matthey.

La 2^e opinion défendue par MM Reeuwijk Lugeon & J. Dufour tend à démontrer que le doyen de la Faculté peut parfaitement délivrer de telles attestations. Le règlement ne s'y oppose pas et d'autre part l'étudiant est sur le droit de le demander ce certificat et le doyen peut parfaitement le lui délivrer.

A la votation la 2^e manière de voir est admise et le conseil adopte la proposition suivante de M^r J. Dufour

Proposition J. Dufour. — Sur la demande qui lui en est faite, le Doyen de la Faculté des sciences délivrera un certificat attestant que des examens ont été subis à la faculté des sciences. Le certificat mentionnera les branches sur lesquelles les examens ont été effectués en indiquant si les succès obtenus ont été suffisants ou insuffisants. Cette pièce sera signée par le doyen qui la transmettra au Bureau de l'Université pour être munie d'un timbre spécial indiquant que ce certificat n'est pas un diplôme. (voir Règlement général Art 48).

Par lettre adressée à Mr le Recteur, Mr le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs désire qu'il ~~ne soit pas~~ ^{soit} ~~le doyen de la faculté~~ plus préleve $\frac{1}{5}$ des finances d'examen de l'Ecole d'ingénieurs en faveur de Mr le Doyen. Cette somme serait affectée aux courses et à la bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs.

Cette lettre a été transmise à Mr le Doyen lequel a préarivé favorablement. Faudra que la commission universitaire à au contraire repousser la demande formulée par Mr le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs.

Mr le Recteur transmet le dossier à la Faculté des Sciences afin qu'elle émette son opinion.

À la discussion, il ressort:

- 1° qu'il s'agit en l'espèce d'une modification au Règlement de la Faculté (Art 48) (Mr Spiro)
- 2° qu'il ne convient pas de rendre sous une forme indirecte (courses bibliothèque) aux étudiants les finances ~~des~~ ^{de} bouteinaires qu'ils ont payées. (Mr Lupon).
- 3° qu'il n'est pas du tout indiqué d'affecter cette somme au budget de l'Ecole d'ingénieurs (Mr Soliez)

Finances d'examen
à l'Ecole d'ingénieurs
Art 46 du Règlement

4° D'autre part il est à remarquer que le doyen ne reçoit aucun traitement fixe, ses seuls émoluments sont partiellement la part des finances d'examen que le Règlement lui attribue. (Mr H Dufour)

A la rotation le conseil décide à une grande majorité qu'il n'y a pas lieu de modifier le Règlement Art 48.

Règlement des étudiants de la faculté des sciences
M^r Le doyen informe le conseil que le Bureau de l'université fait réunir le Règlement ^{des étudiants} de la Faculté des sciences, et y a lieu d'examiner s'il n'y aurait pas des modifications ou des adjonctions à faire.

Cette manière de voir étant adoptée un exemplaire des épreuves sera envoyé à chaque professeur qui formulera des propositions dans une prochaine séance.

Admission au doctorat.

M^r Pelet demande si le Bureau de la faculté a été saisi de la question soulevée par le souverainement allemand sur le sujet des conditions d'admission des sujets allemands aux épreuves de doctorat.

M^r le doyen n'a pas encore été saisi officiellement.

La séance est levée à 7h.

Pelet.

Épreuves.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

RÈGLEMENT

pour les étudiants

DE LA

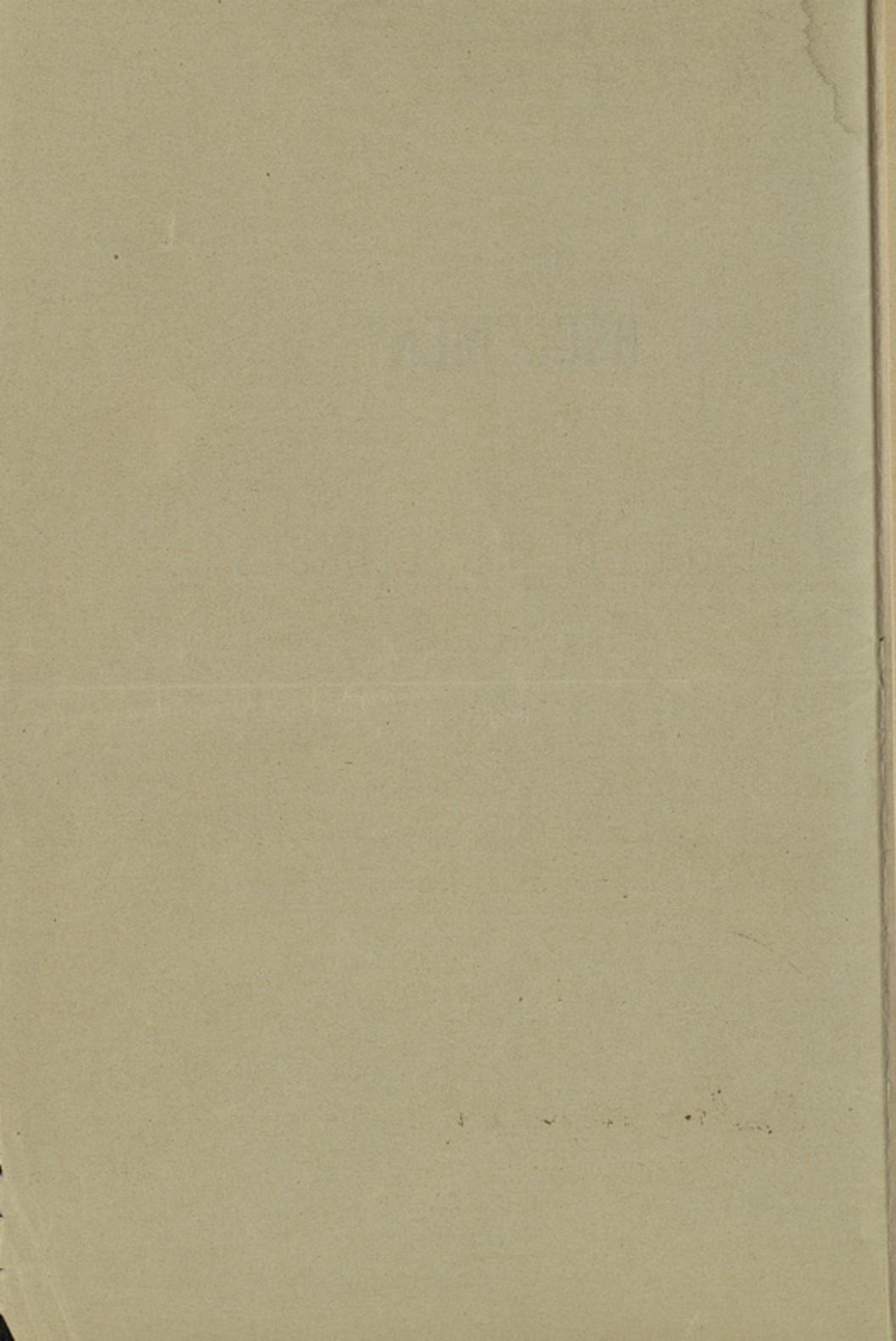
FACULTÉ des SCIENCES



LAUSANNE

IMPRIMERIE VICTOR FATIO, CITÉ-DERRIÈRE, 16

1902



2

ART. 2 Les étudiants immatriculés sont admis de plein droit à suivre les cours.

3

ART. 3 Les auditeurs qui désirent suivre un cours universitaire ou particulier peuvent être tenus d'en faire la demande au professeur intéressé. La Faculté se réserve de limiter leur nombre sur la proposition de ce dernier.

CHAPITRE II

Examen, Grades et Diplômes. — ~~Examen~~.

A. Licences.

ART. 5. Il y a quatre licences :

1. Licence ès sciences mathématiques pures.
2. Licence ès sciences physiques et mathématiques.

3. Licence ès sciences physiques et naturelles.
4. Licence ès sciences pharmaceutiques.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX QUATRE
LICENCES

ART. 6. Pour être admis à subir les épreuves exigées par une licence, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes :

- a) L'immatriculation à l'Université.
- b) Un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté.

Il sera tenu un registre spécial des décisions prises au sujet de cette équivalence, dans chaque cas particulier.

- c) Un certificat d'étude prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une

faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de son examen.

Le Conseil de la Faculté peut toutefois accorder des dispenses à cet égard sur le préavis des professeurs intéressés. Il peut y avoir recours au Département contre la décision du Conseil de faculté.

d) Un *curriculum vitae*.

e) Eventuellement, ses titres et travaux scientifiques.

ART. 7. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire).

ART. 8. La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques, *sauf pour la licence en sciences pharmaceutiques*, pour laquelle la réussite des épreuves pratiques est conditionnelle de l'admission.

Le Bureau de la faculté prononce sur cette admission. En cas de doute, il consulte le Conseil de faculté.

ART. 9. En cas d'insuccès dans les épreuves pratiques, le candidat conserve

le droit de les subir à nouveau dans l'une
des deux sessions suivantes.

111

ART. 10. Le candidat n'est admis à se présenter que trois fois, pour l'obtention d'une même licence. Après un échec, le candidat ne peut se présenter à nouveau qu'au bout d'un délai minimum de 6 mois.

ART. 11. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de deux professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique.

— 2 —

Art. 12. (Art. 24.) Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière quinzaine de chaque semestre, ou quinze jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver.

Art. 13. (Art. 25.) Au moment où il prend son inscription, le candidat dépose entre les mains du secrétaire de l'Université la somme de 100 francs. En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée lui est rendue.

Lors de la remise du diplôme, le gradué paie la somme de 5 francs au secrétaire et donne au bedeau une gratification de 5 francs. (Règl. gén., art. 84 et 90.)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

1. *Licence ès sciences mathématiques pures.*

ART. 14. Les épreuves orales portent sur chacune des branches suivantes :

Calcul différentiel et intégral.

Théorie des fonctions.

Fonctions elliptiques.

Géométrie analytique.

Géométrie descriptive

Géométrie de position.

Mécanique rationnelle.

Mécanique appliquée.

Astronomie. ~~Mécanique céleste~~

Physique mathématique.

Chapitres choisis d'analyse, de géométrie et mécanique analytique.

ART. 15. L'examen écrit consiste en trois travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie

et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épure de géométrie.

2. *Licence ès sciences physiques
et mathématiques.*

ART. 16. Les épreuves orales portent sur chacune des branches suivantes :

Astronomie. *et Mécanique céleste*

Physique mathématique.

Physique expérimentale.

Chimie inorganique.

Minéralogie.

Calcul différentiel et intégral.

Théories des fonctions.

→ Géométrie analytique, descriptive et de

position.

Mécanique rationnelle et appliquée.

ART. 17. L'examen écrit consiste en trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique.

ART. 18. L'examen pratique comprend :

1. Un travail graphique.
2. Une manipulation de physique ou de chimie.

ART. 19. Sur la demande du candidat, les épreuves pour la licence ès sciences physiques et mathématiques peuvent être réparties sur deux sessions : l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

Les candidats ont la faculté de subir les examens propédeutiques prévus par le Règlement de l'Ecole d'ingénieurs sur le calcul différentiel et intégral et la géométrie aux époques prévues par le dit Règlement.

3. *Licence ès sciences physiques et naturelles.*

ART. 20. Les épreuves orales portent sur chacune des branches suivantes :

Calcul différentiel et intégral ;
Physique expérimentale et météorologie ;
Astronomie ;
Chimie inorganique, organique et analytique.

Minéralogie et pétrographie ;
~~Géophysique~~, géologie et paléontologie ;
Botanique générale et systématique ;
Anatomie et physiologie générales ;
Zoologie et anatomie comparée.

Anatomie et physiologie végétales, botanique systématique

ART. 21. L'examen écrit consiste en trois travaux tirés :

- a) Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie) ;
- b) Du groupe des sciences naturelles (anatomie et physiologie générales, ~~botanique~~, zoologie et anatomie comparée) ; *Anatomie et physiologie végétales, botanique systématique*
- c) Du groupe des sciences géologiques (~~géophysique~~, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie).

ART. 22. L'examen pratique comprend :

1. Des manipulations de physique ;

- 2. Une analyse qualitative et une analyse quantitative ;
- 3. Détermination de minéraux et de roches ;
- Des travaux de paléontologie et géologie
- 4. ~~Détermination de fossiles~~ ;
- 5. Des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale ;
- 6. Des travaux d'anatomie végétale et détermination de végétaux.

ART. 23. Sur la demande du candidat, les épreuves pour la licence ès sciences physiques et naturelles peuvent être réparties sur deux sessions. La première comprend :

- 9 —
- 1^o un examen écrit sur un sujet tiré du groupe des sciences physiques (art. 21, a) ;
 - 2^o des examens oraux sur les branches ~~suivantes~~ appartenant au même groupe :
 - 3^o Les examens pratiques correspondant aux cours et aux travaux de laboratoire terminés par le candidat au moment de l'examen.

La seconde session comprend :

- 1^o Deux examens écrits sur des sujets tirés des groupes des sciences naturelles et géologiques (art. 21, *b* et *c*) ;
 - 2^o Des examens oraux sur les branches correspondantes *appartenant au même groupe,*
Minéralogie et pétrographie ;
Géologie, géophysique et paleontologie ;
Botanique générale et systématique ;
Anatomie et physiologie générales ;
Zoologie et anatomie comparée ;
 - 3^o Les examens pratiques non encore subis.
-

4. *Licence ès sciences pharmaceutiques*

ART. 24. L'examen oral porte sur les branches suivantes :

1. Botanique générale ;
2. Botanique systématique et pharmaceutique ;
3. Physique ;
4. Chimie organique et inorganique ;

- Vues méthodes d'*
- 5. Chimie pharmaceutique ;
 - 6. Chimie analytique (y compris les analyses de médecine légale et de denrées alimentaires);
 - 7. Pharmacognosie ;
 - 8. Pharmacie.

ART. 25. L'examen écrit consiste dans la rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée.

ART. 26. L'examen pratique comprend les travaux ci-après :

- 1. Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique.
- 2. Analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire).
- 3. Analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six éléments, *Substances*
- 4. Deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange :

a) par voie gravimétrique;

b) par voie volumétrique.

Chacun des travaux ci-dessus sera accompagné d'un mémoire.

5. Détermination microscopique de quelques substances.

C. B. Diplômes.

I. Diplôme de chimiste analiste.

ART. 37. Pour le diplôme de chimiste analiste, voir le Règlement spécial du 8 septembre 1902.

II. Diplômes d'ingénieur.

ART. 38. Les diplômes d'ingénieur sont délivrés aux conditions indiquées par le règlement spécial de la section des sciences techniques de la faculté. (Ecole d'ingénieurs).

B. C. Doctorat.

17 ART. 39. Pour être admis à subir les épreuves du doctorat ès sciences, le candi-

atransférés
après le
Doctorat.
du 15. 20.

dat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes :

- a) L'immatriculation à l'Université de Lausanne ;
- b) Un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté ;
- c) Les diplômes ou certificats d'études déjà acquis ;
- d) Un *curriculum vitae* ;
- e) Le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Exceptionnellement, la dissertation peut être remplacée par un travail imprimé.

Le doyen, après avoir reçu ce dépôt, délivre au candidat une attestation lui permettant de s'inscrire au secrétariat de l'Université.

28

ART. 30. Les épreuves pour l'obtention du grade de docteur comprennent, outre la dissertation sus-indiquée, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des

épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Le montant en est fixé par les Règlements de laboratoires.

31 ART. 31. Le travail écrit est fait à huis-clos, et dans un temps donné, sur la science que le candidat déclare avoir approfondie, ou sur une autre branche choisie par lui. Ce travail est apprécié par deux professeurs désignés par le doyen.

32 ART. 32. Si la dissertation et le travail écrit sont jugés suffisants, le candidat est admis aux épreuves orales publiques, qui comprennent :

1. Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation. A cette épreuve se rattache la discussion de ce travail.
2. Une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale, choisies par le candidat dans la colonne b du tableau ci-dessous.

3. Une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat dans la colonne *a* du dit tableau.

<i>a.</i> Sciences principales.	<i>b.</i> Sciences complémentaires.
1. Mathématiques.	Mécanique ou physique.
2. Mécanique.	Mathématiques ou physique.
3. Physique.	Mathématiques ou chimie.
4. Astronomie.	Physique ou mathématiques.
5. Chimie.	Physique ou minéralogie.
6. Chimie physique.	Physique ou chimie.
7. Minéralogie.	Chimie ou physique.
8. Géologie.	Minéralogie ou zoologie.
9. Zoologie.	Géologie ou botanique.
10. Botanique.	Zoologie ou géologie.
11. Géographie physique.	Géologie ou physique.

ART. 38. Le Conseil de faculté peut dispenser d'une partie de ces épreuves le candidat qui présente soit un diplôme de licencié ès-sciences, un diplôme de la section des sciences techniques de la faculté,

ou *ou* d'autres titres jugés équivalents.

32 ART. ~~34~~. L'examen oral se fait devant une délégation du Conseil de faculté présidée par le doyen.

Art. 33 ~~25~~ (ART. ~~48~~). Le candidat, qui n'a pas réussi les épreuves écrites et orales, ne peut les subir à nouveau qu'après un délai minimum de six mois. Après deux échecs, le candidat ne peut plus se présenter.

Art. 34 (~~Art. 49~~). Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*).

Il ne reçoit son diplôme de Docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires au bureau de l'Université. Dans des cas exceptionnels, ce nombre peut être réduit, par autorisation spéciale de la Faculté.

Art. 35 (~~Art. 50~~). La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 francs pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 francs pour les autres candidats. Elle doit être payée

au moment de l'inscription, entre les mains du secrétaire de l'Université.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue au candidat.

L *Art. 36.* (Art. 54). Lors de la remise du diplôme, le gradué est tenu d'acquitter en outre, au bureau de l'Université, les droits prévus aux art. 84 et 90 du Règlement général, soit 5 francs en faveur du secrétaire et 10 francs en faveur du bedeau.

Les articles ici reproduits sont conformes à ceux du Règlement de la Faculté des Sciences, modifié et complété jusqu'au 5 mai 1900.

Lausanne, juin 1900.

Le Recteur de l'Université :

E. RENEVIER, prof.



APPENDICE

Principaux objets d'enseignement de la Faculté des sciences.

a) *Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles.*

- Calcul infinitésimal.
Théorie des fonctions.
Géométrie descriptive.
Géométrie analytique.
Géométrie de position.
Mécanique rationnelle et appliquée.
Astronomie.
Physique mathématique.
Physique expérimentale.
Météorologie.
Chimie inorganique.
Chimie organique.
Chimie analytique.
Chimie agricole.
Minéralogie. — *Chimie physique*
Pétrographie. *Chimie industrielle*
Géographie.
Géologie générale.

Stratigraphie.
Géologie suisse.
Paléontologie.
Botanique générale.
Botanique systématique.
Zoologie.
Anatomie comparée.
Anatomie et physiologie générales.
Hygiène.
Travaux pratiques dans les divers laboratoires dépendant de la Faculté.

b) *Section des sciences pharmaceutiques
soit Ecole de pharmacie*

Physique.
Météorologie.
Chimie inorganique.
Chimie organique.
Chimie analytique.
Chimie pharmaceutique.
Chimie biologique.
Toxicologie.
Minéralogie.
Géologie générale.
Botanique générale.

Botanique systématique et pharmaceutique.

Zoologie.

Anatomie et physiologie générales.

Microscopie.

Pharmacognosie et pharmacie.

Hygiène.

Travaux pratiques dans les divers laboratoires de la Faculté des sciences.

c) *Section des sciences techniques, soit
Ecole d'ingénieurs.*

Calcul différentiel et intégral.

Géométrie descriptive.

Stéréotomie.

Géométrie analytique.

Géométrie de position.

Statique graphique.

Mécanique théorique.

Mécanique industrielle.

Physique expérimentale.

Résistance des matériaux.

Physique industrielle.

Electrotechnie.

Electrochimie

Travaux publics.
Architecture.
Géodésie.
Topographie pratique.
Chimie inorganique.
Chimie organique.
Chimie spéciale.
Chimie industrielle.
Métallurgie du fer.
Géologie technique.
Dessin technique.
Législation et comptabilité industrielles.
Travaux pratiques.

*Le plan d'étude
s'inscrira à part*

- 25 -

à révoir

PLAN D'ÉTUDES

POUR LA PRÉPARATION A LA LICENCE

I. Licence es sciences mathématiques pures.

PREMIÈRE ANNÉE

- Semestre d'hiver. Calcul différentiel et intégral.
Géométrie descriptive.
Géométrie analytique.
Astronomie.
Exercices de calcul.
Conférences.
- Semestre d'été. Calcul différentiel et intégral.
Géométrie descriptive.
Géométrie analytique.
Mécanique rationnelle.
Astronomie.
Exercices de calcul.
Conférences.

DEUXIÈME ANNÉE

- Semestre d'hiver. Calcul différentiel et intégral.
Théorie des fonctions.
Géométrie de position.

*Le plan d'étude sera tiré à
part.*

Mécanique (rationnelle et appliquée).

Physique mathématique.

Cours libres.

Exercices de calcul.

Conférences.

Semestre d'été. Calcul différentiel et intégral.

Théorie des fonctions elliptiques.

Mécanique appliquée.

Physique mathématique.

Cours libres.

Exercices de calcul.

Conférences.

*II. Licence ès sciences physiques
et mathématiques.*

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. Même programme que pour la licence précédente, plus : Physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Même programme que pour la licence précédente, plus :

Minéralogie.

Chimie inorganique.

Semestre d'été. Même programme que pour la licence précédente, plus :
Physique.

Messieurs les candidats sont rendus attentifs aux dispositions du Règlement de la Faculté des sciences, article 19, concernant la division en deux parties des épreuves pour la licence ès sciences physiques et mathématiques.

III. Licence ès sciences physiques et naturelles.

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. Calcul différentiel et intégral.
Chimie inorganique et analytique.

Physique.

Zoologie.

Anatomie et physiologie générales.

Botanique générale.
Minéralogie.

Géologie générale.

Physiologie végétale
Anatomie et
Morphologie végétale

Laboratoire de physique.

» » chimie.

» » botanique(microscopie).

Semestre d'été.

Calcul différentiel et intégral.
Chimie organique et analytique.

Physique.

Anatomie comparée.

Anatomie et physiologie générales.

Paléontologie.

Pétrographie.

Laboratoire de physique.

» » chimie.

Excursions botaniques et géologiques.

DEUXIÈME ANNÉE

Géologie physique Semestre d'hiver. Géologie (stratigraphie).

Astronomie.

Pétrographie.

Botanique systématique.

Laboratoire de zoologie.

Laboratoire de microscopie

- botanique.
Laboratoire de minéralogie. *Laboratoire de géologie*
Laboratoire de chimie.
Semestre d'été. Paléontologie. *Géographie physique*
Astronomie.
Météorologie.
Botanique systématique.
Laboratoire de zoologie.
Laboratoire de botanique systématique.
Laboratoire de paléontologie. *géol*
Laboratoire de pétrographie.
Laboratoire de chimie.
Excursions botaniques. *et géologique*

Pendant les deux années et pour chaque semestre, conférences, soit exercices pédagogiques sur trois groupes de sciences : mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles.

IV. Licence en pharmacie.

(suivant le programme de l'école de pharmacie).

Premier semestre. Zoologié.
Botanique générale

- Minéralogie.
Physique expérimentale.
Chimie (inorganique et analytique).
Toxicologie.
Laboratoire de chimie.
Laboratoire de microscopie botanique.
- Deuxième semestre. Botanique.
Physique.
Chimie (organique et analytique).
Laboratoire de chimie.
Laboratoire de microscopie.
- Troisième semestre. Pharmacognosie.
Analyse des substances alimentaires.
Chimie pharmaceutique.
Botanique pharmaceutique.
» systématique.
Laboratoire de chimie.
- Quatrième semestre. Pharmacognosie et pharmacie.
Botanique systématique.
» pharmaceutique.

— 31 —

Détermination des plantes.

Excursion botanique.

Laboratoire de chimie.

» microscopie.

Séance du 25 Février 1903

Présidence de Mr E Wilczek doyen

Sont présents MM Blanc, H Dufour, J Dufour,
Lugon Reuvier Dutoit Felet.

Sont excusés MM Chauvet & Maillant Brunet

L'ordre du jour prévoit la reprise de la discussion
de la proposition de Mr Maillant tendant à introduire
des exercices pédagogiques pour les étudiants destinés
à l'enseignement

Mr Blanc pense qu'il sera difficile de trouver 1 heure
il se demande en outre si Mr Maillant ignore que ces
exercices se font depuis plusieurs années à la faculté de Sc.

Ensuite de la discussion à laquelle prennent part MM
Lugon H Dufour Wilczek et Reuvier cette discussion est
renvoyée et tendant le prochain semestre Mr
Maillant fera les exercices pédagogiques très suivis dont
prévus au programme.

Mr le Vice Doyen donne lecture d'une lettre de la
Direction de l'Ecole d'ingénieurs annonçant à la
faculté que le conseil de l'école estime qu'il n'est pas
utile de créer un titre de docteur ingénieur.

On passe ensuite à la discussion du Règlement
des étudiants de la faculté des Sciences. en
privilégiant pour bases les épreuves qui
ont été corrigées par Mr le doyen et
le vice doyen et le conseil décide
d'y apporter quelques petites modifications.

La séance est levée à 7h

Pelet

Séance du 6 Mai 1903.

Présidence de Mr le prof Wilczek doyen.

Sont présents MM. Recuerre et Dufour. Blanc.
 Chanois Brézaz Brunner Dutoit Maillard & Pelet
 Excusés MM. Pâlitz, de Schouelenkorn et Ligeon
 Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.
 Mme Doyen communique les résultats des
 1^e des examens de licence de Mr Maillefer. Admis
 2^e des examens de Doctorat de MM Veillant et Telleu-
bore. Admis.

En conséquence ces examens seront transmis à la
 Commission universitaire

Dispenses de
 finances
 Aussermeut et
 Epstein

Par lettre de Mr le Recteur le conseil est appelé à
 prononcer sur les demandes de dispense de
 a) Mr Aussermeut stud math. Admis.
 b) Mr Jac Epstein sujet Turc. Ce cas est soumis
 à une discussion approfondie vu la nationalité de cet
 étudiant. Instituteur en Palestine Mr Epstein est
 venu à l'université compléter ses études. Vu les
 excellents renseignements donnés par plusieurs
 professeurs le conseil décide de prononcer favorable-
 ment sur sujet de la demande de Mr Epstein

En conséquence les 2 demandes de dispensation seront renvoyées à M^r le Recteur avec préavis favorable.

- M^r le doyen soumet au conseil 2 demandes de doctorat demandes de
 a/ M^r Everhardt Haass, connais pharmacie sans doctorat
 Examens d'état . cette demande est repoussée. Haass
 b/ M^r Carl Monstaller a reçu avis. Vu sa
 qualité de pharmacien diplômé. Monstaller

À ce sujet un échange de vue se produit entre les membres du conseil et l'on demande où en est la question sur ce qui concerne traduction au doctorat des candidats de nationalité allemande.

M^r le doyen répond que l'université de Lausanne n'a pas encore été nantie. D'après les renseignements demandés par M^r le doyen à l'université de Berne cette dernière admet encore les étudiants dans mathématique. M^r le doyen soumet au conseil la question de la Bibliothèque Bibl. cantonale. Il a circulé dans le monde académique cantonal une pétition demandant certaines réformes. Cette pétition fut couverte de 174 signatures dont 5 de professeurs secondaires.

La commission universitaire ayant estimé que cette pétition devait être renvise au département ou au Recteur plutôt qu'au grand conseil les pétitionnaires ont alors renvisé la pétition au Recteur à fin de renseignement.

M^r le Recteur a chargé les doyens de nantir leurs facultés respectives afin de préparer un plan des réformes désirables.

Après discussion le conseil décide
 1^o de demander immédiatement le retour des périodiques les plus importants dans la salle de lecture.

~~La séance est levée à 7h.~~

Petit.

2^e de nommer une commission chargée d'examiner cette question.

Cette commission est composée de MM Blaize Chauvet et M^{me} Renuier.

3^e de nommer chaque membre du conseil de faire les propositions qu'il juge utile.

Doctorat.

M^r le Doyen nantit le conseil d'une demande de Règlement des examens. M^r le prof Brault pria le conseil de décider si un professeur n^e faisant pas partie d'une commission d'^uprofesseur de la Faculté peut il prendre l'examen de doctorat peut poser des questions fait au colloquium. se rapportant exclusivement au travail de dissertation.

M^r le doyen ajoute que M^r le Recteur ayant été nanti des récents incidents survenus lors des derniers examens de doctorat ce dernier contactera les différents professeurs de clinique afin d'examiner toutes les questions pendantes.

La discussion qui suit porte à la fois sur le fond et sur la position de la question.

En ce qui concerne la position de la question l'opinion qui semble prévaloir est que le conseil peut discuter ces différentes questions parallèlement à la commission des professeurs de clinique pourvu que M^r le Recteur.

M^r le prof Brunner considère que ces différentes questions sont ^{concernant} le Règlement et quelles sont du ressort du conseil de faculté, d'après M^r Brunner il serait inutile de convaincre les professeurs de clinique seuls.

En ce qui concerne le fond de la question.

Mr le prof. Blanc est d'avis que une dissertation ayant été examinée par 2 professeurs il n'est pas possible qu'un professeur ou toute autre personne étrangère à la commission d'examen puisse poser des questions au candidat.

Mr le prof Reuevier s'élève énergiquement contre la manière de voir exprimée par Mr Arbez. Aux yeux de Mr Reuevier tout professeur de la faculté a le droit ~~de~~ poser des questions concernant la dissertation. Tous les professeurs sont également convaincus ; la commission d'examen n'est d'ailleurs qu'une délégation du conseil de faculté et tout le conseil de faculté est ainsi réuni là.

Mr Maillon et Dufort soutiennent la même opinion.

Mr Bréz appelle qu'auparavant chaque candidat au doctorat imprimerait sa dissertation avant l'examen et les thèses affichées au pilier public étaient soumises à une discussion à laquelle prenaient part et les professeurs et les étudiants. Aujourd'hui la thèse est manuscrite et seuls les professeurs chargés de l'examiner en connaissent le contenu. En conséquence Mr Arbez ne croit pas qu'un professeur quelconque soit autorisé à poser des questions au candidat.

Mr Pelet répond à Mr Bréz que si la dissertation n'est plus imprimée avant l'examen chaque candidat en fait un exposé au commencement de l'examen et c'est exposé est difficile pour qu'on puisse se rendre compte des opinions reçues par le candidat.

De plus en délinant l'imprimerie le conseil de la Faculté prend en quelque sorte la responsabilité des opinions reçues par le candidat et il semble extraordinaire qu'un professeur de la Faculté ne puisse poser des questions.

En définitive le conseil adopte une motion d'ordre de Mr Mailloux demandant que Mr le doyen soit chargé de se renseigner sur ce qu'il se fait à ce sujet dans les autres Universités étrangères et de renvoyer la discussion à une prochaine séance.

Communiqués à la Presse

Il est donné communiqués de deux communiqués à la Presse qui ont été transmis aux journaux d'une façon intempestive et irrégulière.

Afin d'éviter le retour de faits semblables tous les professeurs sont invités à ne faire de communiqué à la presse concernant l'université que par l'intermédiaire du Recteur.

Rapport de gestion

Mr le prof Blaive constatant que les membres du corps universitaire n'ont pas pu prendre connaissance du rapport de gestion la séance du Sénat ayant passé lieu ~~à ce~~ le quorum n'était pas atteint. Mr Blaive demande s'il est possible que Mr le doyen donne connaissance de partie du rapport intéressant plus spécialement la Faculté ~~que~~ le rapport de gestion doit être communiqué aux conseils de faculté par l'intermédiaire de Mr le doyen.

Mr le doyen transmettra l'observation à la commission universitaire.

Vœux à Mr Auctein Mr H Dufour informe le conseil que Mr Auctein est gravement malade et il désire que Mr le doyen soit chargé de porter à Mr Auctein les vœux de prompt rétablissement de la part de tous les professeurs de la Faculté des sciences. Il sera fait aussi.

Remplacement provisoire de Mr Auctein

Mr le doyen informe le conseil que Mr le Directeur de l'École d'ingénieurs a déjà pris les mesures pour pourvoir au remplacement temporaire de Mr Auctein.

M^r le doyen ainsi que M^r le Recteur ont protesté contre cette manière de procéder qui est contraire au règlement.

M^r Floly et Maillot^r ont été chargés des 2 cours de calcul différentiel et intégral. M^r le doyen demandera à M^r Augustin si l'usage unanime qu'il soit remplacé pour le cours de fonctions elliptiques ce remplacement pourrait être confié à M^r C. Jacquot.

La séance fut levée à 7 h.

Pelet.

Séance du 26 mai 1903.

Présidence de M^r le prof. et E. Wilczek doyen.

Le procès verbal de la dernière séance fut lu et adopté
ensuite de 2 observations de M^r Blaue et Wilczek.

Joint présents : MM. Blaue .7 Dufour. Reuterer. Dapples
Bréloz Butoit. Maillot^r et ~~Pellet~~ Lugeon et Pelet.

Écossés. Paty Schouleppi Roff. Brunner Chanc. H. Dufour. Augustin
M^r le doyen soumet au conseil les résultats des examens Doctorats Mattisson
de doctorat de MM Mattisson et Béom. Le préavis favorable
adressé à la commission universitaire fut ratifié.

M^r Curchod candidat à la licence demande si peut subir ses examens à fin juin.

M^r le doyen demandera au candidat ^{la demande de} quels sont les motifs motivant le déplacement des examens, si celles-ci sont fondées M^r le doyen examinera.

Licence A Curchod

S'entente avec les professeurs intéressés si il peut être fait droit à cette demande. Il n'y avait aucune motif refusé!
16 VI 03.

Doctorat K. Teichert

M^r Kurt Teichert assistant à la station laitière de Wreschen (Pays) dépose présentement une thèse de doctorat à l'université de Lausanne.

M^r le doyen pose au conseil les questions suivantes:

- 1/ Peut-on admettre une thèse faite en dehors d'un milieu universitaire
- 2/ Cette dissertation portant sur l'étude bactériologique du beurre concerne-t-elle la faculté des sciences ou la faculté de médecine.

Eusuite de discussion la demande de M^r Teichert est admise la commission sera formée de M^r Galli et ^{J. Dufour} M^r Hiltziger auxquels sera adjoint M^r Seiler privat dozent à titre de conseil.

Demande de

M^r Seiler

chimiste analiste.

M^r le doyen donne lecture d'une lettre de M^r Seiler privat dozent demandant.

a/ que le cours d'analyse des œuvres 2h. pdt 2 semaines soit porté à 4h.

b/ que le nombre des heures des cours de pharmacie et de nouveaux médicaments soit augmenté

c/ que le laboratoire de chimie des œuvres soit inscrit au programme des deux prochaines années.

d/ que le programme des chimistes analystes soit imprimé dans le programme en dehors de celui de la section des sciences naturelles.

La demande de M^r Seiler sous lettre b/ concernant l'école de pharmacie sera renvoyée au directeur de cette dernière école.

En ce qui concerne le point sous lettre d/ Mr Blanc fait remarquer que le Règlement général de l'Université Art constate que la faculté des sciences se divise en 3 sections
 a/ sciences mathématiques et naturelles
 b/ sciences physico-chimiques soit école de géologie
 c/ sciences techniques soit école d'ingénieurs.

Le règlement ne prévoyant pas une section de chimistes analytiques
~~l'école~~ demandé ne peut être prise au considération.

Le conseil municipal se range à la manière de voir de Mr Blanc.

Les demandes de Mr Seiter sous lettres a/ et c/ sur la proposition de Mr P Dufour seront renvoyées à une commission pour étude et rapport.

Mr le prof Blanc croit que le programme des chimistes analytiques (qu'il ignorait jusqu'à ce jour) devrait être réuni et coordonné d'autant plus qu'il n'a pas été discuté ~~à~~ au conseil de Faculté.

La proposition de Mr Blanc est admise et le programme sera soumis à une commission composée de tous les professeurs enseignants. Mr le doyen convoquera prochainement cette commission. (verso II).

Mr J Bourquin assistant de Mr le prof Yung demande
~~à~~ à quelles conditions il pourra être admis à subir l'examen de doctorat

Le lettré de Mr Bourquin est transmis à Mr le prof Blanc qui prendra des renseignements et rapportera la prochaine séance.

Demande de Mr

Mattisson. Imprimatur

Mr le doyen communique au conseil une lettre de Mr Mattisson par laquelle celui ci demande que l'on veuille bien lui accorder l'imprimatur pour sa dissertation récemment acceptée par le conseil.

Mr le doyen indique que Mr le prof Brauner ne tient à délivrer l'imprimatur qu'une fois les épreuves imprimées et corrigées.

Mr Reuevier croit que Mr Mattisson est dans son droit en demandant que le conseil lui accorde l'imprimatur. Il est ^{certain} que c'est un avantage pour l'étudiant si le professeur avec lequel il a travaillé veut bien se donner la peine de revoir et de corriger les épreuves, la thèse ne pouvant de ce fait qu'être meilleure mais d'autre part la thèse a été examinée par la commission d'examen et le conseil peut lui accorder l'imprimatur tout en prenant toutes les garanties pour que le fond de la dissertation ne soit pas modifié.

Mr le doyen constate que la thèse a été acceptée par la commission d'examen dans le fond comme dans la forme sans aucune réserve.

Ensuite de discussion 2 propositions sont présentées
a/ par Mr Reuevier accordant l'imprimatur à Mr Mattisson sans réserve que le professeur que cela concerne donne le bon à tirer

b/ par MM. Brézal et Lugeon accordant l'imprimatur à Mr Mattisson à condition que celui ci dépose auprès de Mr le doyen une ~~copie~~ de son manuscrit définitif afin que l'on soit certain que le contenu n'a pas été altéré.

La proposition de MM Brézal et Lugeon est adoptée par 5 voix contre 2 accordées à la proposition de Mr Reuevier

Mr le Docteur ~~proposait~~^{avait} au conseil des nouvelles de la santé de Maladie de Mr Austein
Mr Austein et fait part des remerciements de ce dernier
~~le remplacement provisoire~~
~~l'enseignement~~ de Mr Austein pour
le cours de fonctions elliptiques n'a pas été pris à exécution
vu le petit nombre d'étudiants inscrits à ce cours (3). Mr Austein
le continuera pendant le semestre d'hiver
La séance est levée à 7 h.

M Pellet

Remplacement de
Mr Austein